

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

AR Prefecture

06-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 09/02/2026



6 ARH Préfecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE

Recu le 10/03/2026

8 **PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

10 Le territoire

11 Les compétences métropolitaines

14 Le fonctionnement institutionnel

16 L'administration métropolitaine

18 **AGIR POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE**

20 Les ressources financières

22 Les financements extérieurs

24 La commande publique

26 **AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE PAR DES INFRASTRUCTURES OPTIMALES**

28 Les pôles de proximité

30 L'exploitation et l'entretien du réseau routier

32 Les travaux d'amélioration de voirie et d'espaces publics

36 La gestion des eaux pluviales et la GEMAPI

39 Les grands projets structurants

43 Les réseaux d'assainissement et d'eau

47 L'éclairage public et les réseaux concédés

50 **AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

52 La lutte contre le changement climatique

57 La préservation de la biodiversité

62 La lutte contre le bruit

64 L'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

67 La maîtrise des déchets et des collectes

71 Les transports et la mobilité durable

76 **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**

78 Attractivité et développement économique

81 L'Office de Tourisme Métropolitain (OTM)

84 L'insertion professionnelle et l'emploi

87 L'innovation et la ville intelligente

90 L'enseignement supérieur, la recherche, la formation et l'innovation

92 La montagne et l'agriculture

95 Les ports

98 Les plages

100 **AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT**

102 L'habitat et la dynamique urbaine

106 La politique de la ville

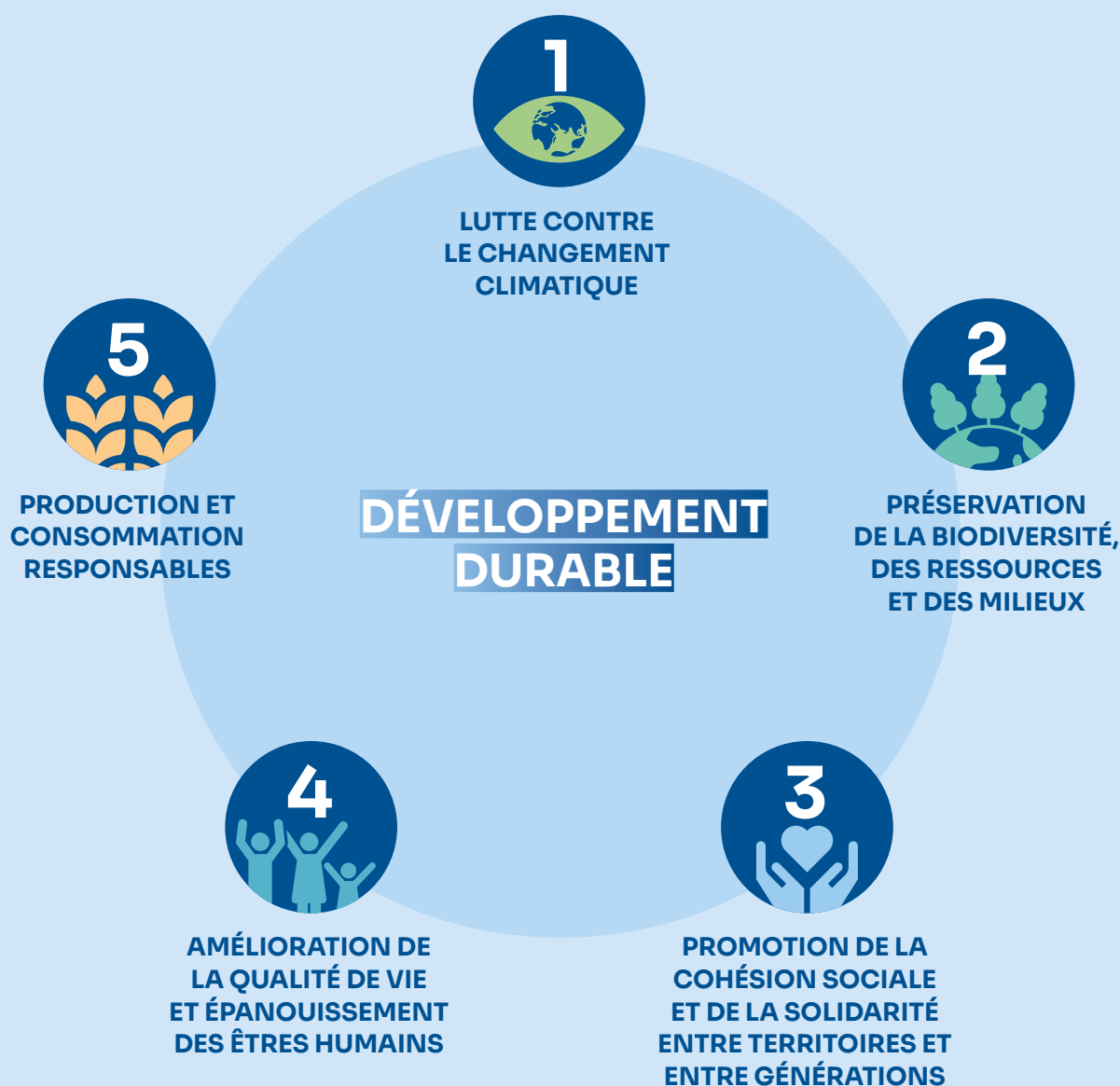
108 L'aménagement et l'urbanisme

111 L'archéologie

113 La modernisation du patrimoine métropolitain

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Les 5 finalités du développement durable



Tout au long de ce document,
des pictogrammes illustreront les actions significatives de la
Métropole en faveur du développement durable.



**LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ,
DES RESSOURCES ET DES MILIEUX**



**PROMOTION DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ ENTRE
TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS**



**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ
DE VIE ET ÉPANOUISSEMENT
DES ÊTRES HUMAINS**



**PRODUCTION ET CONSOMMATION
RESPONSABLES**

CHIFFRES CLÉS

2024



574 284
HABITANTS



4 186 AGENTS
MÉTROPOLITAINS



PRÈS DE **300**
MILLIONS D'€
D'INVESTISSEMENT



10 MILLIONS D'€
DE DOTATION
MÉTROPOLITAINE
VERSÉE AUX COMMUNES



2 402 KM
DE VOIRIE



93 514
ENTREPRISES



262 980
EMPLOIS



45 000
ÉTUDIANTS



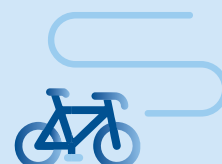
PLIE
934
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
PAR LE PLIE



450 000
HEURES DE TRAVAIL
AU BÉNÉFICE DES
PUBLICS EN PARCOURS
D'INSERTION
PROFESSIONNELLE



2 000
VÉLOS EN
LIBRE-SERVICE



240 KM
D'ITINÉRAIRES
CYCLABLES SUR LA
MÉTROPOLE

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

818

POINTS DE CHARGE EN
SERVICE DU RÉSEAU
« PRISE DE NICE »



3 LIGNES
DE TRAMWAY



158 LIGNES DE
TRANSPORT DONT
26 LIGNES DE BUS
100 % ÉLECTRIQUES



PRÈS DE **5 000**
ENFANTS EN
TRANSPORT
SCOLAIRE SUR LE
RÉSEAU SCOLABUS



8
PORTS D'AZUR



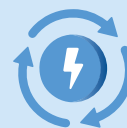
7
STATIONS DE SKI



2 973 KM
DE RÉSEAUX
D'EAU POTABLE



347 877
TONNES DE DÉCHETS
COLLECTÉES, TRAITÉES
ET VALORISÉES



95 % DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
FONT L'OBJET D'UNE
VALORISATION MATIÈRE
OU ÉNERGÉTIQUE



13
DÉCHETTERIES
MÉTROPOLITAINES



13 SITES
NATURA 2000



48 KM DE CÔTES ET
45 MASSES D'EAUX
DE SURFACE



86 192 HA
DE FORÊT, SOIT 59 %
DU TERRITOIRE

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

LE TERRITOIRE

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR



LES COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

La Métropole Nice Côte d'Azur, créée par le décret du 17 octobre 2011, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de 4 intercommunalités : la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, les Communautés de Communes de la Vésubie, de la Tinée, des Stations du Mercantour et avec la commune de la Tour-sur-Tinée. Elle est composée de 51 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2022.

ELLE EXERCE LES COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES SUIVANTES :

Développement et aménagement économique, social et culturel, promotion économique du territoire à l'international

- Création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- Actions de développement économique et participation au copilotage des pôles de compétitivité ;
- Promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques, promotion du tourisme, ports métropolitains ;
- Archéologie, réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventives.

Aménagement de l'espace métropolitain

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté, opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, constitution de réserves foncières ;
- Organisation des transports urbains et des transports scolaires, participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares.

Création, aménagement et entretien de voirie

- Voirie métropolitaine, signalisation, parc de stationnement, plan de déplacements urbains ;
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme.

Politique locale de l'habitat

- Programme Local de l'Habitat, aide à l'accession au logement ;
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Fonds de Solidarité pour le Logement, aides aux jeunes en difficulté ;
- Prévention spécialisée.

Gestion des services d'intérêt collectif

- Assainissement et eau.

Cimetières et sites cinéraires

- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain, ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;
- Abattoirs, marché d'intérêt métropolitain.

Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

- Collecte, élimination, valorisation des déchets des ménages, déchets assimilés ;
- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Contribution à la transition énergétique ;
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages.

PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

51 COMMUNES	MAIRES
ASPREMONT	Pascal BONSIGNORE
BAIROLS	Jacques DEMAURIZI
BEAULIEU-SUR-MER	Roger ROUX
BELVÉDÈRE	Paul BURRO
BONSON	Jean-Claude MARTIN
CAGNES-SUR-MER	Louis NÈGRE
CAP D'AIL	Xavier BECK
CARROS	Yannick BERNARD
CASTAGNIERS	Jean-François SPINELLI
CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	Edmond MARI
CLANS	Roger MARIA
DRAP	Robert NARDELLI
COLOMARS	Isabelle BRÈS
DURANUS	Jean-Michel MAUREL
ÈZE	Stéphane CHERKI
FALICON	Anaïs TOSEL
GATTIÈRES	Pascale GUIT-NICOL
GILETTE	Yann PRIOUT
ILONSE	Richard LIONS
ISOLA	Mylène AGNELLI
LA BOLLÈNE-VÉSUBIE	Martine BARENGO-FERRIER
LA GAUDE	Bruno BETTATI

LA TOUR-SUR-TINÉE

Nicole LABBE

LA TRINITÉ

Thierry ROUX

Ladislav POLSKI

LANTOSQUE

Jean THAON

LE BROC

Philippe HEURA

LEVENS

Antoine VÉRAN

MARIE

Gérard STEPPEL

NICE

Christian ESTROSI

RIMPLAS

Pascal GUGLIEMMETTI

ROQUEBILLIÈRE

Gérard MANFREDI

ROUBION

Philip BRUNO

ROURE

Yanne SOUCHET

SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

Jean-Jacques CARLIN

SAINT-BLAISE

Jean-Paul FABRE

SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE

Jean-Pierre ISSAUTIER

SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE

Colette FABRON

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Jean-François DIETERICH

SAINT-JEANNET

Julie CHARLES

SAINT-LAURENT-DU-VAR

Joseph SEGURA

SAINT-MARTIN-DU-VAR

Hervé PAUL

SAINT-MARTIN-VÉSUBIE

Ivan MOTTET

SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE

Jean MERRA

TOURNEFORT

Murielle MOLINARI

TOURRETTE-LEVENS

Bertrand GASIGLIA

UTELLE

Yves GILLI

VALDEBLORE

Carole CERVEL

VENANSON

Loetitia LORÉ

VENCE

Régis LEBIGRE

VILLEFRANCHE-SUR-MER

Christophe TROJANI

LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL



LES INSTANCES

Le Conseil métropolitain

Organe délibérant de la Métropole, il est composé de **133 membres élus**. Son rôle est de voter les projets liés aux compétences de la Métropole.

En 2024, **5 instances métropolitaines** se sont réunies et ont examiné **193 délibérations**.

Parallèlement, et dans le cadre des délégations que le Conseil lui a accordé, le Président a pris **143 décisions**.

Le Bureau métropolitain

Composé de **83 membres**, il délibère sur toutes les questions pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil métropolitain à l'exclusion de celles expressément mentionnées à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

En 2024, **5 instances** se sont réunies et ont examiné **287 délibérations**.

Les commissions métropolitaines

Au-delà de leur rôle d'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour des séances du Conseil métropolitain, les commissions, **au nombre de 11**, constituent de véritables instances de réflexion et de proposition pour orienter les choix stratégiques dans les différents domaines de compétences de la Métropole.

LE CONSEIL DES MAIRES

Présidé par le Président de la Métropole, il est composé des Maires de chaque commune membre de l'établissement public. Instance consultative et de concertation sur des questions concernant l'activité de la Métropole, il permet notamment au Président de la Métropole de recueillir les avis des Maires sur les affaires métropolitaines, et aux Maires d'être tenus informés des projets, actions et interventions de la Métropole. Tous les projets importants y sont systématiquement débattus avant d'être présentés aux instances délibérantes.

Il se réunit au moins avant chaque séance du Conseil métropolitain.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE

Recu Le 10/02/2025
COMMISSION EXÉCUTIVE

Le Président de la Métropole préside une commission exécutive composée des Vice-Présidents et des conseillers métropolitains ayant reçu une délégation. Elle s'assure des modalités et du suivi du calendrier d'exécution des politiques métropolitaines décidées par le Conseil métropolitain.

Le Président fixe l'ordre du jour et peut inviter toute personnalité qualifiée à participer à cette commission.

UN DOCUMENT FÉDÉRATEUR AU CŒUR DU DIALOGUE AVEC LES MAIRES

La Charte de la Métropole

Les Maires ont souhaité élaborer une charte dès la création de la Métropole en 2012. Ce texte intègre les avancées de la Métropole tout en veillant au respect fondamental de l'identité communale et au rôle prépondérant des Maires. Il fixe les grands équilibres du fonctionnement de la Métropole, notamment pour l'organisation de la proximité ou la gestion de l'aménagement du territoire.

Conformément aux dispositions de la loi du 27 décembre 2019, le Conseil métropolitain du 23 juillet 2020 a confié aux maires le soin de rédiger une charte actualisée valant pacte de gouvernance, dans un esprit fédérateur et respectueux des communes membres et du rôle des Maires. Cette charte a été approuvée lors du Conseil métropolitain du 31 mai 2021.

LES INSTANCES CONSULTATIVES ET DE DIALOGUE

Le Conseil de développement

Instance de démocratie participative, le Conseil de développement a pour but d'accompagner la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Composé de 310 membres bénévoles, porteurs d'expertises diversifiées, issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs et des représentants des 51 communes membres de la Métropole, il contribue à créer un dialogue sur des questions d'intérêt commun. Il concourt ainsi à la mobilisation des acteurs locaux et des citoyens pour faire émerger des projets et des solutions innovantes, adaptés à chaque partie du territoire, rôle essentiel pour réussir la transition écologique et sociale.

Il conduit ses travaux sur saisine du Président de la Métropole ou par auto-saisine sur toute question relative aux missions de service public dévolues à la Métropole.

Les domaines d'intervention du Conseil de développement :

- Il contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation et à la révision du projet de territoire ;
- Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : Plan Local d'Urbanisme métropolitain, Plan Local de l'Habitat, etc. ;
- Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable comme le Plan Climat Air Énergie Territorial. Renouvelé et installé le 9 décembre 2022, il est devenu, au cours des années, un lieu incontournable d'échanges et de propositions au service des politiques publiques ainsi qu'un lieu d'expression pour les communes membres.

Les réunions des Directeurs Généraux des Services

Sous l'autorité des élus, les **51 Directeurs Généraux des Services, Secrétaires généraux ou Secrétaires de Mairie** des communes membres de la Métropole mettent en œuvre les projets politiques conduits par leurs exécutifs.

Pour faciliter le dialogue entre les services municipaux des 51 communes et les équipes de la Métropole, les Directeurs Généraux des Services des communes se rencontrent régulièrement pour échanger et partager les projets qui sont au cœur des politiques mises en place par la Métropole.

En 2024, deux rencontres ont été organisées :

- Le **18 avril 2024** à Nice pour évoquer la révision du PLUm, la sécurisation de l'eau potable et le budget métropolitain ;
- Le **12 novembre 2024** à Saint-André-de-la-Roche pour aborder la gestion de crise en période d'épisodes méditerranéens, le rapport quinquennal sur l'évolution des charges transférées et les attributions de compensation, ainsi que le nouveau Plan climat métropolitain.





L'ADMINISTRATION MÉTROPOLITAINE

LA MÉTROPOLE COMPTE 4 186 AGENTS :

- 1 495 femmes (35,71 %) et 2 691 hommes (64,29 %) ;
- 67,99 % d'agents de catégorie C (2 846), 11,94 % de catégorie B (500), 20,07 % de catégorie A (840) ;
- Le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de 7,21 %, soit 300 agents.

LA GESTION QUOTIDIENNE DES RESSOURCES HUMAINES

Les enjeux à court terme

- Pérennisation des équipes des métiers d'accueil et d'éducation des jeunes enfants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants) ;
- Anticiper la reconversion des agents exerçant des métiers à forte pénibilité ;
- Temps d'échange avec les agents de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale sur l'actualité et les droits statutaires.

Le recrutement

- Plus de 20 000 actes produits chaque année ;
- 917 recrutements / 399 mobilités et 108 mutations / détachements ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle :
 - 43 nouveaux apprentis recrutés et 9 recrutements au titre de l'accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés ;
 - 113 apprentis en cours de formation.

La rémunération

- Versement, dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du Complément Indemnitaire Annuel pour les années 2021, 2022 et 2023.
- Harmonisation des règles de gestion des heures supplémentaires et des astreintes entre la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Revalorisation de la valeur faciale des titres repas (de 9 à 10 €) et compensation du gain de pouvoir d'achat élargie.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les enjeux à court terme

- Élaboration d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) avec l'actualisation de la carte des emplois, le développement de compétences tout au long de la carrière professionnelle, des dispositifs de formation pour anticiper la pénibilité au travail, le développement d'aires de mobilité, la détection et l'accompagnement de talents, l'aide à la reconversion professionnelle.

La formation

- 1 874 agents formés ;
- 827 sessions organisées ;
- 330 sessions organisées avec le CNFPT ;
- Les différentes formations organisées : en complément des formations thématiques liées aux politiques publiques locales, des formations managériales, de santé et sécurité au travail, de développement professionnel (GPEC et préparation aux concours) ont été organisées.

L'École des Cadres

L'École des Cadres, créée en 2016, avait pour objectif le développement de compétences fondamentales et managériales afin d'accompagner un projet d'évolution de l'agent.

L'offre a évolué avec :

- Le lancement d'un parcours « Néo Managers » ;
- La refonte du programme autour des savoirs fondamentaux et la rédaction d'un rapport opérationnel sur une problématique managériale.

Chiffres 2024 :

- **Trois parcours professionnels** – Manager de proximité, Chef de service et « Néo Managers » qui comptabilisent au total 40 agents-élèves ;
- **Un programme de formation et d'événements** de 70 jours ;
- **Un accompagnement** à développer son chemin de carrière et/ou à réaliser un bilan d'étape professionnelle : 33 agents accompagnés ;
- **Des accompagnements individuels** à travers du mentorat et du coaching : 36 agents.

AR Prefecture

LA MUTUALISATION

006-210600110-20260205-030226_08-DE

Reçu le 10/02/2026

Le processus de mutualisation permet **d'harmoniser les pratiques par la mise en commun de moyens**

humains et matériels. L'année 2024 est la 14^e année d'existence des services communs liant la Métropole et la Ville de Nice, la 12^e année avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Les services mutualisés couvrent majoritairement des **activités transversales** (notamment les ressources humaines, les finances, le juridique, les marchés publics).

Au 31 décembre 2024, **1 582 postes** sont mutualisés. L'année 2024 a été marquée par la **préparation du premier avenant à la 4^e convention générale**, adopté par les instances délibératives de chacun des partenaires en décembre.

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- **Télétravail** : signature avec les représentants du personnel d'un **troisième accord-cadre triennal** sur le télétravail 2022-2025 autorisant les proches aidants à bénéficier de ce dispositif : **1 372 télétravailleurs sur la Métropole.**
- **Égalité professionnelle femmes-hommes** : adoption du nouveau **plan triennal 2024-2026**, élaboré en concertation avec les organisations syndicales. L'objectif est de promouvoir la parité, la diversité et d'instaurer un environnement permettant à chaque agent de s'épanouir, quel que soit son genre.
- **Sensibilisation à l'égalité** : organisation des « **cafés de l'égalité** », en partenariat avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 06), ciblant l'ensemble des directeurs généraux adjoints, des directeurs et des chefs de service.
- **Protection sociale** : déploiement d'une **2^e convention de participation au risque prévoyance**, afin de proposer aux agents un contrat collectif fait sur mesure pour protéger leur salaire en cas d'arrêt de travail prolongé pour des raisons de santé.
- **Mise en œuvre d'actions de prévention en santé** pour les agents :
 - **5 séances de réveil musculaire** pour prévenir les troubles musculosquelettiques ;



- 4 événements sensibilisant à la **prise de repas équilibrés** sur le temps de travail en lien avec le Programme National Nutrition Santé (PNNS) ;
- 14 formations sur la prévention des addictions en milieu professionnel, bénéficiant à 160 agents en collaboration avec Addictions France 06.

LA FORMATION AUX ENJEUX DU CLIMAT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis septembre 2024, des **journées de formation mensuelles** sont proposées à l'ensemble des agents de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS.

L'objectif est d'accompagner les transformations organisationnelles liées à la transition écologique en renforçant la compréhension des enjeux climatiques. Ces journées combinent des apports théoriques (climat, énergie, le vivant, les ressources, l'évolution à venir des métiers), des ateliers pratiques, des quiz pédagogiques et des temps de co-construction de solutions dans une dynamique d'intelligence collective.

PLATEFORME D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

La Métropole a lancé une **plateforme unique en France** de gestion de l'accueil d'élèves stagiaires de 3^e, 2nde et même de 4^e. La plateforme offre un accès simplifié et pertinent à un éventail de 600 métiers répartis dans **118 directions** au sein de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS. En 2024, ce sont **1 161 stages** qui ont été pourvus au sein de la Métropole et de la Ville de Nice.

Des actions en faveur du développement durable

Cette plaquette recense les informations et actions au bénéfice des agents dans le cadre de la transition écologique (gestes simples du quotidien, dispositif « Ambassadeurs Climat ! », parkings à vélos sécurisés, bonus achat vélo covoiturage, aides et informations sur les déplacements quotidiens). Elle recense également les événements tels que le challenge mai à vélo, les ateliers réparation et remise en selle, la bourse aux vélos, la semaine de la mobilité ou les formations Climat et transition écologique.



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

02



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

AGIR POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

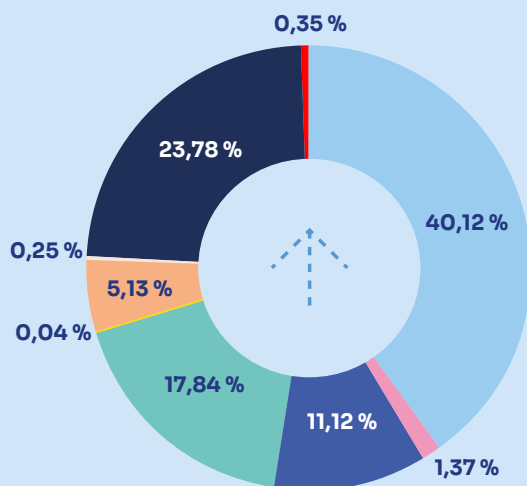
LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Métropole a persévéré, en 2024, dans sa volonté de modérer ses dépenses de fonctionnement dans un environnement incertain et versatile afin de ne pas déroger à sa stratégie d'investissement ambitieuse pour donner à son territoire tous les gages d'un développement durable et pour garantir à sa population des services publics de haute qualité. Ainsi, le budget principal et les budgets annexes (CFA, MIN d'Azur, Transports, Tempête Alex, Gestion des déchets ménagers et assimilés, Ports d'Azur) représentent plus d'1 milliard d'euros en fonctionnement et plus de 300 M€ en investissement.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

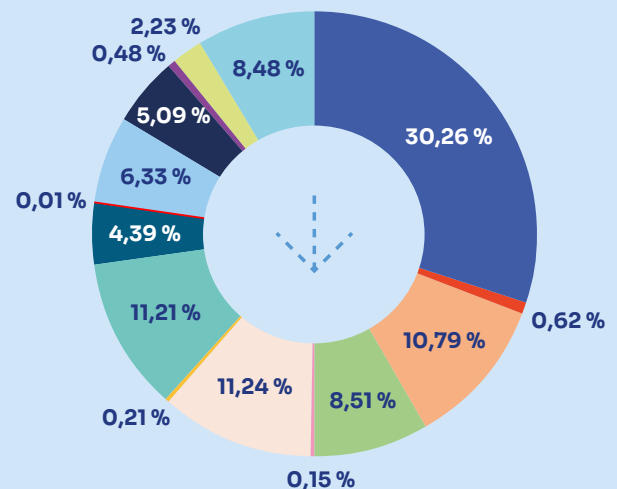
1 026 310 016 €



- Charges à caractère général
- Dotations aux provisions et dépenses imprévues
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Frais fonctionnement des groupes d'élus
- Charges financières
- Charges exceptionnelles et spécifiques
- Charges de personnel et frais assimilés
- Impôts sur les bénéfiques et assimilés

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

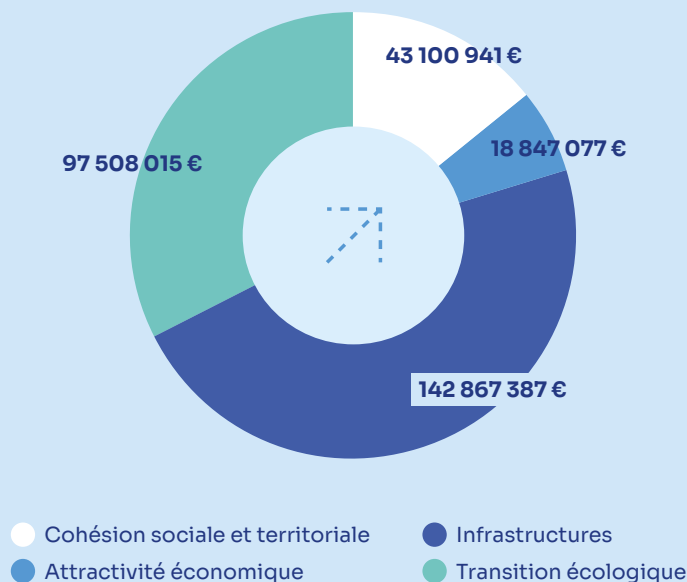
1 187 211 375 €



- Impôts locaux
- Résultat d'exploitation reporté
- Produits, services, domaine, ventes diverses
- Ventes de produits et prestations
- Subventions d'exploitation
- Impôts et taxes
- Europe
- Produits divers, reprises sur provisions et atténuations de charges
- Résultat de fonctionnement reporté
- Région
- État
- Département
- Dotations divers
- Autres produits de gestion courante
- Produits issus de la fiscalité

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

302 323 420 €

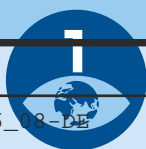


Ces importants investissements interviennent en complément du haut niveau de service public que la Métropole entend préserver pour les transports, l'eau, l'assainissement, l'entretien des voiries, la collecte, la valorisation et le traitement des déchets, au service de la qualité de vie au quotidien pour tous les habitants du littoral au Haut-Pays.

En 2024, la Métropole :

- a poursuivi son action de **développement des infrastructures majeures** : Sortie Ouest Voie Mathis, projet de restructuration de la station de traitement des eaux usées Haliotis au bénéfice de 26 communes, modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Ariane, Arianeo, et du réseau de chaleur « Énergie d'Azur » qui lui est associé.
- a continué également à **reconstruire ses vallées** et notamment la vallée de la Vesubie, avec les travaux de confortement des berges et d'endiguement sur les communes de Roquebillière et de Saint-Martin-Vesubie, directement réalisés par la Métropole ou par délégation confiée au SMIAGE.

- a poursuivi son **action d'aménagement du territoire** (voiries, embellissement des cœurs de villages) et **de cohésion** (renouvellement urbain, logement, nouveau contrat de ville) et à soutenir les initiatives locales en matière environnementale (appels à projets), agricole (installation d'exploitants, projet alimentaire territorial), tout en renforçant son attractivité économique (accueil d'entreprises et d'écoles d'excellence, soutien au développement de l'Université Côte d'Azur) et son engagement envers la transition écologique.
- a maintenu, au titre de la solidarité territoriale, la **Dotations de Solidarité Métropolitaine** à hauteur de 10 M€.



LES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

La Métropole optimise la recherche de financements extérieurs (essentiellement sous la forme de subventions) en assurant une veille permanente sur tous les guichets de financements que ce soit au niveau départemental, régional, national et européen, en établissant et renforçant ses relations avec les partenaires institutionnels, en recherchant des partenaires pour assurer le financement des projets et en coordonnant le montage des dossiers de demande de subvention et le suivi des recettes obtenues.

En 2024, la Métropole a continué de multiplier ses sources de financements extérieurs pour l'ensemble de ses projets, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens.

La recherche de financements extérieurs est un levier essentiel du développement et du rayonnement du territoire dans les domaines de l'innovation, du développement économique durable, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire ou des infrastructures.

Dans un contexte budgétaire contraint, ces subventions permettent de cofinancer les dépenses et de soutenir l'émergence de projets innovants, tout en servant d'effet de levier pour mobiliser d'autres financements.

FINANCEMENTS EXTÉRIEURS FRANÇAIS

La Métropole a conclu 3 contrats financiers pluriannuels avec ses partenaires :

- Le **Contrat de Territoire Urbain 2021-2026 avec le Département des Alpes-Maritimes**, qui a été actualisé lors de la revoyure en mai 2024. Le contrat dispose d'une enveloppe de 58 M€ pour 20 opérations pour les projets de la Métropole. La revoyure a notamment permis d'ajouter des projets en faveur de la mobilité durable.
- Le **Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique 2021-2026 avec l'État**, d'une enveloppe de 133 M€ pour le financement de 49 projets. Le contrat retranscrit les intentions de cofinancement de l'État pour les projets en faveur de la transition écologique et de la mobilité.
- Le **Contrat Nos Territoires d'Abord 2023-2027 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, disposant d'une enveloppe de 82 M€ pour le financement de 12 opérations majeures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, avec en outre des opérations de mobilité durable, résilience des territoires et énergies renouvelables. Il s'agit de la suite des « Contrat Régional d'Équilibre Territoire-CRET » qui avaient été signés en 2018 et 2021.

Ces financements permettent de sécuriser des enveloppes qui visent, entre autres, à soutenir les projets en faveur de la transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments, extension de la promenade du Paillon, plan vélo, grands projets de transports à savoir le BHNS, appelé Lignes +, et les lignes de tramway T4 et T5.

FINANCEMENTS EXTÉRIEURS EUROPEENS

La Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice participent à 3 grandes catégories de programmes européens :

- **Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement européens (FESI), comme le FEDER, le FSE+, le FEADER et le FEAMPA**, qui sont gérés au niveau national ou régional et qui visent à réduire les inégalités régionales et sociales entre territoires ;
- **Les programmes de Coopération Territoriale Européenne, comme les Interreg NEXT MED, ESPACE ALPIN, ALCOTRA, MARITTIMO** qui sont gérés par des Régions et qui co-financent des projets européens collaboratifs transnationaux ou transfrontaliers,
- **Les programmes européens sectoriels, comme Horizon Europe, FSI, Erasmus+, LIFE, MIE** qui sont gérés directement au niveau européen et qui permettent de cofinancer des projets collaboratifs européens au service des politiques sectorielles de l'Union européenne (recherche, innovation, santé et environnement, énergie, mobilité, sécurité, etc.).

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) soutiennent les projets d'investissement et les programmes de coopération permettent d'obtenir des recettes en fonctionnement.

AR Prefecture

La Métropole a mis en place depuis 2015 une grande stratégie de recherche d'opportunités européennes, qui a été renforcée avec la création de la « **Stratégie**

Europe 2021-2027 Métropole Nice Côte d'Azur », à l'occasion de la publication du nouveau Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 de la Commission européenne.

Cette stratégie a permis l'obtention de 81 projets européens, dont des projets emblématiques tels que le financement de deux stations de tramway dans le quartier des Moulins, le projet PACTESUR de sécurisation de la Promenade des Anglais.

En 2024, la Métropole a obtenu le co-financement de 17 projets pour un montant de plus de **6 M€**.

RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

En 2024, le **Centre Europe Direct Nice Côte d'Azur** a fêté ses 4 ans. Cet espace constitue un **relais de proximité des institutions européennes sur le territoire métropolitain**. Ces bureaux d'information labellisés EUROPE DIRECT sont présents dans les 27 États membres de l'Union européenne. Il en existe 49 en France, répartis sur l'ensemble du territoire, dont 2 en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis son ouverture en 2021, le Centre Europe Direct de la Métropole Nice Côte d'Azur a considérablement augmenté ses actions pour sensibiliser tout public à l'Union européenne. Entre 3 et 4 interventions par mois se font dans les écoles afin d'expliquer le fonctionnement de l'Union européenne aux élèves. En 2024, en plus du Nice Europe Day, le Centre Europe Direct Nice Côte d'Azur a organisé l'**Oktoberfest**, rassemblant 5 000 personnes au Port de Nice, et qui a permis de rappeler l'importance de l'amitié franco-allemande, moteur de la coopération européenne. Grâce à ces manifestations ce sont presque **30 000 personnes** qui ont pu être sensibilisées à l'Union européenne, ses opportunités, son fonctionnement, mais aussi son histoire, sa culture et ses valeurs.

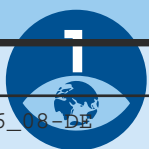
LES PARTENARIATS ET LE MÉCÉNAT

La Direction des partenariats et du mécénat a pour objectif d'accroître les ressources financières de la Métropole et de la Ville de Nice pour permettre le développement de ses projets d'intérêt général et apporter une valeur ajoutée dans la politique de relation public-privé menée sur le territoire.

La collectivité accomplit ainsi l'Objectif numéro 17 du programme des Nations Unies sur le développement de « Partenariats pour la réalisation des objectifs », autour de quatre grandes thématiques de politiques publiques poursuivant eux-mêmes d'autres objectifs mondiaux de développement durable : transition écologique, vitalité et accès à la culture et au patrimoine, événementiel et attractivité du territoire, soutien à la jeunesse et à la citoyenneté.

Pour exemple, en 2024, l'inauguration du Belvédère de la Bourgada à Nice dans le cadre du projet Paillon a été soutenue par une fondation d'entreprise mécène. Les entreprises partenaires valorisent par leur engagement une raison d'être moderne et responsable, pivot de leur objectif de performance durable et solidaire, mobilisant auprès de la collectivité et pour le territoire leurs savoirs, ressources et compétences.





LA COMMANDE PUBLIQUE

La Métropole a poursuivi en 2024 les actions initiées depuis plusieurs années pour faire de la commande publique un outil au service du territoire, que ce soit aussi bien par l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches administratives qu'en termes de sécurisation de ses procédures de mise en concurrence.

La commande publique est structurée autour de **4 axes principaux** :

- Créer les conditions permettant une ouverture à la concurrence et l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
- Favoriser l'insertion des publics en difficulté et leur accès à l'emploi ;
- Prendre en compte l'aspect environnemental dans les achats ;
- Développer les achats innovants.

La Métropole intègre, depuis plusieurs années, **des clauses sociales et/ou environnementales dans les achats publics.**

Afin d'anticiper le renforcement de la réglementation en matière d'achats responsables, la Métropole a mis en place des indicateurs de mesure de performance environnementale et sociale dans les marchés.

MESURE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

82 % des marchés publics de la Métropole Nice Côte d'Azur intègrent au moins une considération sociale ou environnementale.



Les actions suivantes ont été menées en 2024 :

- Déploiement et animation du **nouveau Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)** pour la période **2023-2027**, adopté fin 2023.

Ce nouveau schéma (qui renforce celui voté en 2016) s'inscrit dans la lignée des démarches sociales et environnementales mises en œuvre depuis 2009 par la Métropole.

Il détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Conformément à l'évolution de la réglementation, le nouveau SPASER intègre des indicateurs chiffrés qui permettent de suivre la progression de l'établissement public de coopération intercommunale en matière d'achat public durable pour la période 2023-2027, **répartis autour de 4 axes majeurs (économique, environnement, social, gouvernance), 12 fiches actions et 32 objectifs en lien avec la transition écologique, le progrès social, l'économie sociale et solidaire, le développement économique et la gouvernance du projet.**

Le SPASER, mis en œuvre par la direction de la commande publique et les services gestionnaires de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS, constitue une feuille de route pour intégrer les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable dans les marchés publics. Il propose des outils, exemples et partenariats pour accompagner les services dans cette démarche, tout en harmonisant les pratiques et en diffusant les objectifs auprès des acteurs et partenaires extérieurs (Fédération du Bâtiment et Travaux Publics 06, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, clusters, etc.) et l'ensemble des opérateurs économiques répondant aux marchés publics.

Un premier bilan partiel des actions a été présenté lors du troisième Comité de Pilotage Commande Publique Durable en novembre 2024.

La présentation d'exemples concrets de réalisation par les services a permis de constater que ces derniers s'investissent au quotidien dans cette démarche prioritaire.

- Accompagnement des directions sur les projets transversaux notamment :
 - Bilan des actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les marchés publics avec

AR. Prefecture

la participation au comité de pilotage Plan Prévention phytates; 3-030226_08-DE
Rec. 16.10.2024/8026
Rapport d'activité « Territoire engagé en transition écologique » ;

- Mise à jour des actions achats durables du Plan Climat.
- Intégration des **objectifs du SPASER** dans le **recensement des achats** établi en 2024 (pour 2025);
- **Mise en œuvre de la charte chantier vert** et présentation d'un bilan aux élus présents au Forum annuel Achat public durable de France Urbaine ;
- Présentation du **bilan économie circulaire de la charte chantier vert** dans le cadre du projet Acropolis, lors d'un forum régional « Achats et transition écologique » à Toulon organisé par EA éco-entreprises ;
- Participation à la journée dédiée à l'économie circulaire et au réemploi dans le secteur du BTP, organisée par l'association Raediviva (missionnée par l'ADEME pour promouvoir le réemploi dans le BTP), en partenariat notamment avec la Métropole Nice Côte d'Azur, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - Visite d'une installation de recyclage ;
 - Échanges dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat autour des actions et projets en faveur du réemploi ;
 - Réunion de restitution des résultats de la cartographie des acteurs de l'économie circulaire dans le BTP de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- **Intégration et comptabilisation des biens** issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage dans les marchés de fournitures impactés par la loi Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire (AGEC) ;
- **Formation des services sur le nouveau décret AGECE 2024** relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées : 75 agents formés ;
- Participation aux « **trophées de la commande publique** », catégorie « Politique achat responsable » ;
- Participation au **comité technique régional « Achats Publics Durables »** mis en place par l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement ;
- Participation au groupe de travail sur la « **Construction et rénovation de bâtiment** » dans le cadre de la rédaction du Mémento Achats publics et biodiversité par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement ;
- Participation aux **conventions d'affaires** organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie 06 ;

- **Communication des évolutions réglementaires** sur le développement durable auprès des services de la Métropole via la newsletter marchés publics et des infos référents ;
- **Participation à des groupes de travail spécifiques** avec France Urbaine relatifs aux clauses bas carbone ;
- **Promotion des marchés** réservés par la visite d'un Établissement et Service d'Accompagnement par le travail (ESAT) à Valbonne, organisée par la direction du handicap, avec la participation de plusieurs services techniques ;
- Participation à la **Journée « Achat inclusif »** organisée par les réseaux Insertion PACA ;
- Participation au **groupe de travail « Recours aux secteurs adapté et protégé »** dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat conclue avec le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour 2025-2028 ;
- **Rédaction de nouveaux critères de jugement des offres « sociaux »** en lien avec la Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion ;
- **Présentation de la stratégie Horizon Zéro Plastique** (volet commande publique) lors d'un colloque national organisé par Zéro Waste France ;
- Participation au **Comité Technique d'élaboration d'une feuille de route opérationnelle en matière d'économie circulaire.**

UNE COMMANDE PUBLIQUE À L'ÉCOUTE

La Direction de la commande publique rencontre annuellement environ 30 entreprises dans le cadre des groupes de travail proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.

Le numéro vert gratuit « Accueil marchés publics Nice Côte d'Azur » est destiné aux entreprises afin de répondre rapidement à leurs questions en matière de marchés publics. Il s'agit d'un outil complémentaire au Livre Bleu, pour accompagner en direct les entreprises dans leurs démarches administratives. Ce numéro est accessible au **0800 05 06 06**. Le recours à ce service est en augmentation avec 174 appels en 2024 contre 152 en 2023.

La réponse à un marché public peut constituer une procédure complexe, notamment pour les PME (Petites et Moyennes Entreprises). **Le Livre Bleu de l'achat public est un mode d'emploi simple qui va aider concrètement ces entreprises dans leurs démarches de réponse à une consultation.**

Ce guide est mis à disposition des entreprises et peut être téléchargé sur le site internet de la Métropole.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

03



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE PAR DES INFRASTRUCTURES OPTIMALES



LES PÔLES DE PROXIMITÉ

En application du principe de subsidiarité, la Métropole assure, au travers d'une organisation territoriale reposant sur plusieurs directions d'exploitation, les missions de viabilité, d'entretien de la voirie, de propreté, de gestion des déchets, et de gestion du domaine public.

La Direction déléguée à la Voirie et aux Réseaux regroupe :

1. La Direction transversale en charge de l'Exploitation et du Support des Territoires (marchés publics, gestion patrimoniale chaussée et ouvrages d'art, logistique, suivi budgétaire, suivi accidentologie). Cette direction a également en charge l'exploitation de la circulation avec la régulation du trafic et la gestion des équipements dynamiques routiers sur le périmètre métropolitain.

2. La Direction du Cycle de l'eau, de la GEMAPI et des Réseaux qui a en charge l'éclairage public, les réseaux concédés et satellites, le service hydrométéo et système d'alerte, le service planification, études et expertise technique, ainsi que le service travaux et gestion patrimoniale.

3. La Direction des Réseaux qui a en charge l'éclairage public et les réseaux concédés.

4. Les Directions Territoriales (DT) :

• **La Direction Territoriale Rive Droite du Var**, qui regroupe les communes de Cagnes-sur-Mer, Le Broc, Carros, Gattières, La Gaude, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Vence.

• **La Direction Territoriale Collines et Littoral Est**, qui intègre les communes d'Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Bonson, Cap d'Ail, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Colomars, Drap, Duranus, Èze, Falicon, Gillette, Levens, La Roquette-sur-Var, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens, La Trinité, Villefranche-sur-Mer.

• **La Direction Territoriale Tinée et Vésubie** qui compte pour la Tinée, les communes de Bairols, Clans, Ilonse, Isola, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Sauveur-

sur-Tinée, La Tour-sur-Tinée, Tournefort, Valdeblore ; et pour la Vésubie, les communes de Belvédère, La Bollène-Vésubie, Lantosque, Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Venanson.

LES ENJEUX ASSOCIÉS : PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ

Cette répartition géographique permet une connaissance approfondie du territoire, une proximité quotidienne avec la population et une collaboration étroite avec les Maires et les élus des communes membres de la Métropole.

C'est ainsi que **473 projets et 11 555 interventions ont été réalisés en 2024** sur le territoire de la Métropole.

LES MISSIONS OPÉRATIONNELLES ASSURÉES AU QUOTIDIEN

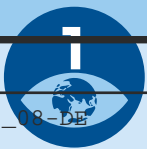
- Viabilité et exploitation des routes ;
- Entretien et gestion du patrimoine routier ;
- Propreté urbaine ;
- Projets de proximité ;
- Gestion du domaine public ;
- Collecte des déchets ménagers (en concertation avec la Régie, uniquement pour la Direction Territoriale Tinée et Vésubie) ;
- Gestion des réseaux et contrats concédés ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations / gestion des eaux pluviales urbaines.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

ORGANISATION TERRITORIALE





L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

La Métropole est la seule métropole de France gestionnaire de la totalité du réseau routier sur son territoire (hors autoroute A8). Elle entretient, rénove et gère un patrimoine routier de 2 400 km, lequel constitue un enjeu majeur en termes de sécurité, de développement et d'aménagement du territoire.



Expérimentation d'une nouvelle formulation de matériaux pour réfection de chaussée, dans le but de trouver une solution pérenne plus écologique.

L'année 2024 a notamment été marquée par :

LA MISE EN ŒUVRE DE TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES DES CHAUSSÉES

En 2024, le marché de réfection des couches de chaussées a été renouvelé avec une volonté de l'orienter vers les techniques environnementales. Ainsi, les techniques routières traditionnelles ont été définies afin d'intégrer la revalorisation des déchets issus du fraisage de la route et imposer un taux de 30 % de matériaux recyclés.

Le règlement de consultation de ce marché prévoit un jugement des offres avec un critère environnemental

calculé à l'aide d'un éco-comparateur – SEVE TP – qui permet de réduire les impacts environnementaux des infrastructures en prenant en compte le bilan carbone des techniques mises en œuvre.

Le partenariat engagé en 2023 avec le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) pour l'expérimentation d'une technique innovante dans le cadre du Comité d'Innovation Routes et Rues (CIRR) a été poursuivi en 2024.

Il s'agit du SKINWAY, qui est un béton bitumineux de faible épaisseur spécialement conçu pour l'entretien des routes. Il répond de façon optimale à l'enjeu essentiel de la préservation du patrimoine routier.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE

Reçu Le 10/02/2025
**REPLICATIONS LÉGALES DE
DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)**

L'arrêté préfectoral 2014-452 du 10 juin 2014 fixe les OLD applicables sur tout le territoire du département des Alpes-Maritimes, indépendamment des Plans de Prévention des Risques d'Incendie des Forêts (PPRIF), aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues, y compris les voies qui les traversent.

L'arrêté préfectoral et le Code Forestier offrent la possibilité de moduler les largeurs et modalités de

débroussaillage dans le cadre d'un schéma global de débroussaillage élaboré par le gestionnaire de la voirie et soumis à l'approbation du Préfet, apportant ainsi un niveau de protection équivalent et tenant compte des moyens réellement mobilisables (article 12 de l'arrêté préfectoral de 2014).

Ainsi, au vu des enjeux, la Métropole Nice Côte d'Azur a établi et finalisé, à l'aide de l'Office National des Forêts, **son schéma global de débroussaillage de la voirie métropolitaine** sur un programme pluriannuel de 5 années, qui a été approuvé par arrêté préfectoral n°2022-153 du 20 septembre 2022.

Exemples de réalisation :





LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS

La Métropole mène des missions alliant à la fois des opérations de proximité et des projets d'envergure à l'échelle du territoire en ayant pour objectif :

- La réalisation de projets visant à perméabiliser, à végétaliser davantage les communes et à y revoir les usages en faveur des modes actifs ;
- Le respect de la réglementation et la mise en œuvre d'une expertise juridique de l'espace public (dont les permissions de voirie) et du pilotage de projets et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets complexes transversaux ;
- La réalisation d'études et le pilotage d'opérations d'aménagement des espaces publics à l'échelle du territoire ;
- Le pilotage de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle des projets complexes délégués et non délégués (Sortie Ouest de la Voie Mathis), ainsi que la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation de projets d'infrastructures, la gestion du patrimoine d'ouvrages d'art (ponts, tunnels), et la mise aux normes des tunnels et des projets de démolitions.

L'année 2024 a notamment été marquée par la réalisation des projets suivants :



AR Prefecture



TOURRETTE-LEVENS : Aménagement d'un parvis - jardin d'enfants et trottoir chemin Saint-Sébastien



STATION D'ISOLA 2000 : Pose de conteneurs semi-enterrés



STATION D'AURON : Réfection d'un réseau d'eau pluvial - parking du Riou



SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE : Aménagement de la place centrale



ROQUEBILLIÈRE : Route de Berthemont - renforcement de la résistance mécanique de la chaussée

AR Prefecture

006-210600110-20260203-CA 22A18-DE
Reçu le 10/02/2026

En 2024, la Métropole a notamment poursuivi ses travaux de voiries et d'ouvrages d'arts pour un montant de 21 M€ :

Saint-Martin-Vésubie

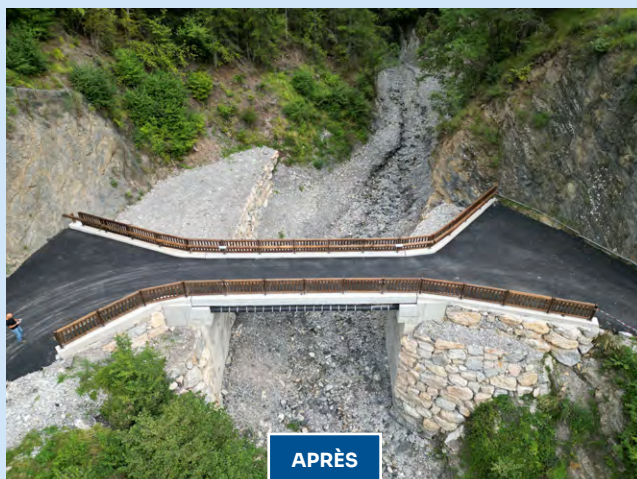
- Reconstruction de la chaussée de la RM2565 entre les ponts de Venanson et Maïssa ;
- Reconstruction du pont Deloutre : reprise du radier et extension en aval sur la RM89, sous le pont situé en bas du vallon du col de Salèse.

Venanson

- Démolition et reconstruction du pont des Alberas.



AVANT DÉMOLITION



APRÈS

Roquebillière

- Sur la RM 2565, au PR 28, à la suite de l'effondrement de la falaise de la Malune : lancement des travaux en trois phases (clouage en tête de la falaise et déviation du lit de la Vésubie) ;
- Au niveau du pont sur le vallon du Cervagné : confortement du talus (paroi clouée, béton projeté et pose de macmat), enrochement des talus et des culées, remplissage de béton de la culée rive gauche affouillée, et conception d'un radier en enrochements bétonnés.

La Tour

- Construction d'un ouvrage en enrochements au chemin de la Vallière, mise en place du réseau pluvial et de divers réseaux (eau, assainissement, Orange, Enedis, arrosage).

Valdeblore

- Sur la piste de Mollières, reconstruction d'un ouvrage de soutènement en enrochements et du corps de chaussée.

Isola

- Réalisation de travaux de curage sur la M97.

Saint-Étienne-de-Tinée

- Sur la RM61 (PR1+333), au niveau du pont sur le vallon de Chaffalc, reprise des dommages : culée rive droite totalement affouillée et non protégée, disparition des enrochements et du radier, signes de déstabilisation de la chaussée, remise en état des glissières et longrines.

La Bollène Vésubie

- Démolition des îlots sur 50 m² et reconstruction d'îlots sur 200 m² avec remplissage en terre végétale ;
- Création d'un réseau d'eaux pluviales ;
- Construction d'un parking relais sur 500 m² (11 places dont 1 PMR), de 2 quais bus aux normes PMR, de bandes cyclables ;
- Renforcement et réfection d'une partie de la chaussée, rénovation de la signalisation horizontale et verticale.

Lantosque

- Sur la RM2565, secteur du Mirail, suite à l'effondrement de la falaise et de la route : réalisation d'un levé topographique, d'une mission géotechnique d'avant-projet, et création d'une piste.

AR Prefecture

Les travaux réalisés dans le cadre de **GEMAPI** se sont aussi poursuivis sur le territoire :

- **Marie** (vallon de l'Ullion) : recentrage du cours d'eau et débouchage des ouvrages hydrauliques (200 ml de merlon de déviation, 500 ml de piste, déplacement de 10 000 m³ de matériaux et creusement d'un chenal de 2 000 m³) ;
- **Roquebillière** : création d'un enrochement pour stabiliser la route du cimetière, le long du vallon des Imberts ;
- **Saint-Martin-Vésubie (quartier La Pinio)** : restauration de la capacité hydraulique du cours d'eau ;
- **Isola** : curage du chenal et enlèvement de l'engravement de La Guercha (RM97 PRO+200) ; curage de la plage de dépôt de la Guercha (RM97 PR2) ;
- **Saint-Étienne-de-Tinée** : déstructuration de la berge en enrochements, mise en place d'une protection d'urgence en enrochements bétonnés (dans le vallon de l'Ardon). Recentrage de la Tinée au niveau du village et déplacement de 5 000 m³ de matériaux.

Enfin, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage confiée au **SMIAGE** pour les travaux de protection hydraulique, les actions suivantes ont été menées :

Saint-Martin-Vésubie

- Protection des berges du Boréon au quartier la Mério / Charles Boissier ;



- Protection des berges de la Madone au quartier de la Frairie ;
- Réhausse des protections et reprise de la berge de la Madone au quartier de l'ancien stade (post tempête Aline) ;
- Désembâclement du Haut-Boréon et du vallon de Villars.

Roquebillière

- Remise en état et restauration du lit de la Vésubie en aval du pont RM69 ;
- Protection des berges de la Vésubie, en rive droite en amont du pont RM69.





LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET LA GEMAPI

Le territoire métropolitain présente un patrimoine pluvial et Gemapien important à forts enjeux sécuritaire, économique et environnemental.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La Métropole a en charge la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Elle est notamment responsable des missions suivantes :

- L'exploitation des réseaux pluviaux enterrés et ouvrages associés : canalisation, ouvrages de captage, postes de relevage, etc.
- L'exploitation des réseaux pluviaux superficiels à ciel ouvert et ouvrages associés : fossés, noues, canaux, etc.

Les interventions portent sur :

- **L'inspection et le curage préventif** des réseaux pour garantir leur bon fonctionnement lors d'épisodes pluvieux ;
- **La gestion des urgences** en cas de débordements pour limiter le risque d'inondation ;
- **L'entretien du patrimoine** existant et la mise à niveau des infrastructures face aux nouveaux enjeux urbains et climatiques.

La gestion des eaux pluviales passe par la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans une démarche de ville perméable, avec de multiples objectifs :

- Réduire l'impact des ruissellements sur les milieux naturels et les sols ;
- Améliorer le rechargement des nappes phréatiques ;
- Créer des îlots de fraîcheur urbains ;
- Favoriser la biodiversité ;
- Renaturer les centres urbains.

La Métropole mène depuis 2022 **l'étude du Schéma Directeur et zonages des eaux pluviales des communes comprises dans les périmètres des Programmes d'Actions de Préventions des Inondations PAPI Var 2 et PAPI Paillons**, mais aussi des communes du littoral Est (hors PAPI).

PAPI : Programmes d'Actions de Préventions des Inondations



L'objectif de cette étude est la réalisation des schémas de maîtrise des ruissellements et des zonages pluviaux réglementaires avec approbation des zonages par une enquête publique.

Elle se déroule en trois phases :

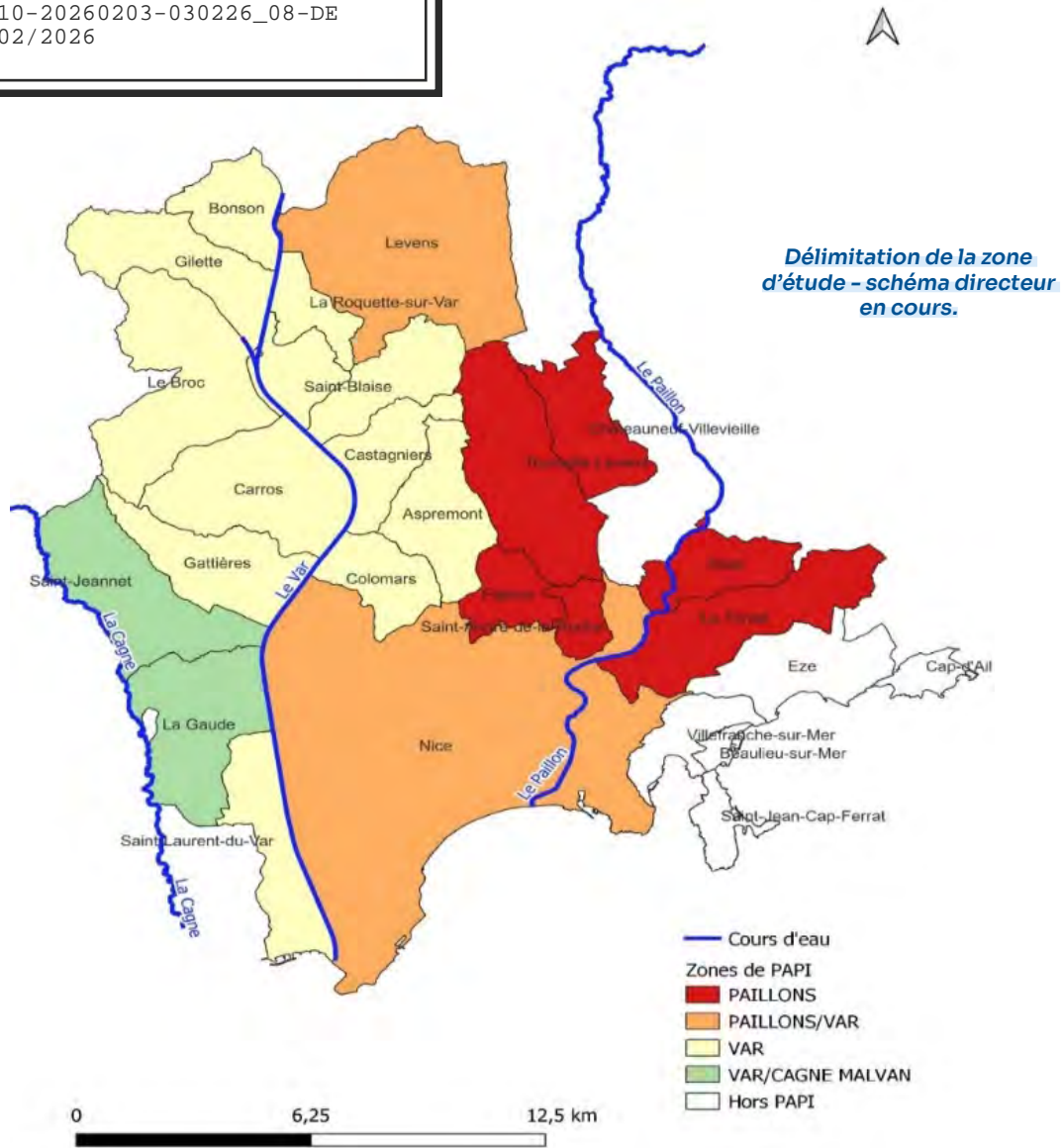
- Pré-diagnostic (2022) – concertation et analyse de données existantes ;
- Investigation technique approfondie (2023-2024) ;
- Élaboration du schéma directeur et des programmes de travaux (2025-2026).

Résultats attendus :

- Amélioration de la connaissance du patrimoine des eaux pluviales et des axes d'écoulement ;
- Cartographie des risques de ruissellement et des zones d'infiltration potentielles ;
- Schémas de maîtrise des ruissellements pluviaux quantitatifs et qualitatifs ;
- Zonages pluviaux réglementaires intégrables au PLUm.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026



Exemples de réalisation :



NICE : Curage et création d'un bassin de gestion sédimentaire suite aux inondations de 2022 à la Lavette



CAGNES-SUR-MER : Réhabilitation du réseau pluvial rue Jean Raymond Giacosa



SAINT-LAURENT-DU-VAR : Dans le cadre du projet urbain partenarial des Pugets Nord, redimensionnement de la capacité du réseau des eaux pluviales du secteur

La Métropole est l'autorité organisatrice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » sur son territoire.

Elle a notamment en charge les missions suivantes :

- Réalisation de schémas directeurs, élaboration de stratégies, d'études GEMAPI (vallons, cours d'eau) et la définition de programmes d'actions (travaux d'aménagement, sensibilisation, instrumentation – surveillance, mesures et outils d'aménagement, etc.) en veillant à intégrer à la fois les enjeux de réduction du risque inondation, les enjeux environnementaux/écologiques des milieux aquatiques ;
- Appui technique et réglementaire aux projets d'aménagements du territoire métropolitain ;
- Gestion patrimoniale des ouvrages gémapiens : création, entretien et curage des bassins sédimentaires, plages de dépôts, pièges à embâcles, ouvrages de couvertures, etc. ;

- Entretien des vallons et cours d'eau dont la Métropole est propriétaire-riverain : berges et lit du cours d'eau par gestion raisonnée de la végétation, enlèvement des déchets sauvages, etc.

Elle a délégué certaines missions au SMIAGE Maralpin, en particulier la gestion des systèmes d'endiguement (compétence obligatoire) mais aussi, la réalisation d'études et de travaux GEMAPI d'intérêt de bassin (étude hydromorphologique et d'espace de bon fonctionnement des Paillons, étude de réduction du risque et premiers travaux sur le Malvan, étude pour la mise en place de pièges à embâcles sur la Cagne et le Malvan, etc.), des actions d'entretien de cours d'eau réalisées antérieurement par les syndicats intercommunaux de rivière (Paillon, Cagne).

L'action métropolitaine, en termes de GEMAPI, est largement structurée dans le cadre des Programmes d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) et du contrat pluriannuel avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

Exemples de réalisation :



CARROS / LE BROC : Curage du canal pied de coteaux suite aux intempéries du 23 octobre 2024 (afflux de sédiments et de bois morts en provenance du vallon du Riou).



ISOLA : Opération de curage de la plage de dépôt de la Guerche (vallée de la Tinée).



LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

La Métropole Nice Côte d'Azur réalise des chantiers qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable à l'échelle du territoire.

Parmi ces projets figurent notamment la Sortie Ouest de la Voie Mathis et la Promenade du Paillon qui intègrent des objectifs environnementaux.

Plus globalement, l'ensemble des Grands projets structurants répondent à des objectifs de développement durable.



LA SORTIE OUEST DE LA VOIE MATHIS

La Sortie Ouest de la Voie Mathis est une infrastructure clé de 1 200 m, incluant un tunnel de 800 m, reliant la voie Pierre Mathis à l'avenue Valéry Giscard d'Estaing. Ce projet soutient le développement du secteur Grand Arénas et du pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin, en améliorant la fluidité du trafic, l'intégration des transports collectifs et la qualité de vie locale par la réduction des nuisances sonores.

Le chantier de la SOVM a franchi une nouvelle étape majeure avec le percement intégral du tunnel. Ainsi, l'année 2024 a vu la fin de la construction de l'ouvrage : le génie civil du tunnel est achevé et les travaux de voirie quasiment terminés (mise en service mai 2025).

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026



LA LIGNE 4 DE TRAMWAY

Le projet de la ligne de tramway T4, partant du pôle d'échanges multimodal du Grand Arénas au centre-ville de Cagnes-sur-Mer (Parc des Sports Pierre Sauvaigo), a été **déclaré d'utilité publique** par arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2023.

CHIFFRES CLÉS

- **7,3 km** de ligne ;
- **40 000** voyageurs/jour ;
- **14** nouvelles stations ;
- Fréquence **8 minutes** ;
- **28 300** habitants desservis ;
- **+ 1 200** arbres conservés et plantés ;
- **25 000 m²** de plateforme végétalisée ;
- **4 P+R** créés avec **1 200** places au total.

Le projet de ligne 4 est conçu de manière à répondre au référentiel Haute Qualité Environnementale Infrastructures Durables (HQE-ID). **Le projet T4 a obtenu la certification HQE-ID début 2024** pour la partie Programme et Conception. Les acquisitions foncières se sont poursuivies tout au long de l'année 2024.



Ce projet vise à poursuivre l'aménagement de l'axe paysager de la promenade du Paillon et à renforcer les perméabilités entre l'hypercentre, le quartier du Port et les quartiers Est de la ville de Nice :

- En poursuivant l'actuelle promenade du Paillon ;
- En aménageant des espaces publics de qualité et apaisés ;
- En requalifiant les espaces publics et bâtiments, dont la bibliothèque municipale à vocation régionale Louis Nucéra, le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain, et le parking Promenade des Arts.

CHIFFRES CLÉS :

- **+ 8 ha** de création d'espaces verts ;
- **2 500 arbres plantés** contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur (- 5°C), à la réduction de 1 740 tonnes de CO₂/an ; à l'atténuation du bruit urbain de 6 à 8 décibels ;
- Absorption **d'1 tonne/an** de polluants atmosphériques ;
- **+ de 90 % de matériaux revalorisés** (allant jusqu'à 100 % pour les aciers et béton) ;
- Requalification des voiries attenantes sur environ **2,5 ha**, incluant l'intégration de transports en commun type BHNS.

Dans le cadre du **Projet de la promenade du Paillon saison 2**, un nouvel espace a été ouvert au public : **la Bourgada**.

L'esplanade existante a été réaménagée pour laisser place à un jardin en terrasse de **5 000 m²**, dont **2 500 m² en restanques**.

- **+ de 150 arbres et arbustes méditerranéens plantés** (pins parasols, oliviers, chênes verts, amandiers, etc.)
- Un système de **récupération des eaux pluviales** a été mis en place pour assurer un arrosage écoresponsable.



« La Bourgada »

Ce nouvel aménagement vise à renforcer la biodiversité, améliorer la qualité de l'air et réduire l'empreinte carbone, tout en offrant aux habitants un cadre de vie plus vert et apaisant.

LA RÉALISATION DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Nice Aéroport

La réalisation du PEM de Nice Aéroport est un élément clé du développement de la Métropole et de la Ville de Nice, en lien avec l'Opération d'Intérêt National Nice Éco-Vallée. Il favorise une **intermodalité renforcée et inédite en Europe**, grâce à sa connexion directe à l'aéroport international.

Ce projet prévoit la **construction d'une nouvelle gare capable d'accueillir les TGV** à Nice Aéroport. Il permettra une nette amélioration des déplacements du quotidien avec :

- +7 TER/heure entre Cannes et Nice,
- +4 TER/heure entre Antibes et Nice,
- +2 TER/heure entre Sophia-Antipolis et Nice,
- ainsi qu'un gain de **1h02 sur le trajet Nice-Paris**.

Inaugurée le 8 janvier 2024, la nouvelle **gare routière** du PEM, avec ses **10 quais d'accueil et 4 quais de régulation**, participe activement à :

- L'amélioration de l'accessibilité du quartier Grand Arénas ;
- La fluidification des déplacements multimodaux ;
- La promotion des transports en commun face à l'usage de la voiture individuelle ;
- La préfiguration de la future **gare TGV Nice-Aéroport** dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

Le Pôle d'Échanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer



La Métropole est à l'initiative des études et de la réalisation d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) sur le site de la gare de Cagnes-sur-Mer.

Les axes forts du projet :

- La création d'un parking relais (280 places) dédié aux usagers des transports en commun ;
- La requalification de l'espace public ;
- La création d'un nouveau bâtiment voyageurs SNCF (ouvert depuis le 9 septembre 2024) ;
- L'aménagement d'une gare routière.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 07/09/2026

CHIFFRES CLÉS

- **5 400 voyageurs** quotidiens ;
- **100 trains** par jour ;
- **280 places de parking**, dont 27 pour véhicules électriques (extensibles à 56 places) ;
- **100 arbres et 1 600 arbustes** et massifs fleuris plantés ;
- **7 lignes de bus** desservent la gare routière ;
- **1 parc vélos** sécurisé de 84 places avec recharge pour vélos à assistance électrique.

Le Pôle d'Échanges Multimodal Beaulieu-sur-Mer

Le secteur de la gare de Beaulieu-sur-Mer a fait l'objet d'études relatives à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal, en lien avec la SNCF, Réseau Ferré de France, la Région SUD, le Département et la ville de Beaulieu-sur-Mer.

Les travaux de la mise en accessibilité des quais de la gare ferroviaire **ont été finalisés en 2024** :

- La liaison quai 1 – quai 2 (via un passage inférieur et un ascenseur au niveau de chaque quai) ;
- La conformité des communications entre le bâtiment voyageur et les quais ;
- La réfection totale de l'éclairage des quais et du passage inférieur permettant une liaison entre les quais.

UN NOUVEAU JARDIN ET UN PARKING JEANNE D'ARC PLUS GRAND

Inauguré le **23 octobre 2024**, ce projet illustre parfaitement la volonté de conjuguer **mobilité, végétalisation et qualité de vie**.

En souterrain, le nouveau parking offre désormais **203 places de stationnements sur 3 niveaux avec 41 places équipées** de bornes de recharge électrique, **5 places PMR et 14 places de stationnement** pour deux roues motorisées.

Il est ouvert tous les jours 24h/24h et propose une offre d'abonnement ainsi que de stationnement horaire et d'une franchise la première heure.

En surface, un **jardin** a été aménagé, intégrant :

- **70 arbres plantés** (jacarandas, faux poivriers, camphriers), entraînant une **baisse des températures de 2 à 3°C**.
- Un **espace de détente et de convivialité** pour les habitants des quartiers Libération, Malausséna et Borriglione.



LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU

Face aux défis du changement climatique, la Métropole Nice Côte d'Azur, en partenariat avec la Régie Eau d'Azur (REA), déploie une stratégie globale d'adaptation pour garantir la sécurité, la qualité et la durabilité de la ressource en eau sur l'ensemble de son territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2022, REA assure les compétences Eau potable et Assainissement, supervisant l'intégralité du petit cycle de l'eau.



Pour faire face aux enjeux liés au changement climatique, REA avec la Métropole poursuit sa stratégie de « **Transition Écologique et Innovation** » structurée autour des axes principaux suivants :

- **Réduction des empreintes** en eau, en énergie, en GES, en matières et matériaux ;
- **Résilience** : actions visant à identifier les aléas et risques sur le territoire métropolitain, et anticiper ses impacts sur les systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;
- **Biodiversité** : actions visant à minimiser les impacts sur l'environnement, les cycles naturels, la

biodiversité, en lien notamment avec la Stratégie « Ville Perméable » ;

- **Innovation** : création et déploiement d'une culture d'innovation permettant l'expérimentation, la concrétisation de solutions innovantes, une réponse aux principaux enjeux liés notamment au changement climatique et à la préservation des ressources ;
- **Sensibilisation** : actions de sensibilisations internes et externes sur les origines/impacts du changement climatique, et sur les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

Les réserves Jean Favre

Lancé à l'automne 2023, le chantier de reconstruction des réserves Jean Favre, s'est poursuivi en 2024.

Cette opération vise à remplacer une partie des anciennes réserves d'eau potable de l'usine, construites dans les années 1890, par une **nouvelle cuve de 5 500 m³**, garantissant un approvisionnement sécurisé de la zone littorale, de Villefranche-sur-Mer à Cap d'Ail, ainsi que pour les communes voisines de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et la Principauté de Monaco.

Les prochaines étapes comprennent notamment la **construction de panneaux photovoltaïques** sur le nouvel ouvrage, avec un objectif de fin de travaux à l'été 2025.



Démolition voûte et poteaux

Création d'un forage sur le champ captant du Bastion à Castagniers

Suite à la sécheresse de 2022, REA a lancé un **nouveau forage profond** pour sécuriser l'alimentation de **20 000 habitants** dans le secteur amont de la plaine du Var. Ce projet anticipe les pénuries et renforce la résilience face aux aléas hydrologiques.

**Contrôle des réseaux d'assainissement à Vence**

À Vence, des opérations de contrôle des réseaux d'assainissement sont menées pour vérifier la séparation obligatoire entre eaux usées (toilettes, cuisine, salle de bain) et eaux pluviales (gouttières, terrasses, etc.).

Parmi les méthodes utilisées, la **détection par fumée** est particulièrement efficace. Cette méthode permet de garantir la conformité des installations, de protéger le réseau collectif et de limiter les rejets polluants dans le milieu naturel.



Tests fumée

Production d'énergie renouvelable couplée aux activités eau et assainissement

REA ambitionne de réduire significativement ses consommations d'énergie en travaillant sur la sobriété et l'efficacité énergétique, mais également de doper sa production d'énergies renouvelables (ENR).

Deux axes structurants :**• Eau potable :**

Déploiement d'installations hydroélectriques et photovoltaïques sur les ouvrages du réseau, avec une priorité à l'autoconsommation.

• Assainissement :

Le projet emblématique **Haliotis 2** jouera un rôle central via :

- La **production de biométhane** à partir des boues d'épuration ;
- La **valorisation thermique** des eaux usées (frigories et calories).

Résultats 2024 :

5.1 GWh d'électricité produits grâce aux 5 turbines hydroélectriques installées sur les réseaux d'eau métropolitains.

6.9 GWh d'énergie verte au travers de la production de biogaz sur les stations d'épuration.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026



Vue sur le projet Haliotis 2.

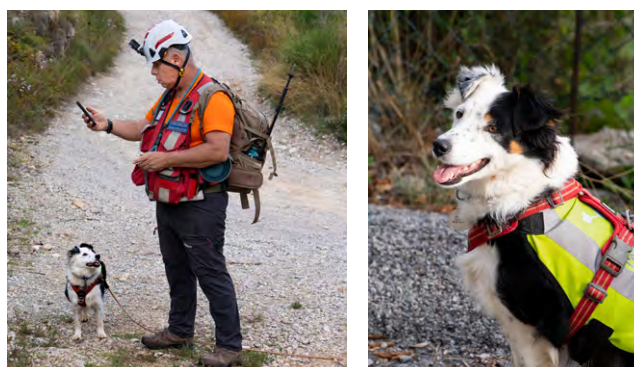
Haliotis 2, la station qui redonnera de la valeur à chaque goutte d'eau

Bien que conforme aux normes actuelles, la station actuelle de traitement des eaux nécessitait une **modernisation pour anticiper son vieillissement et répondre aux besoins futurs du territoire**. Haliotis 2 permettra ainsi d'atteindre les objectifs du **Plan Climat de la Métropole** en devenant un **pôle technologique durable**, produisant de l'énergie décarbonée et renouvelable, traitant les microplastiques (90 % éliminés), favorisant la réutilisation des eaux usées

(5 millions de m³ d'eau pour l'arrosage des espaces verts et voiries) et permettant une gestion des réseaux plus intelligente. Elle hébergera enfin un laboratoire dédié à l'étude des micropolluants et à l'innovation. Cette station sera capable de traiter les **eaux usées de 26 communes** (680 000 habitants). Les travaux préparatoires ont débuté en juillet 2024, avec un démarrage du génie civil en novembre 2024. Le processus sera échelonné sur une durée totale de 6 ans.

INNOVATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de sa stratégie d'innovations, REA expérimente entre autres des solutions novatrices visant à réduire ses différentes empreintes en eau grâce à des approches technologiques variées. Ce sont ainsi **17 tests de performances qui ont été initiés en 2024**, intégrant des solutions de pointe, comme la pré-localisation des fuites via l'exploitation d'images satellitaires, ou l'analyse de discontinuité de signal sur la fibre optique, mais également des solutions « low-tech », comme l'utilisation d'équipes de cyno-consultants capables de détecter les fuites grâce à l'odorat canin.



Expérimentation de recherche de fuites avec brigade cynophile

006-200019-250003-10066088 Page
Reçu le 10/02/2026

Débroussaillage et éco-pâturage : l'été en tonte douce !

La Métropole s'est équipée d'une application de visualisation des obligations légales de débroussaillage (OLD). Les études habituelles sont globales et donnent une zone générale à débroussailler.



Par ailleurs, depuis le printemps 2024, REA utilise l'éco-pâturage avec des ânes pour entretenir naturellement ses espaces verts, notamment à Vence-Malvan et Rimiez à Nice. Cette démarche écologique, bénéfique pour la biodiversité, est menée en partenariat avec l'association Defend Horse, qui recueille des équidés en détresse. L'initiative s'inscrit dans une stratégie environnementale durable, alliant gestion responsable des espaces et bien-être animal.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Éveiller les consciences dès le plus jeune âge

Tout au long de l'année 2024, la Régie est intervenue dans plusieurs établissements scolaires de la Métropole pour expliquer aux élèves le cycle de l'eau, son traitement et les écocgestes à adopter au quotidien. Ces échanges interactifs permettent aux enfants de mieux comprendre le rôle fondamental de l'eau et de devenir, à leur échelle, des ambassadeurs de sa préservation.



Classes de CE1 et CE2 de l'école Saint-Charles à Nice.



École maternelle de Saint-Martin-du-Var.

Sensibiliser tous les publics

- **22 mars 2024** : Journée mondiale de l'eau avec animations intergénérationnelles, atelier « Fresque du Climat », à la Maison de l'Environnement de Nice.



- **Octobre 2024** : accueil de l'Association Trisomie 21 Alpes-Maritimes pour une visite pédagogique des parcours de l'eau à l'Usine de Super-Rimiez.



- **18 avril 2024** : participation de REA au Girl's Day, organisé avec l'association Alter Eaux pour encourager les femmes et les jeunes étudiantes à découvrir les métiers de l'eau.





L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LES RÉSEAUX CONCÉDÉS

La stratégie d'éclairage public de la Métropole s'articule autour de plusieurs axes complémentaires permettant au service d'adapter ses pratiques pour réduire sa consommation d'énergie tout en assurant la sécurité et le confort des citoyens, dans le respect de la norme européenne EN 13201 de 2005. Cette norme traduit les exigences requises (trafic, stationnement, fréquentations, influence de la luminosité sur les abords) pour chaque classification de voies et préconise un niveau d'éclairage moyen minimal à maintenir pour assurer la qualité de l'éclairage, la sécurité des usagers, la fluidité du trafic et la protection des biens et des personnes.



UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

En application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le **déploiement des lanternes à LED s'est intensifié**.

Elles représentent désormais **52 % des points lumineux sur le territoire métropolitain**.

En raison de la baisse de production d'électricité nucléaire et des importants dérèglements tarifaires sur les secteurs du gaz, de l'électricité et des carburants automobiles, la Métropole a continué à œuvrer à la baisse **des consommations d'énergie de 12 %** sur l'éclairage public, notamment en procédant à des **coupures d'éclairage** sur les voies périurbaines de 23h00 à 5h00 du matin.

Toutes les actions mises en œuvre ont permis la diminution des consommations d'éclairage public de 2015 à 2024. La Métropole a réalisé plus de **15 GWh d'économies d'énergie, soit 24 %, représentant une baisse de facture de 3,5 M€ par an. Les économies cumulées depuis 2012 sont de l'ordre de 13,5 M€.**

Parallèlement, 33 communes de la Métropole participent à des actions liées à la **réduction de la pollution lumineuse et au respect de la biodiversité, telles que :**

- Extinction de l'éclairage public la nuit ;
- Suppression de points lumineux doubles ;
- Abaissement de la température de couleur et de l'intensité lumineuse des LED en cœur de nuit ;
- Installation de lanternes LED ambrées dans les corridors à forts enjeux écologiques.

Neuf actions de communication ont été réalisées en 2024. 990 personnes ont été sensibilisées dans différentes communes de la Métropole dans le cadre de la **stratégie de lutte contre la pollution lumineuse**. Elles consistaient en des réunions publiques, la tenue de stands lors de manifestations, des présentations lors de comités de quartier, des animations nocturnes et la diffusion d'articles dans la Gazette des Communes. Par ailleurs, **une étude** est en cours afin d'intégrer une trame noire au PLU métropolitain.

Enfin, de **nombreux suivis chiroptères** (chauves-souris) avant/après extinction ont été menés sur 3 années (de 2021 à 2023) sur des communes autour du site Natura 2000 des vallons obscurs. Cette étude, une première en France, a démontré l'efficacité des mesures d'extinction partielle et totale sur ces animaux. Une publication scientifique est attendue courant 2025.



EXEMPLES DE RÉALISATIONS

Villefranche-sur-Mer - parking du centenaire : suppression des points lumineux doubles et installation de lanternes de style led avec une température de couleur chaude (2 200°K) en accord avec les préconisations de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Les consommations d'énergie ont été divisées par 4.



Saint-Jean-Cap Ferrat - place David Niven : réduction des consommations d'énergie divisées par 4 et diminution de la pollution lumineuse grâce à des lanternes de style led sans verines.



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Recu le 10/02/2026

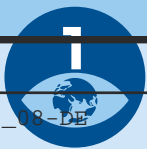
04



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'existence du changement climatique et de ses conséquences ne relève plus d'une question d'opinion, mais bien d'un fait, qui se révèle chaque jour un peu plus présent dans notre quotidien et qui se concrétise partout dans le monde.

Dans la résolution de cet enjeu, il revient à chacun d'y prendre sa part autant localement qu'au niveau mondial. La Métropole est ainsi pleinement inscrite dans cette démarche transversale.

LE HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ : UN OUTIL STRATÉGIQUE DE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE

Installé en février 2023, le Haut Conseil local poursuit ses missions principales, qui consistent à guider scientifiquement les travaux de la Métropole, à élaborer ainsi que rendre des avis, des préconisations et des rapports sur les thématiques du climat et de la biodiversité, de même qu'à proposer des solutions pour relever les défis territoriaux.

Il est composé de 17 experts bénévoles, spécialistes des sujets liés à la transition écologique, tels que l'agriculture, l'agroclimatologie, l'air, l'alimentation, l'aménagement et l'urbanisme, les risques, la biodiversité, le développement durable des sociétés, le droit, l'économie environnementale, les écosystèmes, l'eau et l'énergie, les mobilités et la santé environnementale.

Les années 2023 et 2024 auront permis de travailler sur l'adaptation face au changement climatique à partir de quatre orientations stratégiques majeures : l'anticipation et la préparation aux événements climatiques extrêmes, la gestion des ressources en eau, énergie, alimentation et forêt, l'aménagement durable et la protection de la biodiversité et la mobilisation et l'adhésion de la population et des acteurs locaux. Il en a résulté près de 170 préconisations, qui ont pour objectif de contribuer à l'élaboration de la stratégie d'adaptation métropolitaine.

La Métropole a décidé d'engager en priorité 17 de ces préconisations dès 2024, sur les 4 grandes thématiques suivantes :

- **« Les risques »** avec la création d'un **Plan Local d'Urbanisme métropolitain « bioclimatique »**, la réalisation sur une dizaine de secteurs à risque, d'évaluations-inventives pour dessiner des



aménagement innovants, la création d'un large comité de suivi local des risques avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, l'engagement avec l'État de la création d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux, une modélisation de l'impact du changement climatique et d'une crise majeure sur les réseaux de la Métropole en collaboration avec les gestionnaires de l'énergie, de l'eau, des télécommunications ou des transports, la création d'une cartographie de toutes les zones à fort potentiel de renaturation des sols et des parcours piétons balisés « marche à l'ombre l'été ».

- **« Les ressources »** pour faire de la Métropole la première autorité organisatrice de l'alimentation, avec la préservation des zones agricoles nourricières, la distribution en circuits courts, l'étude de nouvelles voies d'approvisionnement comme la mer, l'éducation aux nouvelles habitudes alimentaires, l'intégration du risque de rupture en approvisionnement alimentaire dans les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde et enfin la création d'un dispositif d'aide financière et technique pour favoriser la récupération des eaux de pluies chez les particuliers et dans les entreprises.
- **« La biodiversité »** avec la création d'un critère favorable à sa préservation et à sa reconquête dans les marchés publics de la Métropole, ainsi que dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, de même que le lancement d'un plan « Puits de

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226 08-DE
Reçu le 10/02/2028

« Carbone en Mer » en protégeant la biodiversité. Ces préconisations cherchent aussi à favoriser la protection biologique des sols, important puits de carbone terrestre, avec un objectif 100 % de sols sains à horizon 2050, la création d'infrastructures à biodiversité positive dans tous les projets d'aménagement. Elles proposent de mettre en place un fonds d'investissement pour la reconquête de la biodiversité permettant de financer l'achat de friches urbaines et leur renaturation, notamment dans le cadre d'actions de compensation écologique dans la plaine du Var.

- « La mobilisation du territoire » avec la création d'une académie du climat pour former les agents, le tissu économique local, les chambres consulaires, les syndicats, etc.

Par ailleurs, des membres du Haut Conseil local ont participé à plusieurs événements dont le forum mondial de l'innovation et de l'agriculture urbaine, moment fort permettant de faire la promotion de tous les acteurs de l'agriculture sur le territoire.

Lien internet : <https://www.nicecotedazur.org/actualites/presentation-des-preconisations-du-haut-conseil-local-pour-le-climat-et-la-biodiversite/>

LA FINALISATION DU BILAN À MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT ET DU BILAN CARBONE MÉTROPOLITAIN

Le suivi du Plan Climat implique la publication d'un bilan à mi-parcours faisant état de l'avancement des actions et des objectifs. Ce rapport intermédiaire a été élaboré en 2023 sur la base des données Climat Air Énergie publiées par l'organisme AtmoSud et en collaboration avec les services métropolitains autour des enjeux de transition. Le bilan fait référence à l'année 2022, année charnière sur la durée totale des 6 ans. Il faisait état par exemple, d'un taux de réalisation des projets de 59 % et de 48 nouvelles actions ajoutées au programme initial, d'une baisse de 12,2 % des émissions de GES depuis 2012 et d'une diminution de 18 % des émissions de polluants atmosphériques (toujours d'après les données disponibles à la date d'élaboration du bilan).

Le document bilan a été présenté lors du Conseil métropolitain du 7 novembre 2024 puis mis en ligne à la disposition du public. Ce bilan (2019-2022) a permis d'évaluer les progrès réalisés et les efforts restants à mener.

Sur un périmètre plus resserré, la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre métropolitain analyse les impacts carbone liés aux compétences exercées par la Métropole, par l'usage de son patrimoine et les activités de ses services. Il fait partie des obligations des collectivités et intercommunalités de plus de

50 000 habitants. L'objectif vise bien à réduire également ces émissions directes, générées par la mise en œuvre de politiques publiques structurantes (exemple : extension du tramway) : des programmes majeurs dont les effets bénéfiques se font déjà ressentir et seront appréciés sur un plus long terme.

Le 3^e Plan Climat a été lancé lors du Conseil métropolitain du 7 novembre 2024. Après de nombreuses étapes (concertation, études, etc.), il devra être adopté en 2026 afin de couvrir la période 2026-2032.

En savoir plus sur les indicateurs : <https://transitionecologique.nicecotedazur.org>



MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'AIR (PAQA)

Ce programme d'actions pour la qualité de l'air s'inscrit dans la continuité des efforts pour comprendre, évaluer et agir sur la qualité de l'air dans la Métropole. Il favorise la préservation de l'environnement et de la santé publique, en tenant compte des campagnes de recensement des données les plus récentes et des nouvelles réglementations.

La Métropole renforce également son réseau de surveillance de la qualité de l'air, en complément de celui d'AtmoSud, par le déploiement de plusieurs monitorings environnementaux. En sus, la Métropole dispose d'un réseau d'environ 40 capteurs de qualité de l'air répartis sur le territoire. Dans le cadre du Fonds Vert, entre 10 et 20 dispositifs de mesure supplémentaires seront financés et déployés d'ici 2025.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226 08-DE
Reçu le 10/02/2026

La Métropole est reconnue comme territoire d'expérimentation, de fait elle a souhaité initier plusieurs études sur la thématique de la qualité de l'air :

- **Le « projet SOCCA »** étudiera les îlots de chaleur urbains, en vue d'améliorer le confort thermique urbain. Seront déployés pour cela environ 70 capteurs thermo-hygro-métriques dans la Ville de Nice pour étudier le climat urbain et les îlots de chaleur. Ces informations aideront à concevoir des aménagements urbains plus adaptés et à lutter contre les effets du changement climatique.
- **Le projet « ARCADIA »** permettra de caractériser la dynamique des panaches de pollution générés par les activités portuaires et d'évaluer leur impact sur les quartiers avoisinants. Des techniques d'imagerie multispectrale haute résolution et d'intelligence artificielle amélioreront la compréhension de la pollution de l'air dans cette zone. Ce projet de recherche devrait améliorer les cartographies d'AtmoSud et la connaissance des mouvements des particules et aérosols dans la zone du port de Nice, en vue d'un plan d'action si nécessaire.

Les projets structurants de la Métropole seront évalués, tels que l'extension de la promenade du Paillon, la Sortie Ouest de la Voie Mathis, les zones 30, ainsi que les projets de mobilité et de verdissement. L'ensemble de ces dispositions permettra d'alimenter ainsi les données du bilan des niveaux de pollution avant, pendant et après la réalisation de ces projets. Cela afin d'ajuster les actions en conséquence et d'alimenter le baromètre métropolitain de la transition écologique.



Station de mesure de la qualité de l'air AtmoSud sur le port de Nice

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole (PCAET) fixe un objectif de doublement de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique : passer de 9 % en 2019 à 18 % en 2026.

Pour atteindre cet objectif, deux axes de développement sont actuellement privilégiés. Il s'agit, en premier lieu, du **développement des réseaux thermiques urbains sur géothermie ou sur chaleur de récupération**, puis celui de la **production d'électricité photovoltaïque**.



Illustration des travaux de la centrale d'échange thermique du réseau thermique du Grand Arénas

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

La création de ZAER par les communes de la Métropole permet de répondre aux ambitions de la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 et aux objectifs du PCAET et de son Schéma Directeur des Énergies métropolitain (SDEm). Ainsi, Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Gattières, Le Broc, Bonson, Colomars, Saint-Martin-du-Var, Saint-André-de-la-Roche, Drap, La Tour-sur-Tinée, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Roubion, Isola et Saint-Étienne de Tinée sont déjà engagées dans la démarche.

Le développement des réseaux thermiques urbains

Le réseau thermique du Grand Arénas

Ce projet, fondé sur la récupération de la chaleur des eaux usées et développé avec la société Dalkia, a franchi une grande étape en 2024, avec les premières livraisons d'énergie thermique au terminal 1 de l'aéroport au printemps et aux bâtiments du quartier du Grand Arénas, comme les hôtels Crown Plaza et Radisson à l'automne.

Le réseau thermique du quartier de Parc Méridia

Le projet de réseau a franchi une étape majeure en 2024 avec **l'attribution de sa construction et de son exploitation** à la société dédiée Géothernice, filiale du groupe IDEX.



Illustration de la centrale Méridia Smart Énergie avec à gauche son stockage de chaleur en Inox et sa batterie électrique de quartier en container.

Ce réseau s'appuie sur la **géothermie de la nappe du Var**. La première phase concerne l'**obtention du permis minier**.

Il sera également le support d'un pilotage local de l'énergie ou smartgrid énergétique, démarche innovante qui est partie intégrante du démonstrateur de la Ville durable développé par l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var sur Parc Méridia, avec le concours de la Banque des Territoires dans le cadre du **programme d'investissement d'avenir (PIA)**. Le réseau thermique du quartier de Parc Méridia est désormais équipé d'un stockage de chaleur utilisant des matériaux à changement de phase ainsi que d'une batterie de quartier.

Le développement de l'électricité photovoltaïque

Depuis 2021, la **création des centrales photovoltaïques sur les toitures** connaît une accélération considérable sur la Métropole, avec plusieurs centaines de projets par an. Ces projets d'initiatives privées, rendus possibles par le **Plan Local d'Urbanisme métropolitain** approuvé en 2019, sont favorisés par l'augmentation constante du prix de fourniture de l'électricité, et représentent globalement une augmentation de la puissance installée de l'ordre de **2 MW par an**.

Pour accroître encore ce chiffre, des communes de la Métropole ont déjà proposé des **zones d'accélération des énergies renouvelables** en faveur de la solarisation des toitures. La Métropole, seule ou en partenariat, installe des unités photovoltaïques de production sur des sites publics, tels que le **parking Prévert à Carros** avec la SCIC PEP2A.

En ce qui concerne les centrales au sol, la **centrale de Venanson (5 MW)** est en service, et celle de **Levens (12 MW)** a fait l'objet de la délivrance du permis de construire, à l'issue d'une longue phase d'instruction réglementaire.



Travaux sur le parking Prévert à Carros.

Cette action du plan climat métropolitain identifie les potentiels de transition énergétique du territoire et projette jusqu'en 2050 les actions pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et la production d'énergies renouvelables. Les premiers résultats ont permis de lancer des études de faisabilités pour de nouveaux réseaux thermiques urbains à Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Métropole s'appuie sur un **schéma directeur des énergies**, destiné à constituer à terme un **véritable cadastre des transitions énergétiques**. Ce document vise à croiser les opportunités locales de production d'énergie avec les besoins actuels et futurs des territoires.

Le diagnostic et la cartographie du territoire se sont achevés à l'automne 2024.

Vers encore plus de sobriété énergétique

En 2024, le Guichet métropolitain de la rénovation énergétique a confirmé son ancrage durable, en renforçant son accompagnement auprès des propriétaires, des mairies, des bureaux d'études, des syndicats et de l'ensemble du réseau professionnel.

Parmi les actions phares de 2024 :

- Une quarantaine de rencontres au cours desquelles le guichet a mis en avant la géothermie, a diagnostiqué le patrimoine bâti de plusieurs communes, des locaux tertiaires. Il a également animé les réseaux professionnels.
- Participation à 3 salons ainsi que l'organisation et l'animation de 4 conférences thématiques notamment à Nice, Villefranche-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, et Vence. Le guichet a également tenu plusieurs permanences à Saint-Laurent-du-Var Vence et La Trinité.
- Lancement d'une offre globale d'accompagnement aux petites copropriétés (<100 logements).

Ainsi, depuis 2021, c'est plus de **4 873 contacts** qui ont été pris, **3 299 maisons individuelles** et **341 copropriétés aidées** soit **16 018 logements**.

APPEL À PROJET ANTOINE RISSO : CAP SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

L'appel à projets « Antoine Risso : Cap sur la transition écologique ! » a pour but de soutenir financièrement les initiatives locales en matière de santé environnementale, de reconquête de la nature et de protection de la biodiversité ou encore d'économie circulaire, sociale et solidaire. À terme, son objectif est de faire connaître, de reproduire ou de pérenniser les actions sélectionnées.

Pour cette troisième édition la Métropole a retenu 37 lauréats :

- 4 communes (Drap, Levens, Bonson, Saint-Laurent-du-Var) ;
- 10 établissements d'enseignement et de petite enfance ;
- 18 associations ;
- 5 particuliers.

Le montant maximal d'aide apportée par projet est de 8 000 €.

Parmi les projets sélectionnés on retrouve par exemple :

- La commune de Levens : création d'un moulin à farine (8 000 €) ;
- La crèche Carrousel de Saint-Jean-Cap-Ferrat à Cagnes-sur-Mer : création d'un jardin pédagogique intergénérationnel et verdissement de la terrasse de la crèche (3 000 €) ;
- L'association Viavelo : réparation et sensibilisation au vélo dès la maternelle (5 000 €) ;
- Un particulier : aménagement, sécurisation et valorisation d'une ferme pédagogique avec un programme de médiation animale et production d'eaux de fleurs ou hydrolats et huiles essentielles (4 600 €).

LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR PRÉSENTE

APPEL À PROJETS

ANTOINE RISSO :

CAP SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

Répondez à l'appel à projets et devenez acteur de la transition écologique

- Participez aux changements des comportements
- Proposez des projets exemplaires pour notre Métropole

Inscrivez-vous sur www.nicecotedazur.org

avec le soutien de
municipalités du soleil

MÉTROPOLÉ
NICE CÔTE D'AZUR



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

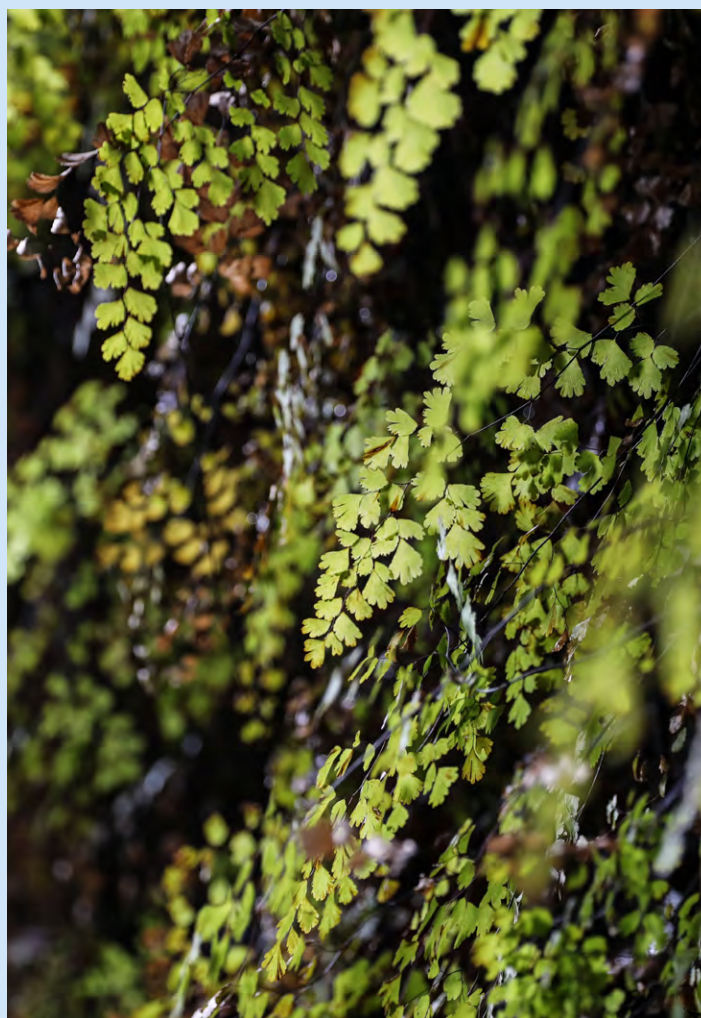
Située entre mer et montagne, la Métropole Nice Côte d'Azur abrite, dans un périmètre réduit, une grande diversité d'écosystèmes, de la Méditerranée aux Alpes. En raison de ses spécificités qui font, de son territoire, un territoire subissant de fortes pressions anthropiques comme naturelles, la Métropole encourage la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et des milieux, avec la volonté d'aborder et de tenter de solutionner par une approche systémique.

En outre, que ce soit au niveau stratégique, au niveau de la gestion administrative comme opérationnelle, ainsi qu'au niveau du soutien et de l'animation des acteurs du territoire, la Métropole encourage et porte la transition écologique afin que tous, humains au même titre que les autres espèces animales et végétales, puissent s'adapter aux conséquences du changement climatique actuel.

CONNAISSANCE

Connaissance de la biodiversité métropolitaine

Dans un objectif de mieux connaître pour mieux agir, et ce dans le cadre de l'observatoire métropolitain de la Biodiversité, la Métropole a poursuivi l'élaboration, pour son territoire, du Portrait de la Biodiversité en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA (CEN PACA), avec le concours de la Ligue de Protection des Oiseaux PACA (pour les oiseaux) et du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (pour la flore). Il présente l'état des connaissances et les enjeux de conservations des différents groupes d'espèces présents sur le territoire métropolitain. Il a été enrichi en 2024 du groupe des mammifères, avec une distinction mammifères terrestres et mammifères volants (chiroptères). Ce volet s'est ajouté aux autres groupes étudiés (flore, amphibiens, reptiles, papillons de jour et zygènes, oiseaux, orthoptères et odonates).



Vallon obscur de Donaréo

AR Prefecture

006-210600110-20260203-Q30226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

Candidature de la Métropole pour Nice : Laureate de l'Appel à projets « Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) »

La Métropole et le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville de Nice se sont associées pour candidater à l'appel à propositions (AAP) pour « Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) », géré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du Fonds vert, afin de doter la commune de Nice de son ABC.

La Métropole a été désignée coordinatrice du groupement formé pour déposer une demande de subvention conjointe. Ils ont choisi de s'appuyer, en outre, sur l'expertise du Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Le projet a été retenu par l'OFB et sera mis en œuvre dès 2025, sur une durée de 3 ans.

GESTION, PROTECTION ET RESTAURATION

Un accompagnement par des experts biodiversité des projets métropolitains

En 2024, la Métropole a signé une **convention cadre avec le CEREMA**, établissement public de l'État dédié à l'appui des politiques d'aménagement et de transport. Ce partenariat encadre les modalités d'intervention du CEREMA, notamment pour **la transition écologique**, et structure la collaboration à travers des mécanismes de gouvernance assurant un suivi rigoureux et une vision globale des projets (Guide pratique de préconisation en gestion intégrée des eaux pluviales à l'attention des chefs de projet, etc.).

La Métropole, grâce à ses experts biodiversité, a accompagné une **trentaine de projets** en apportant une **expertise écologique**. **Cet appui a permis** de mieux intégrer la biodiversité et de concevoir des opérations favorables à celle-ci à travers la réalisation d'inventaires naturalistes, de diagnostics, l'aide à la conception, le suivi écologique des travaux, la formation des entreprises.

EXEMPLES 2024 :

- **Accompagnement de la révision du PLUm** : lancement de l'étude de définition du réseau écologique métropolitain ;
- **Mise à jour des inventaires** réalisés dans le cadre de l'étude d'impact, suivi des espèces animales déplacées, rédaction des plans de gestion des parcelles compensatoires dans le cadre du projet du MIN La Baronne ;
- **Accompagnement des projets de désimperméabilisation** de la zone industrielle de Carros-Le Broc : réalisation de l'état initial de la biodiversité ;

- **Accompagnement dans la définition des zones** d'accélération de développement des énergies renouvelables ;
- **Prise en compte de la faune dans le bâti** : mise à disposition de nichoirs à martinets dans le cas de démarche volontaire des bailleurs sociaux dans le cadre de travaux de rénovation.

À Nice, la nature n'est jamais à plus de 300 mètres !

Depuis 2008, la Ville de Nice mène une stratégie de verdissement pour lutter contre le dérèglement climatique et améliorer le cadre de vie. Elle s'appuie désormais sur la **règle « 3-30-300 »**, qui vise à ce que chaque habitant voie trois arbres depuis son logement, bénéficie de 30 % de couverture arborée dans son quartier et vive à moins de 300 m d'un espace vert.

92 % des Niçois voient trois arbres depuis chez eux, 83 % vivent près d'un espace vert, et 37,5 % remplissent les trois critères – un score bien supérieur à d'autres grandes villes. Soutenue par des experts en santé, cette démarche démontre des bénéfices environnementaux et sanitaires importants, et s'inscrit dans une vision durable de la ville.



92 % de la population niçoise voit au moins 3 arbres depuis son domicile, soit 315 000 habitants

AR Prefecture

Gestion Natura 2000 Cap Ferrat

006-210600110-20260203-030226 08-DE
La Métropole coordonne un réseau de **six sites Natura 2000 terrestres**, pour lequel elle a été réélue « structure animatrice » pour 2025-2027

et **1 site marin du Cap Ferrat**. Ce réseau repose sur la charte Natura 2000, un outil d'adhésion volontaire pour impliquer les acteurs locaux dans la **préservation du patrimoine naturel** à travers des engagements favorables aux habitats et espèces. Les actions menées concernent la **sensibilisation des usagers, la collecte de données, le respect de la réglementation, le suivi du mouillage, des cétacés et la coordination locale**. En été, 3 écogardes de la Garde Régionale Marine assurent ces missions sur **8 958 ha**, allant de Saint-Jean-Cap-Ferrat à Cap d'Ail.

Le bilan 2024 recense près de **850 personnes sensibilisées** lors de **350 interventions**, **100 navires contrôlés**, **8 stands animés** et **une vingtaine d'infractions relevées** (vitesse, déchets, mouillage interdit, pêche d'espèces protégées).



Les écogardes de la saison estivale 2024

Préservation du plus grand lézard d'Europe : Plan Local d'Actions Lézard ocellé

Le **lézard ocellé**, plus grand lézard d'Europe, est une espèce protégée et quasi menacée d'extinction au niveau régional. Il fait l'objet :

- D'un **Plan National d'Actions (PNA) décliné au niveau interrégional (PACA et Occitanie) et en basse vallée du Var** ;
- D'un **Plan Local d'Actions (PLA)** animé par la Métropole depuis **2018**. Ce plan définit les mesures de sauvegarde de l'espèce et oriente collectivités et porteurs de projets sur les zones sensibles et les précautions à respecter.

En 2024, la Métropole a répondu à un **appel à projet Fonds vert** pour la réalisation de l'action 3.3 du PLA **« Rétablir les connexions entre les populations »**. Elle a obtenu une subvention de **326 384 €** par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour lui permettre de réaliser :

- 2 passages à faune sous-routiers sous la RM901 sur les communes de Gillette et du Broc ;
- La restauration d'un habitat de chasse pour le lézard ocellé sur la commune du Broc ;
- Un éco-pont mixte sur le pont Louis Nucéra entre les communes du Broc et de Gillette.

Restauration d'un corridor de déplacement grâce à un passage à faune « Sous la route, la vie ! »

Pour limiter les collisions routières près du lac des Neiges à Isola, la Métropole, avec le soutien de l'Union européenne via le projet Biodiv'Connect (BIODIVALP), a aménagé deux passages à faune sous la RM2205, achevés fin 2022.

Équipés de caméras, ces tunnels ont permis d'observer, sur 2024, **3 635 traversées par près de 30 espèces différentes** (amphibiens, reptiles, mammifères), prouvant l'efficacité du dispositif.

Pensés à l'origine pour protéger le crapaud épineux, espèce migratrice et protégée, ces aménagements profitent aujourd'hui à l'ensemble de la petite faune locale.

Actions pour « Améliorer, éviter, réduire et compenser » l'impact des projets sur le territoire de l'OIN Plaine du Var

Depuis 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'EPA Nice Écovaillée mènent une étude conjointe pour définir une stratégie d'aménagement du territoire favorable à la biodiversité dans l'OIN Plaine du Var. L'objectif : atteindre l'absence de perte nette de biodiversité d'ici 2035, tout en conciliant développement économique et social. En lien avec les documents d'urbanisme, cette stratégie s'applique à tous les projets, de l'urbanisation diffuse aux grands aménagements, en offrant un cadre commun aux porteurs de projets.

Les années 2023-2024 sont consacrées à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, avec une finalisation prévue en 2025.



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Recu le 10/02/2026



Au plus près des cétacés pour mieux les comprendre et les protéger.

Actions dans le Sanctuaire Pelagos : mieux étudier et comprendre les cétacés

Une dérogation a été octroyée par les services de l'État pour permettre la **continuité des suivis de cétacés** initiés par l'association MIRACETI, afin que la Métropole puisse pérenniser un programme à long terme dans l'Aire Marine Protégée (AMP) Natura 2000 Cap Ferrat et la future AMP de Nice. Le projet se déroule en deux phases :

- 1 - Finaliser l'**état initial des populations de cétacés** avec l'association MIRACETI,
- 2 - Mettre en place un **suivi à long terme** conduit par la Métropole.

Le protocole de suivi repose sur la collecte de données (photo-ID, observations visuelles et acoustiques) selon la méthode « CétacésAMPMed » approuvée par **l'Office Français de la biodiversité**.

La dérogation, d'une durée de 3 ans renouvelable à partir d'octobre 2024, vise à autoriser des approches ponctuelles à **moins de 100 mètres des cétacés** (maximum 10 minutes), dans le respect du code de conduite du **Sanctuaire Pelagos**. Les agents métropolitains, formés par MIRACETI, enregistreront les données sur la plateforme ObsEnMer.



L'exposition « **Sanctuaire Pelagos** » a eu lieu sur la Promenade des Anglais en septembre 2024 avec pour objectif de **sensibiliser à la beauté et à la fragilité du monde marin**.

La Métropole a entériné sa stratégie métropolitaine pour diminuer l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité par délibération du 8 novembre 2018. À ce jour, 35 communes du territoire ont rejoint cette démarche (Aspremont, Bonson, Bairols, Belvédère (en cours), Cagnes-sur-Mer, Carros, Clans, Colomars, Duranus, Èze, Falicon, Gattières, Gillette, Isola 2000, La Bollène-Vésubie, La Gaude, La-Tour-sur-Tinée, Le Broc, Levens, Marie (en cours), Nice (en cours), Roquebillière, Roure, Roubion, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Martin-du-Var, Saint-Martin-Vésubie, Saint Sauveur-sur-Tinée, Tournette-Levens, Valdeblore, Venanson, Vence).

Un programme de suivi a été lancé par la Métropole en 2021, en collaboration avec les communes de Colomars, Aspremont et Saint-Blaise, pour mesurer les effets des extinctions partielles de l'éclairage sur les chiroptères. Ce suivi a été complété par une

étude en 2024 menée sur 7 communes (Colomars, Aspremont, Saint-Blaise, Levens, la Roquette-sur-Var, Saint-Martin-du-Var et Castagniers), qui a révélé que :

- Les **extinctions partielles** (23h à 5h) permettent déjà de doubler l'activité des murins et de la multiplier par 10 pour les rhinolophes.
- Les **extinctions totales estivales**, expérimentées à Colomars et Saint-Martin-du-Var, amplifient fortement cet effet avec une activité multipliée par 6 pour les murins et par 20 pour les rhinolophes, recréant des conditions proches d'un milieu naturel sans éclairage.

Un programme d'éradication du plastique jetable

Depuis janvier 2022, la Métropole interdit le plastique jetable dans ses bâtiments et les marchés publics. Une campagne « zéro plastique » accompagne les commerçants engagés. En 2023, l'interdiction s'est étendue aux commerces et à la grande distribution. Depuis 2024, elle concerne toutes les activités commerciales du territoire, avec un accès aux aides métropolitaines conditionné au respect de cette règle.

ÉDUCER ET SENSIBILISER

En 2024, les **opérations Curieux de nature**, organisées par la Métropole, ont été menées prioritairement sur le thème de la pollution lumineuse.

Ces **actions de sensibilisation** ont connu une nouvelle dynamique avec un renforcement des animations proposées sur le territoire telles que :

- Les **Journées de la biodiversité** du 21 au 22 mai 2024 ont permis de sensibiliser plus de 300 personnes sur les thèmes de la nature en ville et de la pollution lumineuse.
- Le **Rendez-vous de l'environnement** organisé avec Nice-Matin à Colomars le 30 octobre 2024, qui a

réuni un large public autour d'activités et d'échanges sur la préservation de la biodiversité nocturne.

- Les **webinaires** pour les professionnels et les partenaires institutionnels (webinaire d'Envirobot le 17 mai et celui organisé par l'ARBE Région Sud le 26 novembre 2024, qui ont réuni 170 participants).
- **Interventions auprès d'étudiants** (niveau Licence et Masters) pour les sensibiliser à cette thématique.

Au total, 16 animations ont été organisées en présentiel sur le territoire, touchant **845 personnes, auxquelles s'ajoutent plus de 225 personnes sensibilisées en visioconférence**.





LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'amélioration et la préservation du paysage sonore est un véritable enjeu environnemental et de santé publique afin d'apaiser les villes. À cet effet, la Métropole intervient au Conseil National du Bruit, forme les ingénieurs des villes de France, intervient dans des colloques spécialisés et à l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Sur le plan stratégique, un « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) » est en place depuis 2010. Il définit les orientations et les actions à mettre en place. En novembre 2024, une délibération a été présentée au conseil métropolitain approuvant la mise en consultation du public de ce projet pour son échéance 4.

QUALITÉ DU PAYSAGE SONORE EN VILLE

Dans la lutte contre le bruit, il ne faut pas raisonner qu'en termes de niveaux sonores absolus mais en qualité de paysage sonore. En effet, le bruit d'une fontaine ou le bruit des vagues est mesuré de 70 à 85 décibels, équivalent à une voiture thermique qui roule. Les obligations réglementaires de plus en plus strictes données aux constructeurs de véhicules, l'augmentation des modes de transports électriques, les nombreuses actions des collectivités, mais également les démarches de sensibilisation, ont

permis une baisse globale du bruit dans les villes urbanisées et plus particulièrement sur la Métropole. Les impacts du bruit sur la santé sont nombreux : sommeil, anxiété, accidents, apprentissage et travail altérés, prise de médicaments, cardiopathies, etc.

La Métropole œuvre donc pour réduire ces risques dans le champ qui relève de sa responsabilité à savoir celui des voiries.

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT IV (PPBE) 2025-2030

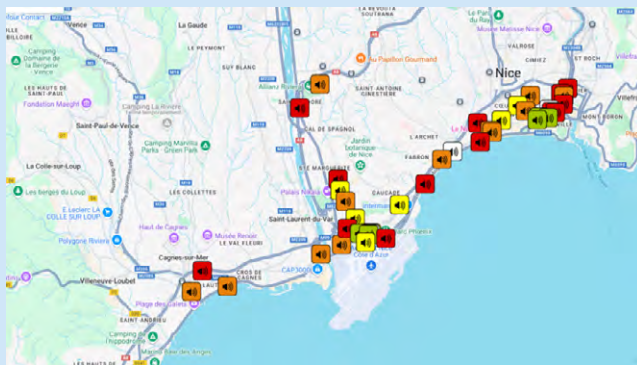
Le PPBE a pour objectif de prévenir et réduire le bruit dans des zones critiques où la population est soumise à des niveaux sonores élevés en lien avec le trafic routier, ferroviaire, aérien et les activités industrielles. Au travers de son PPBE IV, la Métropole met en œuvre des solutions concrètes de **prévention et de réduction du bruit** pour tous les citoyens des 51 communes membres.

Pour cela, elle propose entre autres des actions visant à favoriser les comportements et des modes de mobilité moins bruyants.

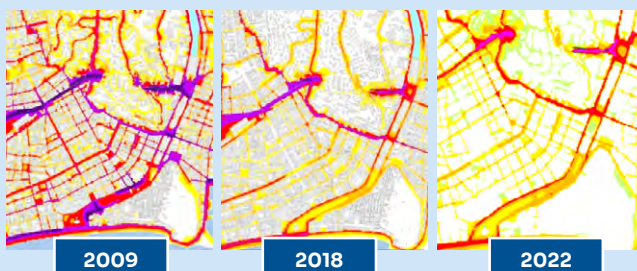
Dans ce domaine, la Métropole a édité **son premier PPBE en 2010**.

En 2024, la Métropole a été **récompensée au niveau national** pour ses actions en faveur de l'amélioration des ambiances sonores, avec **trois « Décibels d'Or »** et un **« Décibel d'Argent »** décernés par le **Conseil National du Bruit**.

Parmi les initiatives saluées figurent les **travaux d'acoustique** et la **pose d'afficheurs pédagogiques de bruit** dans **cinq écoles niçoises**, également distingués par l'obtention du **« Label QUIET »** attribué par le **Centre d'information sur le Bruit (CIDB)**.



L'observatoire du Bruit: premier parc de France avec plus de 70 balises de bruit



Évolution du bruit en centre-ville de Nice

AR Prefecture

Le bilan du PPBE III fait état de **25 000 personnes** ayant bénéficié d'une **amélioration de leur environnement sonore entre 2018 et 2022**.

La délibération n°9.1 du 28 novembre 2024 du conseil métropolitain a approuvé la **mise à disposition du projet de PPBE IV** auprès du public, des communes, des gestionnaires d'infrastructures et Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour consultation, en 2025 et pour une durée de deux mois. Ce projet de 4e Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE IV) couvre l'ensemble des 51 communes métropolitaines. Il s'appuie sur les résultats du précédent plan, qui a permis une diminution de la population exposée à des niveaux sonores élevés. Ce nouveau plan contient 38 actions de lutte contre le bruit regroupées dans 7 domaines : urbanisme, infrastructures, mobilités durables, le bruit et la mer, communication et sensibilisation, études et suivi, ainsi que des actions hors champ de la directive européenne.

Des actions de pédagogie et de communication vont accompagner le PPBE sous forme d'installation de dispositifs pédagogiques innovants de mesure du bruit dans les cantines scolaires, sur les terrasses de bars nocturnes ou les plages privées, de radars de bruits toujours plus performants, et de programmation de conférences dédiées.



ZOOM SUR LES RADARS PÉDAGOGIQUES

Avec les radars pédagogiques, première en France, l'objectif est de **renforcer la lutte contre les nuisances sonores** générées par la circulation : véhicules bruyants, pots d'échappement trafiqués, mais aussi les comportements excessifs (rassemblements, tapages nocturnes, etc.). **11 afficheurs** sont installés à Nice et 6 sont à venir.

L'objectif est triple et porte sur une réduction plus importante des nuisances sonores et du nombre d'habitants exposés, l'optimisation des opérations de contrôle de la police municipale, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et la santé des habitants.

Ils fonctionnent en autonomie, grâce à des panneaux solaires, et peuvent être déplacés. Ils émettent un message visuel à partir de 85 décibels mais ils n'enregistrent pas de données spécifiques. Par ce seul dispositif, une diminution de près de 30 % du nombre de pics de bruit en 2021 a été notée, ainsi qu'une diminution de 10 % supplémentaire entre 2022 et 2024.



LE RADAR SANCTION DE L'ÉTAT

La Métropole a été volontaire auprès de la Mission Bruit du ministère de l'Écologie pour expérimenter des radars automatisés des niveaux sonores des véhicules en circulation.

Faisant suite à une première phase du test de ce radar sanction, les résultats doivent être maintenant analysés et validés par les organismes d'État qui préciseront le calendrier des prochaines phases : réinstallation de l'appareil, gestion des données enregistrées, édition de PV, homologation définitive du dispositif, mise sur le marché pour déploiement.

LA CHASSE AU BRUIT

La politique métropolitaine favorable au transfert modal, qui consiste à inciter les usagers à changer de mode de transport vers un mode plus écologique ou plus efficace, permet d'améliorer le bruit sur le territoire métropolitain. Les lignes de tramway, la mise en place des véhicules électriques en libre-service, le développement des modes de déplacement doux avec la création de pistes cyclables, le plan vélo, les parkings relais et la mise en œuvre d'un schéma de transport décarboné ont donné lieu à une amélioration de **20 à 60 %** du bruit selon les zones concernées (**-2 à -10 décibels en moyenne**).

En complément, l'optimisation dans la **gestion et les aménagements de la voirie** permet d'apaiser le trafic (régulation des feux, ralentisseurs, zones 30, chicanes, etc.) pour une amélioration de **20 à 40 %** du bruit selon les axes (-2 à -4 décibels en moyenne sur le centre-ville de Nice).

La pose d'enrobés neufs et/ou acoustiques de chaussées, d'écrans anti-bruit sur les zones les plus impactées conduit à une amélioration de **40 à 60 %** du bruit selon les zones concernées (-4 à -10 décibels en moyenne).

L'AGENCE DE SÉCURITÉ SANITAIRE ENVIRONNEMENTALE ET DE GESTION DES RISQUES

Depuis son installation officielle en janvier 2021, l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques est chargée de coordonner, de conseiller et d'apporter une expertise stratégique au niveau de la Métropole en cas de crise sanitaire, environnementale ou sécuritaire.

Son but est de mettre en place une organisation à la fois adaptée aux nouveaux besoins de protection des populations et du cadre de vie de l'ensemble de la Métropole.



3 CATÉGORIES DE CRISES IDENTIFIÉES

- **Sanitaire** : les épidémies telles que la Covid-19 ;
- **Environnementale** : tempêtes, inondations, feux de forêts, séismes, tsunamis, etc. ;
- **Sécuritaire** : attentats, transports de marchandises dangereuses, etc.

2 MISSIONS PRINCIPALES DE RÉPONSE ET D'ANTICIPATION DES CRISES

- **Coordonner les réponses** d'urgence en cas de crise ;
- **Travailler en amont** de celles-ci dans une dimension prospective afin d'en réduire leurs effets sur la population.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- **Interventions dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCC)** : 12 actions de coordination et de gestion du PCC ont été menées lors d'événements climatiques avec alerte orange pluie inondations, sur le territoire métropolitain.
- **Stocks d'urgence** constitués dans 3 communes de la Métropole (Saint-Sauveur-sur-Tinée, Isola, Saint-Martin-Vésubie).
- **Soutien opérationnel** : 61 dont 13 patrouilles préventives feux de forêt ; 25 missions logistiques et administratives.
- **Analyse des eaux usées** : rapports de surveillance sanitaire hebdomadaires avec recherche de Covid, de grippe, et du virus respiratoire syncytial (VRS).

Études prospectives en cours

- **Conventions de recherche et développement partagés relative à la cartographie de l'aléa glissement de terrain sur le territoire de la Métropole (BRGM)**

Étude d'une durée de 28 mois permettant d'affiner la cartographie de l'aléa glissement de terrain sur le territoire métropolitain et ainsi d'anticiper les zones où se produiraient des glissements de terrain en fonction de la pluviométrie et de l'imprégnation des sols notamment.

- **Convention de coopération Public-Public entre la Métropole et l'Université Paul Valéry de Montpellier 3 (durée 3 ans : 2023-2026)**

La convention porte sur le risque tsunami sur la Métropole :

- Planifier les évacuations préventives et préparer les populations (projet EFACTSU-NICE CÔTE D'AZUR) ;
- Et accompagnement vers la reconnaissance « Tsunami Ready » de l'IOC-UNESCO.

Face à l'importance du risque tsunami sur les villes littorales de la Métropole, l'objectif des plans d'évacuation est de **sécuriser en un minimum de temps les populations littorales** en les guidant à une distance et vers une altitude supérieure à celle des effets attendus d'un tsunami.

- **Projet Européen MEDIANE (durée 3 ans 2022-2025)**
En 2024, le projet a concentré ses efforts sur le **développement d'une plateforme d'aide à la décision (DSS)** dédiée à la gestion des risques de catastrophe. Cette plateforme adopte une approche résiliente axée sur les services, prenant en compte l'évolution des aléas naturels (comme les effets du changement climatique), ainsi que les dynamiques de vulnérabilité, de résilience et d'exposition des populations.

Le 26 juin 2024, un atelier participatif a été organisé à Nice réunissant plus de 30 participants. Cet événement a permis de recueillir des informations destinées à améliorer la qualité de la plateforme. L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration de la plateforme.

- **HACKATON du 6 au 8 novembre 2024 (amélioration de la culture du risque)**

L'objet d'un hackathon est de **mobiliser l'intelligence collective et l'esprit de compétitivité** afin de trouver pour tout domaine des solutions qui répondent à un problème spécifique. **Thématique** : « *Acculturation de la population aux risques majeurs du territoire azurien au travers de nouveaux vecteurs numérique pour s'informer, anticiper, réagir, se protéger* »

Ce hackathon a regroupé 80 élèves de 9 écoles du numérique du territoire de la région SUD.

Anticipation de crises

- Acquisition du logiciel Aztech pour la gestion des stocks et formation de 3 agents à son utilisation ;
- Maintien du stock d'urgence constitué ;
- Mise en place de manœuvres de vérification et de maintenance trimestrielles sur les équipements existants ;
- Suivi et augmentation du stock de base à Nice ;
- Lancement du chantier de fermeture des plages en cas d'alerte vague de submersion sur la commune de Nice ;
- Début de l'étude pour l'installation de systèmes sonores d'alerte tsunami sur la promenade des Anglais ;
- Étude pour la mise en place d'une plateforme de mise en quarantaine des véhicules électriques incendiés.

Prévention des feux de forêts

- **Caméra de détection du Mont Chauve** : Depuis son installation en juillet 2023, la caméra a permis de détecter **12 départs de feu** et environ **200 écobuages**.
- **Campagne de communication** : Une campagne de sensibilisation a été menée à travers plusieurs canaux :
 - Affichage sur les panneaux **Decaux** ;
 - Articles dans la **presse écrite locale** ;
 - **Réseaux sociaux** ;
 - **Spots radio**.

Cette communication visait à renforcer la vigilance du public face au risque d'incendie et à promouvoir les bons comportements.



Sanitaire

L'analyse hebdomadaire des eaux usées permet de suivre l'évolution des épidémies de grippe et des infections respiratoires pendant la période hivernale. En 2025, l'analyse sera élargie au virus de la dengue et au norovirus.



SENSIBILISATION AUX RISQUES MAJEURS

- Dans les écoles primaires, **5 290** enfants, soit 208 classes ont été sensibilisées à la conduite à adopter face aux risques majeurs menaçant le territoire métropolitain ;
- Évènement « Ensemble face aux risques majeurs » – **11 et 12 octobre 2024 à Nice** :
Au programme :
Ateliers de prévention interactifs, tels que :
 - le *Sismo-truck* (simulateur de séisme),
 - la *portière inondation* (expérience immersive),
 - des films en **réalité virtuelle** sur les risques d'**inondation**, de **tsunami**, et d'**incendie**, etc.
 Environ **1 130 visiteurs** ont participé à cet événement dont **150 élèves de 6 classes d'écoles primaires**. Cet événement visait à **sensibiliser le grand public et les jeunes aux risques naturels majeurs** à travers des dispositifs pédagogiques et immersifs.
- **Aide à la lutte contre les punaises de lit** :
 - Suivi et aide financière d'un montant de 175 €.
 - **40 dossiers ont été traités en 2024** sur la Métropole.
 - Distribution de **2 000 flyers d'information et de prévention**.



LA MAÎTRISE DES DÉCHETS ET DES COLLECTES

La Métropole mène des actions en matière de gestion des déchets pour répondre aux besoins de service de proximité.

Elle est dotée d'une régie métropolitaine pour la gestion des déchets ménagers et assimilés qui œuvre à :

- Assurer au quotidien la collecte traditionnelle et sélective ;
- Réaliser le tri, le traitement et la valorisation de ces déchets ;
- Gérer et développer les équipements nécessaires à la collecte et à la gestion des déchets.



CHIFFRES CLÉS 2024 :

- **347 877 tonnes de déchets** collectées, traitées et valorisées ;
- **95 %** des déchets ménagers et assimilés font l'objet d'une valorisation matière ou énergétique ;
- **4 régies métropolitaines** (Nice, Est Littoral, Vésubie/Tinée, Ouest) ;
- **221 véhicules et engins industriels de collecte** ;
- **56 %** des déchets collectés en régie ;
- **13** déchetteries métropolitaines ;
- **2** recycleries métropolitaines ;
- Livraison gratuite aux particuliers et la gestion d'un parc de **52 638 bacs « emballages ménagers »** ;
- La gestion de **3 100 matériels de pré-collecte** (colonnes aériennes, enterrées, semi-enterrées pour le verre, le papier, les emballages, les textiles, les ordures ménagères).



Nouvelle Unité de Valorisation des déchets Arianeo.

NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION DES DÉCHETS ARIANEO

Depuis fin 2022, un important **programme de travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique et de construction d'un centre de tri des recyclables ménagers a été engagé**. Les performances environnementales de l'installation seront nettement améliorées pour atteindre l'excellence et notamment :

- Remplacement à neuf des **chaudières des lignes 1 à 3** et rénovation de la chaudière de la ligne 4 pour améliorer la récupération d'énergie et atteindre le seuil de performance énergétique de 90 %,
- Mise en place de **2 équipements neufs de production électrique** qui permettront de tripler la production actuelle, pour atteindre 170 GWh/an ;
- Renforcement du **système de traitement de fumées** existant par une double barrière de filtration garantissant le respect des seuils bas fixés par le BREF Incinération (document technique européen définissant les meilleures techniques possibles).

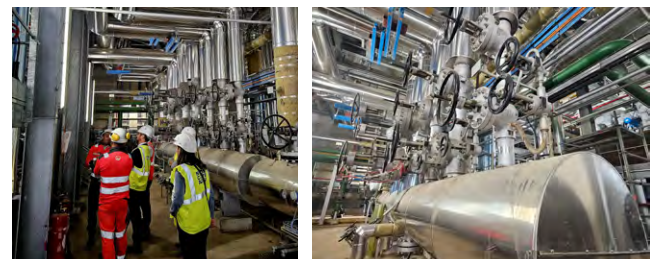
Dès la fin des travaux, Arianeo deviendra un **centre de valorisation**.

La construction du bâtiment et l'installation des **deux nouvelles turbines** se sont poursuivies en 2024 par la mise en place des aérocondenseurs sur le toit et de l'ensemble des tuyauteries.

Le chantier de construction de ce nouvel équipement a débuté en février 2024 par les **opérations de terrassement puis par les travaux de gros œuvre** : aménagement d'un bassin de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie en sous-sol et montage des murs de la zone aval du centre de tri (hall d'expédition des matériaux triés).



Montage des murs du hall d'expédition des matériaux



Montage des aérocondenseurs ; Nouveaux échangeurs pour la production d'eau chaude destinée aux abonnés du réseau de chaleur

AR Prefecture

MODERNISATION ET EXTENSION DU RESEAU CHALEUR DE NICE-EST

Les travaux sont axés sur les rénovations du réseau, des sous-stations et sur le développement du service concédé. Le réseau actuel, de 15 km, s'étendra sur 24 km. Il s'articulera autour de 3 axes de développement pour les quartiers de Roquebillière, Pasteur, Turin, et Saint-Jean d'Angely à Nice. Ces développements desserviront à terme les zones sud du périmètre, riches en projets futurs d'aménagement urbain.

Ces travaux et extensions permettront une réduction estimée à 9 500 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent de 5 278 voitures retirées de la circulation.

Après les premiers travaux de développement du réseau de chaleur sur le secteur de Turin Sud en 2023, de nombreux chantiers ont démarré en 2024.

Ainsi, ce sont près de **3 500 mètres linéaires de réseau qui ont été réalisés et rénovés** au cours de l'année 2024 dont notamment la rue de la Gendarmerie (400 ml), le boulevard Pasteur (1 000 ml), rue Maccario / Avenue Joseph Raybaud / Pont Coty (350 ml), avenue Joseph Raybaud (1 000 ml) à Nice.

Le « réseau Raybaud » est le réseau principal pour l'ensemble du quartier de Nice-Est mais également l'alimentation principale pour tous les pôles santé (Hôpital Sainte Marie, CHU Pasteur II, Centre Antoine Lacassagne). Ce réseau distribue de la vapeur (15 bars / 250°C) pour les besoins en énergie de ces instituts.



LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Le PLPDMA métropolitain a été adopté par le Conseil métropolitain le **16 octobre 2024**.

Ce programme d'actions a été construit en concertation avec le public et la commission consultative d'élaboration et de suivi, après réalisation d'un diagnostic de territoire, d'une étude préalable sur l'analyse et l'efficacité des actions en cours.

Le PLPDMA se focalise sur la réduction significative de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA), tout en promouvant le recyclage et la valorisation.

L'objectif est de diminuer la production des DMA de 15 % et d'augmenter leur valorisation à 65 % dans un horizon de 6 ans.

Pour atteindre ces objectifs, le **PLPDMA est structuré autour de huit axes stratégiques**, chacun comprenant des actions spécifiques :

- Axe 1 : Exemplarité métropolitaine en matière de prévention des déchets ;
- Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Axe 4 : Éviter la production de végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits ;
- Axe 6 : Renforcer les actions favorisant la consommation responsable ;
- Axe 7 : Favoriser la prévention des déchets grâce aux instruments économiques ;
- Axe 8 : Prévenir les déchets marins.

En 2024, **plusieurs initiatives ont été déployées** sur le territoire métropolitain, avec un accent particulier sur la gestion des biodéchets et la sensibilisation des citoyens :

Sensibilisation et animation

- Intervention auprès de **350 classes** sur les thèmes du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Mise en place de **97 stands pédagogiques** dans les communes de la Métropole pour promouvoir la prévention des déchets.

Déploiement du compostage

- Distribution de **700 composteurs individuels**.
- Création de **32 sites de compostage collectif** en résidence.
- Mise en place de **19 sites de compostage pédagogique** dans les établissements scolaires et parascolaires.
- Installation et gestion de **30 sites de compostage collectif** dans les parcs et jardins métropolitains.

Renforcement des moyens humains

- Recrutement de **7 maîtres composteurs** pour assurer le déploiement, la gestion et l'entretien des dispositifs de compostage dans le cadre de la loi AGECE et de l'axe 4 du nouveau PLPDMA.

Soutien à l'équipement individuel

- Aide financière à l'achat de **broyeurs de végétaux** : **88 usagers** ont bénéficié de cette aide pour un montant total de **14 083 €**.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-03 0225 08 DE
Reçu le 10/02/2026

LES RECYCLERIES MÉTROPOLITAINES

Inaugurées en mai 2018 (Moulins) et juillet 2023 (Ariane), les recycleries réunissent trois missions complémentaires au sein d'un même espace :

- Collecte et tri des objets encombrants des quartiers ;
- Atelier de réparation et un espace de vente pour prolonger la vie des objets ;
- Pôle pédagogique axé sur le développement durable, avec comme support un jardin pédagogique, un jardin partagé et un espace de compostage collectif.

La gestion de ces installations est confiée, par voie de marché public, à l'association GALICE dans le but de promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'inclusion sociale par l'insertion professionnelle.

Les Recycleries conjuguent les 3 piliers du développement durable :

- **Environnemental** : réduction des déchets et sensibilisation des écocitoyens de demain ;
- **Social** : création d'emplois et amélioration du cadre de vie en collectant et revalorisant les déchets encombrants ;
- **Économique** : accès à des biens à petit prix et accompagnement vers la réinsertion professionnelle.

Une troisième recyclerie est prévue dans le centre-ville de Nice.

CHIFFRES CLÉS (RECYCLERIE DE L'ARIANE ET DES MOULINS)

Collecte et Tri :

- 977 tonnes d'encombrants collectées ;
- 5 526 apporteurs volontaires pour plus de 81 tonnes ;
- 123 collectes à domicile pour plus de 17 tonnes ;
- 996 tonnes triées et redirigées vers les exutoires de tri et les filières de recyclage.

Valorisation/vente :

- Plus de 57 tonnes d'objets ont pu avoir une seconde vie en étant revendus par les boutiques solidaires ;
- 420 objets revalorisés et upcyclés.

Sensibilisation-Éducation à l'environnement :

- 568 animations proposées soit 47 animations en moyenne par mois ;
- 40 bénévoles sur les jardins partagés ;
- 690 apports volontaires de bioseau au compost ;
- 7 026 participants aux différentes animations dont 4 183 enfants.



Recyclerie de l'Ariane

LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ DURABLE

La Métropole encadre les déplacements et des stationnements sur l'ensemble de son territoire (vélo, vélo électrique, voiture électrique, réseau de transport urbain, transport scolaire, transport à la demande, etc.) en s'appuyant notamment sur la Régie Ligne d'Azur (RLA) et la Régie Parcs d'Azur (RPA) en qualité d'Autorité Organisatrice de Transport.

Une réflexion est engagée sur l'ensemble de la chaîne des déplacements avec des projets en cours dans le domaine de la mobilité (pôles d'échanges multimodaux, Schéma Directeur des Transports, plan de mobilité électrique, Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole, etc.).

CHIFFRES CLÉS

- **158 lignes de transport** dont 27 lignes avec des bus 100 % électriques ;
- **117 millions de voyages** enregistrés sur le réseau Lignes d'Azur dont **91% totalement décarbonés** ;
- **19,4 millions** de km commerciaux ;
- **2 nouvelles lignes de bus 100 % électriques** avec les Bus à Haut Niveau de Service des lignes 8+ et 12+ de 18 m de long ;
- **Une flotte de 2 000 vélos** en libre-service ;
- **30 stations** de réparations et de gonflage installées sur la Métropole ;
- **818 points de charge** pour les véhicules électriques disponibles sur le territoire métropolitain ;
- **71 véhicules électriques en autopartage** (Nice, Cagnes-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Carros et Saint-André-de-la-Roche) : 2 000 adhérents et 10 000 locations ;
- **9 Parcs-Relais** dénommés « ParcAzur » avec 3 195 places ;
- **Près de 5 000 enfants en transport scolaire** sur le réseau Scolabus : 70 établissements ; 137 lignes de bus ; 131 circuits scolaires.

La mobilité représente **40 % des enjeux du plan climat dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre !** La part de la voiture dans les déplacements est en diminution au profit d'autres modes de mobilité.

Le réseau se compose et comprend l'exploitation, au 31 décembre 2024 de :

- **3 lignes de tramway** :
 - Ligne 1 : Henri Sappia – Hôpital Pasteur ;
 - Ligne 2 : CADAM / Aéroport – Port Lympia ;
 - Ligne 3 : Aéroport – Saint-Isidore.
- **78 lignes régulières de bus** dont 2 lignes de BHNS ;
- **22 services de transport à la demande** dits « Lignes à la Carte » ;
- **17 lignes spéciales** (100 % neige, Express, Navettes Haut-pays, etc.)
- **9 lignes interurbaines Zou!06** (à tarification urbaine sur le territoire métropolitain) ;
- **1 service de transport à la demande** dédié aux personnes à mobilité réduite dénommé « Mobil'Azur » ;
- L'affrètement des Chemins de Fer de Provence jusqu'à « Le Chaudan » depuis le 1^{er} juillet 2023 permettant de voyager à bord avec un **titre RLA du réseau métropolitain**.



Depuis 2019, la flotte de bus circulant sur le réseau Lignes d'Azur fait l'objet d'un **plan décarbonation**. L'objectif est de disposer d'un parc de bus en exploitation de faible émission d'ici début 2026 avec un mix énergétique de **52 % électrique et 48 % en biogaz**.

Fin 2024, 27 lignes de bus sont décarbonées.

56,5 % de la flotte de bus de la régie Lignes d'Azur est propre sur un parc total de 520 véhicules.

MISE EN SERVICE DE LA STATION D'AVITAILLEMENT EN BIOGAZ À DRAP

Afin de parvenir à l'objectif d'une flotte de bus 100 % propre début 2026, une station d'avitaillement en biogaz a été installée au dépôt de bus de Drap. Elle permet d'alimenter plus 70 bus du réseau. Cette station remplace la précédente qui était en service depuis 1998.

Pour mémoire, le bioGNV est obtenu de la méthanisation de déchets organiques divers et parfois combinés : ordures ménagères, boues des stations d'épuration, produits agricoles et tontes des espaces verts, résidus de l'industrie agroalimentaire ou de la restauration collective.



LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES POINTS DE CHARGE DU RÉSEAU PRISE DE NICE

CHIFFRES 2024

- **818 points de charge** en service dont 664 disponibles au public ;
- **+ 1 100 sessions de recharge /jour** ;
- **5 millions kWh** délivrés ;
- **7 163 abonnés** ;
- **51 communes** équipées ;
- **14 points de charge** pour les taxis ;
- **130 points de charge** pour l'autopartage ;
- **64 réseaux interopérables** avec le réseau Prise de Nice.

Depuis 2019 : environ **1 million de sessions de recharge effectuées**, près de **100 millions de km** parcourus en véhicules électriques, plus de **4 millions d'heures de recharge** et **14 millions de kwh** délivrés.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le 20 juillet 2020, la délibération du plan vélo annonçait 170 km d'itinéraires cyclables sur la Métropole dont 75 km sur Nice.

Depuis, le réseau cyclable Métropolitain s'est étoffé de 70 km de nouveaux itinéraires cyclables.

Aujourd'hui, le réseau compte 240 km d'itinéraires cyclables sur la Métropole.

CHIFFRES 2024

- **30 stations** de réparation et de gonflages installées (dont 7 dans le moyen et Haut-pays) ;
- **450 places de stationnements** offertes dans 5 locaux sécurisés et fermés à Nice ;
- **60 points de charge** pour les vélos électriques répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- **10 stations** de lavage vélo proposées dans l'arrière-pays ;
- **2 000 vélos en libre-service** avec PONY et LIME dont 1 800 vélos à assistance électrique et 200 vélos mécaniques ;
- **36 compteurs automatiques vélo** dont 3 sous forme de totems pour quantifier en temps réel le nombre de cyclistes : un peu plus de **4 000 passages vélos** en moyenne par jour sur la Promenade des Anglais au niveau de l'avenue Gambetta, soit **+ d'1,5 million de passages par an**.

Mais aussi :

- Mise en place de l'application Geovelo Métropole pour faciliter les déplacements à vélo ;
- Des campagnes de sensibilisation aux bienfaits du vélo ;
- Une campagne de sensibilisation sur l'usage des SAS vélo.

AR Prefecture

LIVRAISON D'UNE PISTE CYCLABLE
RECUEILLE 10/02/2024

Le réseau cyclable métropolitain s'étend avec la livraison d'une piste cyclable bidirectionnelle à La Trinité de 5,8 km entre Nice (sortie A8 Les Liserons), et le centre commercial Auchan.

Cet aménagement s'inscrit dans la démarche de « **Ville Perméable** », avec notamment la réalisation de **700 m de piste cyclable** drainante et la réalisation de puits d'infiltration.

Cette piste cyclable a été réalisée sur les boulevards De Gaulle, Suarez et Ribba Roussa et des travaux ont été menés à l'entrée de la ville de La Trinité.



LIVRAISON D'UN AXE CYCLABLE À NICE

Un tronçon de **1,5 km de piste cyclable bidirectionnelle** a été livré pour faciliter les déplacements doux entre la rue Istrati et l'Université, en passant par le Palais des Expositions. Une **connexion future** est prévue avec la piste cyclable de la **Promenade du Paillon 2**.



VALIDATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE À CAGNES-SUR-MER

Suite à la validation de son **Schéma Directeur Cyclable** par le Conseil municipal de Cagnes-sur-Mer, une série d'actions, pour favoriser les déplacements à vélo, a été mise en place :

- L'expérimentation de « **cédez le passage cycliste au feu** » pour le mouvement du tourne à droite.
- L'extension des doubles sens cyclables **+ 1 800 m de réseau cyclable** ;
- Le **renforcement du marquage au sol** des aménagements cyclables sur un linéaire de 15 km ;
- **Lancement des premières actions du schéma** : mise en place d'études, campagne de comptage et amélioration de points noirs.

En amont, la commune avait densifié le stationnement vélo avec :

- L'installation de plus de **200 arceaux vélo** ;
- **+ 45 SAS vélo** ;
- **L'équipement de 50 carrefours** en « cédez le passage au feu » pour le mouvement du tourne à droite.

2 NOUVEAUX OPÉRATEURS POUR LA LOCATION DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

Le service de location de vélo a évolué en 2024 avec la fin du service Vélo bleu et l'arrivée de 2 nouveaux opérateurs : **PONY et LIME**.

QUELQUES CHIFFRES :

- **12 communes desservies** : Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Drap, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Vence, Saint-Jeannet, Carros et La Gaude ;
- **250 zones de stationnement** ;
- **2 000 vélos** dont **1 800 vélos électriques**.

BILAN DE L'OPÉRATEUR LIME APRÈS 1 AN DE MISE EN SERVICE :

- **1 015 000 trajets** ;
- **+ 212 000 utilisateurs** réguliers et occasionnels ;
- **2,9 millions de kilomètres**.



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08 - DL

Reçu le 10/02/2026

En 2024, une programmation autour du vélo et des mobilités douces a été proposée. À titre d'exemple :

- Mai : organisation du challenge « **Mai à Vélo** » ;
- Juin : **Nice fête le Tour** avec des animations autour du passage du Tour de France ;
- Septembre : actions dans le cadre de la « **Semaine Européenne de la mobilité** » ;
- Novembre : **fermeture de la Voie Mathis** pour l'évènement « **Cyclistes, brillez** »
 - + de 1 000 cyclistes de tous âges et en famille.



LES CAMPAGNES DE COMPTAGES

La Métropole réalise des campagnes de comptages tout au long de l'année pour alimenter les études de déplacements, pour réaliser des simulations dynamiques de trafic et pour mettre à jour le modèle multimodal des déplacements.

De nombreuses études de déplacements ont été réalisées pour la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures de transport tel que le tramway ou le Bus à Haut Niveau de Service (Ligne 8+ et 12+).

Les comptages en chiffres en 2024, ce sont :

- 37 radars posés ;
- 9 campagnes de comptages automatiques ;
- 17 comptages directionnels et enquêtes origine-destination.

Des comptages permanents complètent ce dispositif avec :

- 500 boucles raccordées aux contrôleurs de feux ;
- 50 boucles sur la Voie Mathis à Nice ;
- 290 capteurs sur 12 communes de la Métropole ;
- 18 balises bluetooth sur la Promenade des Anglais, la Voie Mathis et la Pénétrante du Paillon.
- 8 stations situées sur les voies structurantes de la Métropole.

En complément : 39 compteurs vélos sont installés sur 7 communes de la Métropole (Nie, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Carros, Gattières, Le Broc, La Trinité) dont 3 sites sont équipés de totems à Nice et Cagnes-sur-Mer. Ils permettent de quantifier en temps réel le nombre de cyclistes.

LE TRANSFERT DE LIGNES DE LA RÉGIE LIGNE D'AZUR VERS LE RÉSEAU SCOLABUS

En 2024, le service métropolitain de transport scolaire SCOLABUS a repris en gestion 15 lignes qui étaient précédemment exploitées par la régie Ligne d'Azur :

- 12 sur le secteur de Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer ;
- 1 à Bonson ;
- 1 à Gillette ;
- 1 à Nice secteur Falicon.

Scolabus en chiffres c'est :

- 137 lignes ;
- Près de 5 000 élèves transportés ;
- 70 établissements.

JOURNÉE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ AU COLLÈGE LA SINE À VENCE

En 2024, la Métropole, en collaboration avec le SDIS 06, a organisé une journée de formation et de sensibilisation au collège La Sine à Vence, établissement desservi par le réseau Scolabus. Des ateliers interactifs ont été organisés à la fois dans les salles de classe et à bord du bus scolaire.

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les collégiens sur la sécurité, les incivilités, les règles de bienséance et de politesse dans le cadre du transport scolaire, notamment par le biais de supports vidéo pédagogiques.

AR Prefecture

006-210800-10-0000003-030226_08-DE
Recu / 02/02/2018



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

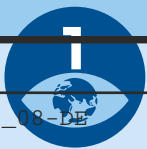
05



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique se structure autour de plusieurs axes :

- Les enjeux d'accompagnement à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises ;
- La création ou redynamisation des sites économiques à travers des dispositifs d'offres foncières et immobilières d'autre part ;
- La dynamisation de filières stratégiques pour le territoire, avec l'organisation d'événements dédiés et la mise en place d'actions de coordination avec des structures d'expertises et fédératrices ;
- Le suivi de l'activité touristique et la promotion économique du territoire au travers de divers partenariats.

UN TERRITOIRE PROSPÈRE EN TERMES D'ÉCONOMIE

CHIFFRES CLÉS

- 93 514 entreprises sur la Métropole ;
- 262 980 emplois ;
- Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en recul de 6,4 % sur 1 an ;
- 14 586 créations d'entreprises dont 10 862 auto-entrepreneurs (soit + 6,3 % par rapport à 2023) ;
- 2^e aéroport international de France.

La Métropole s'engage pleinement aux côtés des acteurs économiques du territoire et soutient les entreprises à travers plusieurs actions concrètes :

- **Suivi du plan France 2030** et accompagnement des entreprises dans leurs démarches de **recherche de financements**.
- **Partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** pour le déploiement de dispositifs d'aide aux entreprises.
- **Lancement d'appels à projets innovants**, notamment dans des domaines liés au **développement durable** (ex. : éco-industries).
- **Animation des filières économiques** et du tissu entrepreneurial local.
- **Organisation de sessions d'accompagnement ciblées**, destinées à soutenir les entreprises à chaque étape de leur développement.

En 2024, La Métropole a **multiplié les échanges directs** avec les nombreuses entreprises du territoire pour mieux comprendre leurs besoins et adapter son action économique. Au total, ce sont **267 rendez-vous qui ont été organisés**. Par ailleurs, des initiatives ont été lancées pour accompagner les entreprises tout au long de leur cycle de vie.



La Métropole déploie une stratégie pour attirer, accueillir et accompagner les entreprises sur le territoire, en s'appuyant sur plusieurs leviers :

- **Stratégie de spécialisation économique par filières d'avenir** : santé, compléments alimentaires, économie de la mer, éco-industries, cinéma et jeu vidéo ;
- **Investissements** pour la rénovation, modernisation et création de zones d'activité économique, afin de faciliter en particulier l'implantation d'entreprises industrielles ;
- **Soutien aux grands projets d'aménagement économique** tels que le quartier d'affaires Grand Arénas, la technopole urbaine Nice Méridia.

Reconnaissance nationale

La Métropole a été classée par le cabinet Arthur Loyd :

- **En tête** des métropoles françaises **en matière d'immobilier d'affaires et d'accueil des entreprises** (2022),
- Et en **2^e position** pour **sa vitalité économique** (2023).

EXEMPLES D'ACTIONS POUR CRÉER ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Filière industrielle

- Labellisation Territoires d'Industrie 2023-2027 ;
- Suivi des projets industriels et mobilisation des financements publics et privés ;
- Partenariat avec le CEA Tech pour le développement technologique des entreprises industrielles ;
- Participation aux grands événements industriels : SIMI, MIPIM et IBT 06.

Soutien à l'export

En 2024, la Métropole a soutenu et accompagné le développement international de **5 start-ups locales à travers le Consumer Electronic Show de Las Vegas et de 4 start-ups locales dans le cadre de Vivatech**. Ces événements s'inscrivent dans les actions de promotion à l'international portées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Hub de l'Innovation

Pépinière, incubateur et accélérateur de startups, le Hub de l'Innovation a pour mission de **détecter et accompagner les projets de création d'entreprises innovantes** en s'appuyant sur des expertises internes et de partenaires externes. Plus de **200 startups** ont été **accompagnées** depuis la création, plus de **2 040 emplois créés, 25 entreprises ont été accompagnées, 90 événements organisés et accueillis en 2024**. Un véritable booster pour le développement économique de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Les équipes du Hub de l'innovation ont suivi **60 entreprises**. Par ailleurs, le Hub gère également le suivi des aides dans le cadre de plusieurs dispositifs spécifiques (la Fabrique à Entreprendre, les fonds d'urgence qui ont été déployés suite à la pandémie de COVID-19 et les tempêtes Alex et Aline).

Le Hub a intensifié ses **actions d'animation** en 2024, notamment à travers :

- **La 2^e édition de la Rentrée des Entrepreneurs**, qui a réuni **60 professionnels** et attiré **400 participants**,
- **L'événement Spring Tech**, avec la participation de **20 start-ups** et l'organisation de **120 rendez-vous d'affaires**.

Le Hub est également présent sur l'ensemble du territoire pour **promouvoir l'entrepreneuriat**, en participant à diverses manifestations, comme **Les Entrepreneuriales** portées par l'Union pour les Entreprises 06.



AR Prefecture

Filières stratégiques

006-210600110-20260203-030226_08-DE

Reçu le 10/02/2026

Le service filières stratégiques a mené des actions autour de 3 axes majeurs :

Proximité

- Rencontres avec les entreprises des filières stratégiques (Santé, Économie Bleue, Industries Culturelles et Créatives, Naturalité et Bien-être).
- Accompagnement d'entreprises locales et partenariats stratégiques (ISART Digital, Innov'Alliance) ;
- Participation à des salons et événements sectoriels.

Coordination

- Groupes de travail actifs : économie de la mer, santé, compléments alimentaires, jeux vidéo.

- Suivi des Appels à Projets majeurs : Blue Innovation (220 k€ attribués), Naturalité, IA & santé, technos immersives.
- Collaboration avec les acteurs clés : Pôle Mer Méditerranée, Eurobiomed, studios de la Victorine, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.

Animation / Communication

- Organisation d'événements phares tels que le Forum Naturalité et la journée technique dédiée aux compléments alimentaires ;
- Promotion et valorisation des actions économiques à travers différents canaux de communication : site Business, compte LinkedIn de la Métropole et la presse locale.

LA MAISON DE LA MÉTROPOLE

La Maison de la Métropole & de la Région Sud est un véritable atout de promotion pour le territoire métropolitain et pour les acteurs économiques. Les 51 communes y sont représentées et sont valorisées lors des rendez-vous économiques.

L'activité générée en ce lieu vise à mieux faire connaître le territoire métropolitain et à attirer des industriels, des investisseurs et promoteurs immobiliers, en leur présentant les projets et les opportunités d'investissements du territoire.

Les acteurs privés issus de la Métropole et de la Région s'appuient sur la Maison de la Métropole afin d'être conseillés et reçus avec leurs clients, prospects et partenaires. Des outils adaptés, digitaux sont mis à leur disposition et sont utiles à leur promotion :

- **Les Matinales Économiques** (exemple : Matinale éco bleue, Festival de Cannes, etc.) ;

- **AfterWorks** ;
- **Rencontres économiques** ;
- **CarteSurTableTV** : la WebTV dédiée à la mise en valeur originale des acteurs économiques, du territoire, de la culture et du patrimoine.

Quelques exemples de manifestations organisées en 2024 :

- **Présentation d'entreprises RSE** (Les Potageurs, Ragni – système d'allumage intelligent, Qualistéo) à l'occasion de la **visite de la ministre Sarah El Hairy**, alors en charge de la biodiversité.
- **AfterWork organisé dans les locaux de la French Tech Côte d'Azur** pour échanger autour d'un **outil dédié à la croissance des start-ups** locales.
- **Une Matinale économique** concernant l'innovation dans les territoires, organisée au Hub de l'innovation.
- **57^e Matinale économique** consacrée à l'intelligence artificielle et les atouts de cette technologie pour les territoires.



L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN (OTM)

Agence de développement touristique de la destination « Nice Côte d'Azur », l'OTM a pour but de renforcer son attractivité, en construisant l'image touristique d'un territoire particulièrement atypique, alliant les atouts d'une destination urbaine en bord de mer à ceux d'un moyen et haut pays offrant un terrain de jeu naturel permettant tout type d'activité nature.

L'OTM œuvre donc pour :

- développer un tourisme à l'année sur tout le territoire. Il fédère et collabore avec les acteurs du tourisme local en les associant à la définition de sa stratégie, à la participation à ses actions et en valorisant leur offre via ses différents médias.
- assurer une mission de prospection de nouveaux marchés et de promotion des segments loisirs et affaires. Il accueille et conseille les visiteurs afin de les orienter au mieux vers les points d'intérêt, tout en régulant leur présence, en leur faisant découvrir des sites et activités jusqu'alors moins connus.



Pour réaliser ces missions, l'OTM a, en 2024, mis en œuvre et adapté, le plan d'actions annuel en tenant compte des nouvelles attentes d'une clientèle, s'articulant **autour des priorités suivantes** :

- Accentuer la **désaisonnalisation** et construire l'image d'une destination d'hiver ;
- Faire de Nice Côte d'Azur **une destination engagée**

et responsable au bénéfice des résidents, touristes et partenaires ;

- Offrir des **expériences uniques** et accompagner **la montée en gamme des socio-professionnels** ;
- **Réinventer l'offre commerciale** ;
- Construire un **observatoire de l'activité touristique** sur le territoire de la Métropole.

**CHIFFRES CLÉS DU TOURISME
MÉTROPOLITAIN 2024**

263 hôtels et 34 résidences hôtelières ;

- **28 000 meublés touristiques**, dont les deux tiers se trouvent à Nice ;
- **+ 2 %** de séjours touristiques dans la Métropole en 2024 par rapport à 2023 ;
- **72 %** de taux d'occupation hôtelière ;
- **14,7 millions de passagers** pour l'aviation commerciale contre 14,1 millions en 2023.

POUR UN TOURISME RESPONSABLE

Le tourisme responsable est un véritable sujet transversal pour positionner **Nice Côte d'Azur** comme une **destination exemplaire** et ainsi s'inscrire dans l'ambition gouvernementale de faire de **la France, la 1^{ère} destination mondiale du tourisme durable**.

Les actions engagées par l'OTM sont :

Service de sensibilisation auprès des partenaires

L'OTM diffuse régulièrement des informations liées à la transition écologique et au développement durable auprès de ses partenaires : envoi de newsletters, informations sur les solutions de financement de projets en lien avec la transition écologique, etc.

Candidature au Global Destination Sustainability Index

Il s'agit d'un baromètre des villes touristiques durables qui permet de mesurer, de comparer et d'améliorer la stratégie de durabilité (au niveau environnemental, social et économique) et les performances des principales villes dans le monde. En 2024, l'OTM a obtenu un score de **52,1 soit une progression de 2 points** par rapport à 2023.

Mise en place d'une charte d'achats responsables

Cette politique s'inscrit dans une démarche engagée et responsable et s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, acteurs dans le processus d'achats et aux fournisseurs.

UNE OFFRE DE QUALITÉ**La Démarche Qualité****Renouvellement de la marque « Qualité tourisme »**

Le 4 janvier 2024, la Direction Générale des Entreprises (DGE) a informé officiellement l'OTM de l'obtention de la marque Qualité Tourisme (*cette marque devient désormais Destination d'excellence*).

Détenteurs de la marque dès sa création, l'OTM et ses 28 bureaux d'information continuent d'œuvrer à la délivrance du meilleur accueil.

Renouvellement du classement de l'OTM en catégorie 1

Le 17 décembre 2024, la Préfecture a validé le classement de l'Office de Tourisme Métropolitain en catégorie 1.

Ce classement reconnaît les offices de tourisme qui satisfont aux critères les plus exigeants en matière d'organisation, d'accueil et d'offre touristique. Il est attribué par arrêté préfectoral pour une période de 5 ans.

Accompagnement de la Métropole à l'obtention de la marque « Destination pour tous »

L'OTM a été intégré à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité. Les critères d'accessibilité ont été revus et renforcés dans la plateforme de gestion des données touristiques Apidae.

Les labels

L'OTM poursuit sa stratégie de labellisation. Ce travail, effectué en partenariat avec les professionnels du territoire, permet de proposer des offres thématiques et d'envoyer, aux touristes, un message d'excellence. Les labels portés par l'OTM sont :

- Le label **cuisine nissarde** : 32 établissements labellisés ;
- Le label **Famille Plus** : 7 communes labellisées et 213 partenaires sur la Métropole engagés dont 96 à Nice, 25 à Saint-Étienne-de-Tinée/Auron, 27 à Saint-Laurent-du-Var, 15 à Saint-Martin-Vésubie, 16 à Vence, 15 à Cagnes-sur-Mer et 19 à Isola, Isola 2000 ;
- Le label **Irisée Naturellement Nice Côte d'Azur** : 80 partenaires référencés ;
- Le label **Pet Friendly - Nice Côte d'Azur** : 46 partenaires dont 38 à Nice, 4 à Cagnes-sur-Mer et 4 à Villefranche-sur-Mer ;

Poursuite du déploiement et animation du Label Clé Verte pour inciter les professionnels du tourisme à mettre en œuvre toutes transitions répondant aux défis du changement climatique :

31 nouveaux partenaires ont obtenu la labellisation « Clef Verte » en janvier 2024, portant à 47 établissements le nombre d'établissements labellisés sur le territoire métropolitain.

L'OTM a reconduit ce programme d'accompagnement « Objectif Clef Verte » en 2024 en :

- **Organisant et finançant les sessions de formation** suivantes :
 - **Sensibilisation au label** : le 2 février en visio pour les établissements du littoral et moyen-pays ; le 9 février à Belvédère pour les établissements des vallées de la Vésubie et de la Tinée.
 - **Atelier pratique d'aide à la labellisation** : le 15 février à Nice pour les établissements engagés dans la démarche.
 - **Formation du référent environnemental** pour les partenaires ayant déposé leur dossier Clef Verte : le 18 avril à Nice pour les partenaires ayant déposé leur dossier Clef Verte.

AR Prefecture
Apportant un soutien financier :
Prise en charge intégrale des frais d'audit pour l'année 2024, en partenariat avec la Région Sud (70 % Région Sud / 30 % OTM).

Les partenariats

Dans le cadre de ses actions en faveur d'un tourisme responsable, une offre de transports ciblée est proposée sur l'ensemble du territoire, en collaboration avec la Métropole et la Régie Ligne d'Azur.

L'offre de navettes touristiques et de proximité est renouvelée et renforcée pour l'année 2024 :

- Offre hiver : Optimisation du dispositif 100 % neige et des navettes proposées dans les stations de ski durant la période d'ouverture de ces stations.
- Offre été :
 - Navette culturelle : Maeght-Matisse (Vence) ;
 - Navette Vignobles de Bellet ;
 - Navettes randonnées : Boréon & Gordolasque ;
 - Navettes stations Nice Côte d'Azur ;
 - Navettes internes (Cagnes-sur-Mer, Roquebillière, Nice).

En 2024, **des partenariats ont été mis en place** permettant la qualification de l'offre et la valorisation d'itinéraires décarbonés traversant le territoire métropolitain :

- **Pour la filière randonnées pédestres :**
Reconduction du partenariat « La grande traversée des Alpes » qui traverse toute la métropole du nord au sud.
- **Pour la filière vélo :**
Implication dans le dispositif « La Méditerranée à vélo » piloté par la Région Sud.

Par ailleurs, **les points d'information** ont été reconduits sur les sites durant l'été 2024 afin de mieux gérer les flux de randonneurs et sensibiliser les visiteurs à la préservation des sites naturels emblématiques du territoire : aux portes du Parc National du Mercantour à la Gordolasque en collaboration avec la commune de Belvédère et le Parc National du Mercantour ; aux abords des Baous de Saint-Jeannet en collaboration avec la commune de Saint-Jeannet.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de tourisme responsable, l'OTM a lancé **My Adventure**, un nouveau jeu d'exploration ludique et innovant déployé sur 30 destinations du territoire.

Destiné à la fois aux habitants et aux touristes, ce dispositif vise à mieux répartir les flux de visiteurs et à mettre en valeur le patrimoine culturel, naturel et historique.

DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION THÉMATIQUES

L'OTM développe plusieurs campagnes de communication par thématique, contribuant à faire



NICE
CÔTE D'AZUR
en Hiver

Préparez votre séjour sur
explorenicocotedazur.com



rayonner durablement la destination Nice Côte d'Azur à travers le monde, toute l'année !

- Campagnes de communication « Montagne et activités outdoor » ÉTÉ ;
- Campagnes de communication « Montagne » HIVER ;
- Campagnes « tourisme durable et responsable » ;
- Campagnes « de proximité » ;
- Campagnes Nice Côte d'Azur en hiver.

OBSERVATOIRE DU TOURISME

L'OTM s'est doté en 2024 d'un **observatoire du tourisme afin de mesurer l'activité touristique sur le territoire métropolitain**. Il produit des analyses statistiques au service des besoins des métiers internes à l'office de tourisme, des partenaires institutionnels, des partenaires économiques et du grand public.

L'observatoire assure l'autonomie de l'OTM dans le **suivi d'indicateurs d'activité touristique et dans la production d'études structurelles ou conjoncturelles** pour caractériser les phénomènes sociaux et économiques liés au tourisme. Il **produit des diagnostics** sur lesquels s'appuient les stratégies territoriales de l'OTM et de ses partenaires, notamment dans le domaine du développement durable.

FONDS D'AIDES AUX ASSOCIATIONS

Initié en juin 2023, l'OTM a mis en **place 2 fonds d'aides aux associations traditionnelles et culturelles sur le territoire métropolitain** afin de soutenir les manifestations traditionnelles et culturelles dans nos villes et nos villages. L'objectif de la démarche est de contribuer à **maintenir les traditions au bénéfice de l'activité de nos communes**. Tous les événements soutenus par l'OTM répondent à un cahier des charges prenant notamment en compte les garanties de préservation environnementale, la valorisation de savoir-faire du territoire, l'aspect patrimonial et culturel, les traditions festives ou culinaires locales.

Ce soutien financier a bénéficié à 81 associations sur 41 communes en 2024, autant d'initiatives réussies au profit de la population locale comme des visiteurs qui peuvent ainsi goûter au meilleur des traditions de la Métropole.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

La Métropole s'emploie à proposer un parcours d'insertion professionnelle individualisé afin d'accompagner les personnes très éloignées de l'emploi vers une activité stable et durable, et intervient en complément des actions existantes du droit commun.

Elle travaille en partenariat avec les entreprises et structures de l'insertion par l'activité économique du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion, mais également dans le cadre de la relation entreprise, afin de mieux cerner leurs besoins en recrutement, et en ajustant l'offre et la demande d'emploi.



PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE a été créé en 1999 pour faire face à un contexte sensible lié à la dégradation de la situation économique et sociale, afin de faciliter le retour et l'accès à l'emploi, en particulier pour les populations les plus éloignées. **La Métropole a renouvelé la mise en œuvre du protocole du Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi pour la période 2020-2024.** En 2024, elle a accompagné **1 084 personnes**. **189 personnes** ont trouvé **un emploi stable et durable** (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

LES CLAUSES D'INSERTION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DES MARCHÉS PUBLICS

Dans le cadre des achats socialement responsables des donneurs d'ordres publics et privés, la Métropole a poursuivi en 2024 son action afin que les entreprises retenues dans le cadre des marchés publics ou privés réservent une part du temps total de travail nécessaire à une action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. Les résultats obtenus attestent de la dynamique du territoire dans le domaine des clauses d'insertion professionnelle.

AR Prefecture

61 maîtres d'ouvrages différents (35 acheteurs publics et 26 opérateurs privés partenaires engagés, notamment sur l'aménagement de l'EPA Nice Éco Vallée);

- 597 marchés suivis par la Cellule d'animation des clauses d'insertion ;
- 237 entreprises concernées dont 25 partenaires SIAE (Structure de l'insertion par l'Activité Économique) ;
- 450 000 heures de travail au bénéfice des publics en parcours d'insertion professionnelle ;
- 11 200 heures de formation dispensées.

Les bénéficiaires :

- 934 habitants de la Métropole ont travaillé dans le cadre des clauses d'insertion professionnelle ;
- 21 % de personnes de plus de 50 ans et 24 % de jeunes de moins de 26 ans ont accédé à un poste ;
- 36 % d'entre eux résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville et ont bénéficié d'une opportunité d'emploi ;
- 13 % des personnes recrutées sont des femmes.

La Métropole poursuit l'accompagnement des parties prenantes, opérateurs publics/privés et entreprises mandataires dans le cadre des projets structurants du territoire pour continuer à inscrire, mettre en œuvre et développer les clauses d'insertion professionnelle et d'actions sociales au bénéfice des publics en insertion professionnelle.

En 2024, la mise en œuvre de nouvelles clauses d'action sociale, en complément des clauses d'insertion professionnelle, a permis de diversifier les secteurs d'activité, types de marchés et typologie de publics en agissant en amont de l'emploi.

70 projets concernés en 2024, 69 entreprises engagées et 33 actions concrètes mises en œuvre :

- Visites des entreprises et des découvertes métiers ;
- Périodes de mise en situation en milieu professionnel / stages ;
- Simulations d'entretiens d'embauche ;
- Intervention des entreprises sur l'atelier PLIE / présentation des métiers ;
- Présentation des métiers en milieu scolaire ;
- Participation à des forums.



PROMOTION DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

En 2024, la Métropole a poursuivi son engagement en faveur de l'insertion professionnelle à travers les actions du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), notamment par la mise en œuvre d'outils visant à lever les freins à l'emploi.

Résultats marquants :

- 448 étapes de parcours ont été réalisées, mobilisant 319 bénéficiaires, soit 30 % des personnes accompagnées dans le cadre du PLIE.

Temps forts et initiatives innovantes en 2024 :

- Célébration des 25 ans du PLIE : un événement symbolique réunissant les partenaires historiques et actuels pour valoriser l'impact du dispositif sur le territoire.
- Lancement du label « Empl'itude » : 8 entreprises ont obtenu ce label territorial RSE, qui récompense les engagements en matière de responsabilité sociale, valorise les partenariats économiques et renforce la cohésion locale.



AR Prefecture

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

006-210600110-20260203-030226_08 DE

Reçu le 10/02/2026

Ce Fonds s'adresse aux jeunes de 16-25 ans, en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle et vivant au sein de la Métropole.

Le FAJ, déployé sous forme d'une aide directe ou indirecte, est un dispositif de soutien aux projets d'insertion pour les jeunes accompagnés par des intervenants de l'insertion sociale et/ou professionnelle (Conseiller mission locale, Éducateur Spécialisé, etc.).

- **Concernant les aides directes, 335 jeunes ont été aidés** (949 demandes étudiées en commission d'attribution).
- **Concernant les aides indirectes**, le FAJ finance par convention annuelle une action de la Fondation de Nice visant à accompagner les jeunes les plus précarisés par le biais de la Plateforme de Service Jeune depuis 2017. **En 2024, la Plateforme a accompagné 115 jeunes et 75 jeunes ont été admis en 2024.** À l'admission, 61 % des jeunes étaient sans emploi, ni formation, ni suivi dans un cadre éducatif, **93 d'entre eux ont bénéficié d'un hébergement provisoire durant l'année 2024. Le bilan 2024 fait état de 79 jeunes sortis du dispositif dont 20 étaient en CDI, 7 en CDD, 7 en apprentissage.**

En lien avec la Mission Locale et la Plateforme de Service Jeune, **une action visant l'accès aux droits par le numérique et de sécurisation des données administratives** a été mise en œuvre pour aider les jeunes à formuler leurs demandes administratives via les outils numériques et à conserver leurs documents administratifs dans des coffres forts dits numériques, accessibles à tout moment par le jeune et qu'il peut partager avec le travailleur social de son choix dans le cadre des accompagnements dont il peut bénéficier.

En 2024, 6 coffres numériques ont été ouverts, 52 jeunes ont participé à l'un des 14 ateliers numériques mis en place sur les thèmes des démarches administratives en ligne ou à l'initiation au « bon » usage sur Internet.

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)

L'insertion professionnelle se consolide pour les apprenants du CFA

Plus de 8 apprentis sur 10 trouvent un emploi ou poursuivent leur parcours en formation dans les 6 mois suivant leur diplôme. Ce résultat s'appuie sur un accompagnement renforcé à l'employabilité : coaching, ateliers CV, simulations d'entretien, et suivi individualisé.

Le taux de rupture a été réduit **de 11% à 5% en un an**, grâce à la mise en place d'un dispositif d'alerte précoce, la désignation d'un référent rupture, et le déploiement de solutions de remédiation : tutorat renforcé, cellule psychologique, accompagnement à la réorientation.

Le CFA a organisé ou participé à plus de **30 événements pédagogiques, professionnels ou culturels** : concours (barbecue, Meilleur Apprenti), forums de l'alternance, journées portes ouvertes, et événements thématiques.

Une politique d'inclusion pleinement opérationnelle

Le CFA poursuit sa démarche inclusive en faveur des personnes en situation de handicap. En 2024, **100 % des apprentis déclarés en situation de handicap ont bénéficié d'un accompagnement adapté**, couvrant l'ensemble du parcours de formation : positionnement, aménagements, soutien individualisé.

L'année 2024 marque ainsi une étape importante dans la consolidation de la politique d'inclusion par la **création d'une classe inclusive** intégrant des apprenants en situation de handicap nécessitant un parcours allongé et adapté.

Déploiement d'une politique anti-gaspillage ambitieuse

Le CFA renforce son engagement en faveur de la **lutte contre le gaspillage alimentaire**. En 2024, plus de **7 tonnes de denrées** ont été redistribuées aux associations solidaires locales (Armée du Salut, Restos du Cœur, Croix-Rouge, etc.), et des **modules de formation à l'éco-responsabilité** ont été proposés aux apprentis.

Des actions solidaires ont été menées (collecte de jouets, participation à des distributions alimentaires, vente des productions périssables à des prix solidaires, accessibles à tous).

Ce dispositif intègre aussi une **action pédagogique : responsabiliser les jeunes professionnels aux enjeux de consommation durable dans leurs futurs métiers.**



Dons de denrées alimentaires par le CFA au profit d'associations caritatives.

INNOVATION ET VILLE INTELLIGENTE

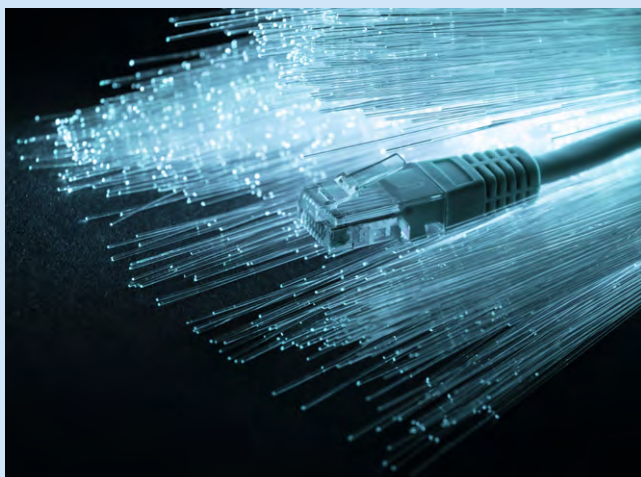
La Métropole Nice Côte d'Azur s'inscrit dans une démarche visant à développer un territoire interconnecté et durable, en cohérence avec les plans européen et international. Cet objectif doit apporter un développement numérique maîtrisé associant harmonieusement l'innovation technologique, la protection de l'environnement et la qualité de vie de ses habitants dans une perspective de meilleurs services, de meilleure gestion, de création d'emplois.

En 2024, la Métropole a **renforcé ses actions en faveur de l'innovation**, en explorant de **nouvelles technologies et usages** dans différents secteurs. Cette dynamique vise un **développement intelligent**, respectueux de l'environnement, **bénéficiant à l'ensemble du territoire**, dans un esprit de solidarité avec les communes membres et au profit des acteurs économiques et des citoyens.

ÉTAT DES DÉPLOIEMENTS DE LA FIBRE OPTIQUE

La Métropole continue de renforcer son rôle d'aménageur numérique en 2024, travaillant de concert avec les opérateurs et le SICTIAM pour étendre la couverture de la fibre optique dans toutes ses communes membres.

À la fin de l'année 2024, **la couverture numérique globale de la Métropole a atteint 92 %**, avec un taux encore plus élevé de 93 % pour Nice. Ces chiffres dépassent les taux de couverture du Département des Alpes-Maritimes et de la Région, qui sont à 90 %.



Source : ARCEP, données fin février 2023

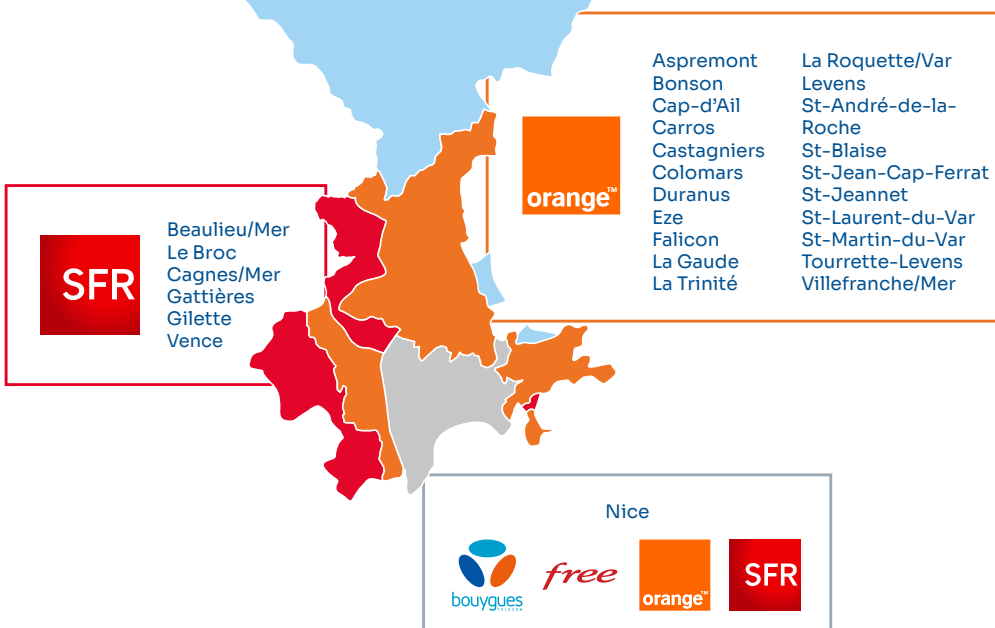
AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026



Bairols
Belvédère
Clans
Ilonse
Isola
La Bollène-Vésubie
La Tour
Lantosque
Marie
Rimplas
Roquebillière

Roubion
Roure
St-Dalmas-le-Selvage
St-Étienne-de-Tinée
St-Martin-Vésubie
St-Sauveur/Tinée
Tournefort
Utelle
Valdeblore
Venanson



Déploiement niveau de couverture

ZONE	NOMBRE DE COMMUNES	TAUX DE COUVERTURE OCTOBRE 2022	TAUX DE COUVERTURE JANVIER 2022	TAUX DE COUVERTURE AVRIL 2022
Nice (Zone Très Dense)	1	91 %	91 %	92 %
Moyen pays et littoral (Orange)	21	78 %	79 %	80 %
Moyen pays et littoral (SFR)	6	97 %	97 %	97 %
Haut pays (SICTIAM)	23	57 % * 52 % **	62 % * 58 % **	67 % * 59 % **
Métropole Nice Côte d'Azur	51	88 %	88 %	89 %

Sources cumulées Orange, SFR, SICTIAM et ARCEP

* Taux = Nombre de prises construites selon le SICTIAM / Nb de prises cibles selon l'ARCEP (23 213)

** Taux = Nombre de prises construites selon le SICTIAM / Nb de prises cibles selon le SICTIAM (26 001)

AR Prefecture

INCLUSION NUMÉRIQUE

006-210600110-20260205-030226_08-DE

Reçu le 10/02/2026



La Métropole a poursuivi son engagement en faveur de l'inclusion numérique, en se concentrant **sur le soutien et la connexion des initiatives locales**.

Elle a initié des rencontres avec de nombreux acteurs du domaine afin de trouver des synergies entre les différents programmes et acteurs locaux. La Banque du Numérique a été identifiée comme un partenaire clé pour structurer cette action, notamment à travers la création d'une **cartographie des acteurs** afin de mieux orienter les publics en difficulté avec le numérique.

Une **convention de partenariat** a été signée début 2024, marquant une avancée significative dans la lutte contre les **inégalités numériques**. Ce partenariat a permis :

- La mise en place d'un **indice de vulnérabilité numérique**, permettant de **prioriser les actions** dans les quartiers ou villages les plus touchés ;
- L'**implication renforcée des acteurs locaux** :
 - **31 structures sensibilisées**,
 - **248 professionnels mobilisés**, dont **117 référencés comme relais** de la Banque du Numérique.
- Une **forte croissance des dons d'équipement** à des personnes en fragilité avec le numérique sur la Métropole : **120 demandes satisfaites en 2024** ;
- Le déploiement, au profit de la Métropole, d'une **plateforme numérique de gestion des besoins et des ressources**, utilisée notamment par les services **AlloMairie, Guichet unique Nice Facile, PLIE** et **Mission Locale**, pour **faciliter l'orientation des publics en difficulté** et organiser la **distribution d'équipements reconditionnés**.

L'IMAGERIE SPATIALE : VERS UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE DE NOTRE TERRITOIRE

La Métropole et le CNES ont renforcé leur partenariat pour utiliser les technologies spatiales dans la surveillance environnementale et la gestion des infrastructures, améliorant ainsi la résilience face aux catastrophes naturelles. Leur collaboration s'est intensifiée avec l'échange de données précises (cartes d'occupation du sol, modèles numériques de terrain) pour perfectionner l'analyse territoriale et la qualité des images satellitaires.

En 2024, le Parc Phoenix de Nice a accueilli 600 élèves de CM2 pour des journées éducatives axées sur l'espace et les océans, grâce à une collaboration entre la Métropole, le Centre National des Études Spatiales, la Ville de Nice, l'Éducation Nationale et le Centre de Découvertes Mer et Montagne (CDMM). Les élèves des écoles d'Aspremont, de Cagnes-sur-Mer, de Castagniers, de La Roquette-sur-Var, Nice, Saint-Laurent-du-Var, de Tourrette-Levens, et de Villefranche-sur-Mer ont participé à ces journées scolaires.

Les ateliers animés par des associations et des scientifiques passionnés comprenaient la projection d'un documentaire sur les cétacés, des ateliers interactifs et une chasse au trésor, visant à éveiller la curiosité scientifique des enfants et à les sensibiliser aux enjeux environnementaux.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE : EXPÉRIMENTATION « NikaIA »

L'Intelligence Artificielle (IA) générative, dont l'exemple le plus marquant est ChatGPT, arrive dans nos foyers, entreprises et administrations de manière fulgurante.

La Métropole, consciente des enjeux que cela représente, a lancé une expérimentation d'un assistant IA baptisé NikaIA auprès d'un panel de 76 utilisateurs de différentes directions métropolitaines. Il s'appuie sur l'IA générative pour sécuriser les agents dans l'application des procédures. Ce prototype illustre comment l'IA peut soutenir les agents dans leurs tâches quotidiennes, en réduisant le temps consacré à la recherche d'informations et en minimisant les erreurs de non-conformité. Cela permet non seulement d'améliorer l'efficacité opérationnelle des agents mais aussi de renforcer la confiance des citoyens dans les services publics.

Au cours de l'expérimentation, les enjeux éthiques liés à ces avancées technologiques, notamment en matière de vie privée, de discrimination et d'impact écologique ont été étudiés avec une attention particulière.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE, LA FORMATION ET L'INNOVATION

Dans le cadre de son action pour renforcer la contribution de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation au développement d'une innovation territoriale, la Métropole favorise le resserrement des liens entre le monde académique et le monde de l'entreprise et entend ainsi mettre la recherche et l'innovation au service des citoyens. La Métropole collabore étroitement avec l'ensemble des acteurs azuréens du monde de la recherche et de l'innovation pour développer de grands campus et propositions de formations de qualité ainsi que pour mettre en œuvre des programmes et projets collaboratifs répondant aux défis environnementaux et sociétaux actuels. Les thématiques prioritaires de recherche sur le territoire concernent notamment le développement durable, la préservation de la biodiversité et la valorisation des ressources naturelles marines ou encore la santé et le bien-être des citoyens.



SOUTIEN ET VALORISATION DE LA RECHERCHE

La Métropole est un territoire de connaissances et de savoirs scientifiques pointus qui développe des actions de sensibilisation et d'acculturation scientifique.

En 2024, plusieurs initiatives phares ont illustré cet engagement :

- L'organisation du **Festival des Sciences**, placé sous le thème « *Océan de savoirs* » ;
- Le lancement d'un **cycle de conférences** dans le cadre de la **Chaire Sciences et Société**.

Par ailleurs, la Métropole coordonne des actions pour valoriser le talent des chercheurs du territoire, mettre en valeur l'excellence de la recherche niçoise et la faire connaître au grand public à travers :

- L'attribution de **prix, labels, bourses** ;
- Le **soutien aux acteurs de la recherche**.

Ces actions favorisent le rayonnement scientifique territorial, de la recherche et de l'innovation et contribuent ainsi au développement de collaborations à l'échelle internationale.

Dans le cadre du **Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027**, la Métropole Nice Côte d'Azur participe activement au **financement de programmes académiques structurants**, en partenariat avec **l'Université Côte d'Azur** et le **CROUS**.

Priorité aux projets mixtes

La priorité a été donnée aux projets mixtes combinant la **construction ou l'amélioration de campus et logements étudiants**.

Ainsi, le **campus Santé de Saint-Jean-d'Angély** à Nice figure comme un projet stratégique. Il vise à regrouper **l'ensemble des formations en santé** et à créer un **véritable pôle santé**, incluant des logements étudiants.

Soutien aux équipements scientifiques

La Métropole soutient également des **projets d'équipements scientifiques** tels que :

- La modernisation des équipements de l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA) ;
- La création à Nice d'un **Institut Hospitalier Universitaire (IHU) RespirERA**. Cet institut, porté par l'Université, le CHU de Nice, l'INSERM et l'INRIA, est un véritable centre international d'excellence scientifique et médicale de formation et de recherche dédié à la santé respiratoire, à l'environnement et au vieillissement.

UNE OFFRE DE FORMATION SUPÉRIEURE À NICE

Nice et sa Métropole ont créé les conditions pour attirer les écoles d'excellence sur leur territoire et faire de Nice l'une des principales villes étudiantes de France.

Quelques éléments pour illustrer cela :

- **45 000 étudiants** accueillis en 2024 contre 25 000 en 2008 ;
- **50 laboratoires** présents sur son territoire ;
- **+ 3000 chercheurs** ;
- **+ 80 établissements d'enseignement supérieur** à Nice.

Des institutions de référence

On ne peut pas parler de formation supérieure à Nice sans citer **l'Université Côte d'Azur (UniCA)**, qui a obtenu en juillet 2024 le statut de **Grand établissement**, en étant classée dans le top 500 des meilleures universités mondiales dans le classement Shanghai 2024.

Sans oublier l'Institut « **3IA Côte d'Azur** » porté par Université Côte d'Azur qui a reçu la **labellisation IA Cluster** en avril 2024, confirmant ainsi l'excellence académique de l'Université en intelligence artificielle.

Une offre de formation toujours plus riche

Aux côtés de UniCA ou bien encore de l'EDHEC, l'offre de formation supérieure à Nice n'a cessé de se renforcer et de s'enrichir ces dernières années avec l'installation en 2024 des écoles telles que :

- **Aivancity**, première école d'enseignement supérieure en IA et Data reconnue par l'État ;
- 4 écoles de commerce du groupe Compétences et Développement : **IDRAC, Supdecom, ILERI, Viva Mundi** ;
- **AURLOM**, spécialisée dans la préparation aux concours.

En créant les écosystèmes indispensables à son développement, la Métropole met en place un cercle vertueux favorisant l'implantation de nouveaux acteurs, le soutien à l'activité des entreprises et donc la création d'emplois.

OUVERTURE D'UN CENTRE DES POSSIBLES À NICE

Le projet « Centre des possibles » porte sur l'ouverture d'un espace à Nice, permettant de tester les compétences des jeunes dès l'âge de 16 ans, notamment au sein des quartiers prioritaires de la Métropole, présentant un risque de décrochage scolaire. Ce centre permettra de valoriser les compétences et talents de ces jeunes pour les accompagner au mieux dans leur choix d'orientation professionnelle. Les jeunes seront testés pendant une demi-journée, sur leurs compétences, capacités, aptitudes et autres qualités nécessaires pour exercer des métiers d'avenir. À l'issue de cette demi-journée, chaque élève se verra remettre de manière individualisée, un rapport d'analyse sur la performance accomplie au cours des tests, proposera un panorama des métiers potentiels ainsi qu'un accès vers une base de données métiers. Le projet est porté par la Métropole, en collaboration avec des chercheurs en psychologie de l'Université Côte d'Azur avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Nice.



LA MONTAGNE ET L'AGRICULTURE

La Métropole a fait de la transition écologique et de l'attractivité du territoire de montagne une priorité ; elle poursuit ses actions d'accompagnement et de développement de l'espace rural. Le travail de reconquête agricole et de soutien aux communes à l'émergence de leur projet agricole a été reconduit en 2024.



AGRICULTURE

Poursuite des objectifs en matière de politique agricole

La Métropole a maintenu son partenariat avec les structures en charge de l'installation de nouveaux agriculteurs (Chambre d'agriculture et Jeunes Agriculteurs), les organismes intervenant sur le foncier (SAFER et Terre de Liens), les associations représentant les filières emblématiques du territoire telles que le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, l'association Agribio 06 pour la filière apicole, l'Association Foncière Agricole (AFA) de la Chataigneraie de la Tinée et de la Vésubie, l'Organisme de défense et gestion Vin de Bellet.

Afin d'accompagner l'installation d'agriculteurs, **la Métropole s'est dotée d'un fonds de 18 M€ sur 6 ans permettant principalement d'acquérir et de viabiliser des terrains agricoles dans le but de les mettre en production via un bail rural.** Ce fonds permet également d'accompagner les communes dans cette même démarche.

Ainsi en 2024 :

- La commune d'**Isola** a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de **80 000 €** en vue d'engager la **réhabilitation et l'extension de l'atelier de transformation de la châtaigne.**
- La commune de **Belvédère** a obtenu une subvention de **75 465,38 €** pour la **réhabilitation de la vacherie de la Valette située dans la vallée de la Gordolasque.**

Plusieurs communes ont bénéficié **d'ingénierie et/ ou d'un accompagnement technique** en vue de réaliser des projets agricoles : **Le Broc, Venanson, Marie, Saint-Laurent-du-Var, Vence, Roquebillière, Saint-Martin-du-Var ou encore Colomars.**

La seconde installation d'un agriculteur sur un terrain acquis par la Métropole à **La Gaude** a été inaugurée en février 2024 : 2 parcelles acquises par la Métropole via la SAFER en 2022 d'une superficie de 9 624 m² dont 6 500 m² de serres en verre pour 626 836,56 € et des travaux complémentaires ont été réalisés notamment pour la remise en état de la voie au sud de la parcelle, la mise en sécurité des serres, débroussaillage et le retrait des encombrants pour près de 130 000 €. Ainsi, un horticulteur a pu être installé, renouant avec la tradition florale du territoire métropolitain.

Foncier agricole

006-210600110-20260203-030226_08-DE
 Recu. de 19/02/2026
 À travers plusieurs projets FEADER, la Métropole a mis en œuvre une méthodologie d'analyse des secteurs à potentiel agricole. Cette démarche vise à identifier,

mobiliser et concrétiser la remise en production du foncier agricole disponible.

En 2024, le projet FEADER Tinée/Vésubie a permis de finaliser le volet 3 visant à engager des expérimentations de remise en production.

Par ailleurs, la Métropole a accompagné la commune de Cagnes-sur-Mer dans l'étude du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles, Naturels Périurbains. Après avoir présenté le diagnostic et l'étude du périmètre en Comité de Pilotage de novembre 2023, les travaux se sont poursuivis en 2024 avec l'élaboration d'un plan d'actions.



Plan abeille, volet apiculture professionnelle

L'année 2024 a été marquée par le dépôt et l'approbation du dossier de candidature de la Métropole au **label API-Cité**. Ce label reconnaît l'implication des collectivités

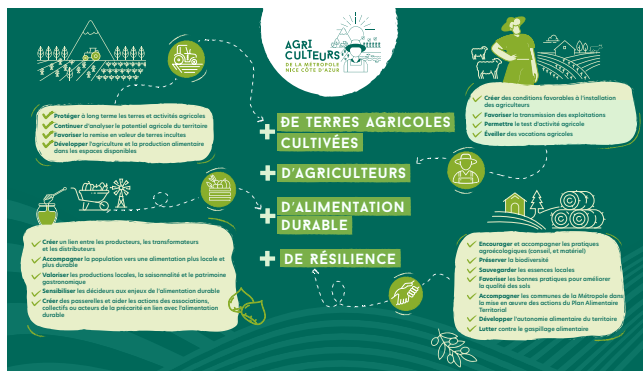
en faveur de la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages. La Métropole a obtenu **le label 3 abeilles** validé pour 3 ans.

La résilience alimentaire du territoire (PAT)

Lancé en 2021, le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** de la Métropole Nice Côte d'Azur franchit une nouvelle étape. Après une **phase d'émergence et de diagnostic**, une **stratégie d'actions 2024-2026** a été **adoptée lors du Conseil métropolitain du 20 février 2024**.

La stratégie se décline en 3 axes :

- **Axe 1 - Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire** : mis en œuvre par la Métropole en lien avec les partenaires agricoles via des conventions ;
- **Axe 2 - Partage d'une culture de l'alimentation durable** : déclinée en plusieurs actions d'accompagnement au changement (restauration scolaire, défi alimentation positive, lutte contre la précarité alimentaire) ;
- **Axe 3 - Pilotage stratégique du projet** (gouvernance, monitoring, développement de partenariats).



MONTAGNE

Consolidation de l'offre des sports de montagne

La Métropole est l'actionnaire majoritaire du Syndicat mixte des stations du Mercantour (SMSM) qui gère les stations d'Auron, d'Isola 2000 et de Saint-Dalmas-le-Selve.

Le SMSM a lancé des études pour définir une stratégie de développement et d'aménagement des domaines skiable d'Auron et d'Isola 2000 qui ont permis de définir des programmes pluriannuels d'investissement et d'identifier les projets de création et de valorisation d'activités touristiques praticables sur les 4 saisons.

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par le **réaménagement du front de neige à Isola 2000** avec la création de 2 tapis couverts équipés de panneaux photovoltaïques et la dépose des anciennes installations.

Le SMSM a aménagé en 2024, **2 sentiers thématiques à Saint-Dalmas-le-Selve** comprenant 1 belvédère.

Le SMSM a créé en 2024 et terminé en 2025, une piste rouge pour le VTT sur la station d'Isola 2000. À Isola village, le SMSM a lancé un programme travaux pour la rénovation énergétique du centre aqualudique « Aquavallée ».

La Métropole a poursuivi la déclinaison de son plan d'actions pour **l'Espace Valléen « Tinée-Vésubie »** qui se décline autour de trois axes favorisant les actions de diversification et de valorisation de l'offre touristique liée aux activités de pleine nature.

Ainsi, en 2024, elle a poursuivi :

- **La requalification touristique sur le massif du Tournaret**, regroupant 8 communes de la Tinée et de la Vésubie, à travers une étude-action qui vise à renforcer l'attractivité du site par la mise en place d'une signalétique d'information, d'interprétation, de médiation et d'outils numériques.
- **Le déploiement de circuits vélo, randonnée pédestre et route touristique** et a assuré leurs promotions par des supports dédiés (dépliants, cartoguides) et sur le portail : outdoor.nicecotedazur.org. Elle a également décliné ce portail en application mobile. Ces différents supports ont été présentés sur différents salons et ont connu un vif succès auprès des visiteurs.
- **L'accompagnement aux porteurs de projets** en les soutenant dans leurs démarches et en présentant leurs initiatives aux différents financeurs lors des COTECH et COPIL.



Hébergement en lien avec l'itinérance

La Métropole est intervenue en accompagnement des communes pour leurs **projets de rénovation d'hébergements touristiques**.

Elle a poursuivi l'accompagnement technique :

- De la commune de **Saint-Dalmas-le-Selve** en vue de la réhabilitation du refuge de Sestrières.
- Des communes **d'Isola et de La Bollène-Vésubie** pour leurs projets de réhabilitation d'hôtels « le Touring » et « Cassini ».

La Métropole a également soutenu le **Village de Vacances « Les Portes du Mercantour »**, situé à **Berthemont-les-Bains (Roquebillière)**, via une **subvention de 88 000 €** destinée à :

- La **réhabilitation et le réaménagement de la cuisine du restaurant** ;
- La **création d'abris pour vélos**.

EUROPE

Durant l'année 2024, la Métropole a formalisé son implication dans un nouveau projet de **coopération transfrontalière** en vue de poursuivre la stratégie territoriale engagée sur la précédente programmation. Elle reste coordinatrice du **PITER ALPIMED+**.

3 projets ont été déposés en 2024 :

- **PILOT** : projet de coordination et de communication ;
- **ECOTOUR** : tourisme durable et économie ;
- **ECOTERR** : gestion durable des ressources naturelles.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité de la précédente programmation et ont notamment pour objectifs de valoriser les randonnées pédestres transfrontalières « les routes du sel ».

En fin d'année 2024, la Métropole s'est également investie dans le projet de coopération transfrontalière « PITER Paysage + ». Il a pour objectif de faire émerger un plan d'actions valorisant les sports de nature et l'accessibilité des parcours.

LES PORTS

La Métropole a pour objectif de :

- **Fédérer ses 7 ports de plaisance (Beaulieu-Plaisance, Beaulieu-Fourmis, Cap d'Ail, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Èze, Saint-Laurent-du-Var et Cros-de-Cagnes) et son port de commerce (Nice) représentant au total plus de 3 500 anneaux d'amarrage ;**
- **Mener une politique portuaire unique et globale au service de l'utilisateur ;**
- **Initier des projets en interconnexion avec ceux du territoire, tournés vers la qualité environnementale, le développement économique et durable et les nouvelles technologies.**



CERTIFICATION « PORTS PROPRES » - PORT DE BEAULIEU-PLAISANCE

Cette certification est, aujourd'hui, la seule reconnaissance internationale de l'excellence en matière de gestion environnementale des ports de plaisance. Elle est délivrée par **AFNOR Certification**, à l'issue d'un **audit indépendant** validant l'engagement environnemental du port candidat.

Le **17 juillet 2024**, le **port de Beaulieu-Plaisance** a officiellement obtenu cette certification, après une **évaluation rigoureuse** de ses pratiques autour de plusieurs thématiques clés :

- L'engagement du Port et le pilotage de la démarche ;
- La mise en œuvre et la planification des actions environnementales ;
- La gestion des déchets d'exploitation, des eaux usées ou de fond de cale, des eaux pluviales, de l'aire de carénage, de la station d'avitaillement, etc.

- La gestion des équipements sanitaires et des risques de pollutions accidentelles ;
- La gestion des ressources en eau et énergie ;
- La formation du personnel portuaire et la sensibilisation des usagers.

Cette certification est valable **3 ans**, avec des audits de surveillance prévus en 2025 et 2026.

Ainsi, la Métropole poursuit sa feuille de route vers **100 % de Ports Propres**.

Beaulieu vient ainsi de rejoindre Cap d'Ail et Saint-Jean-Cap-Ferrat, respectivement certifiés « ports propres » en 2015 et 2017 et qui ont obtenu, depuis, la certification « ports actifs en biodiversité ».

Saint-Jean-Cap-Ferrat multiplie les initiatives pour un **port durable**.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

Depuis octobre 2024, le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat a rejoint la Superyacht Eco Association « SEA INDEX », un réseau international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur nautique.

Les yachts certifiés bénéficient désormais :

- D'emplacements prioritaires ;
- D'une visibilité accrue ;
- D'une réduction de 5 % sur les tarifs d'escale pour les unités de plus de 25 mètres.

Le **SEA INDEX** attribue une note environnementale, exprimée en **étoiles**, sur la base de l'**efficacité énergétique** des moteurs et générateurs des navires.

ÉVÉNEMENTS FESTIFS, SPORTIFS, ET CARITATIFS

Port de Beaulieu Plaisance

- **28 septembre 2024 - Opération de nettoyage du port et la plage de la Petite Afrique**

Organisée par l'Association T.A.F en partenariat avec le Port de Beaulieu Plaisance, la Ville de Beaulieu-sur-Mer, la plage Baia Bella, les associations Breathe & Rebreathe et un Océan de Vie.



Crédit photo : Simon Tripnaux (Beaulieu-sur-Mer)

- **12 octobre 2024 - 2^e édition des « Puces de la Mer »**
Cette brocante nautique destinée aux particuliers, entreprises et associations a rencontré un vif succès.



Port de Nice

- **19 octobre 2024 - Nettoyage des fonds marins**
L'ASPTT Nice Côte d'Azur en partenariat avec le Port a organisé cette journée de nettoyage qui a permis de recueillir de nombreux déchets et de sensibiliser les jeunes scolaires aux enjeux écologiques et à la biodiversité marine locale.
- **21 et 22 septembre 2024 - Regatta by Zuretti**
Organisée par la société Zuretti Design pour célébrer les 36 ans de création d'intérieurs de yachts, cette régata est un rendez-vous incontournable du yachting sur la Côte d'Azur.



Crédit photo : Zuretti

Port de Saint-Jean-Cap-Ferrat

- **21 septembre 2024 - Challenge des deux baies**
Cette 2nd édition alliant partie de pêche et régata a attiré de nombreux participants dans une ambiance festive.



- **22 décembre 2024 - Course de Noël**
Le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat a accueilli pour la seconde fois, l'Association Enfance Arc-En-Ciel qui œuvre au bien-être des enfants souffrant de cancer.



TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT ET DE REQUALIFICATION

Port de Beaulieu Fourmis

La démolition et la reconstruction de la dalle d'accès autour du bâtiment de la Tour se sont terminées en novembre 2024.

Port de Beaulieu Plaisance

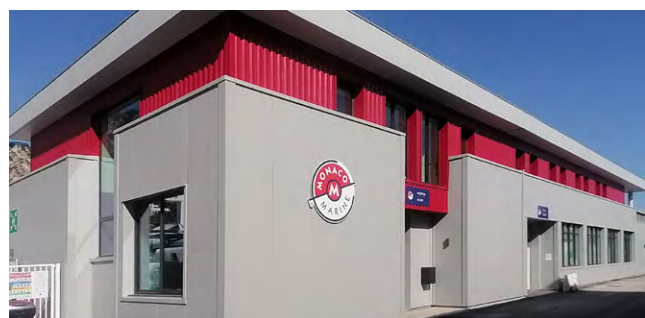
- La deuxième phase des travaux au niveau du quai des Commerces s'est terminée fin juin 2024. Les travaux ont consisté à la réhabilitation de la voirie, des trottoirs le long des commerces (éclairage public, mobilier urbain et stationnement), la reprise des réseaux, le traitement de surface et la création d'aménagement paysager.

- Un nouveau banc de vente de poissons et un ponton flottant dédié aux pêcheurs.

La Région SUD a participé financièrement à l'achat et à l'implantation du banc qui prévoit en outre une récupération des eaux de lavage.

- Requalification du chantier naval Monaco Marine

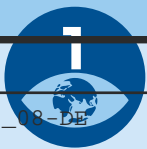
Cet ambitieux programme de modernisation a été conçu afin d'offrir un service toujours plus performant et respectueux de notre environnement maritime. Les travaux se termineront en juin 2025. 250 yachts sont réparés par an sur une superficie de 7 710 m².



Port de Cap d'Ail

- Installation d'un système de pompage sous vide des eaux usées des navires de grande plaisance dans le Bassin d'Honneur.

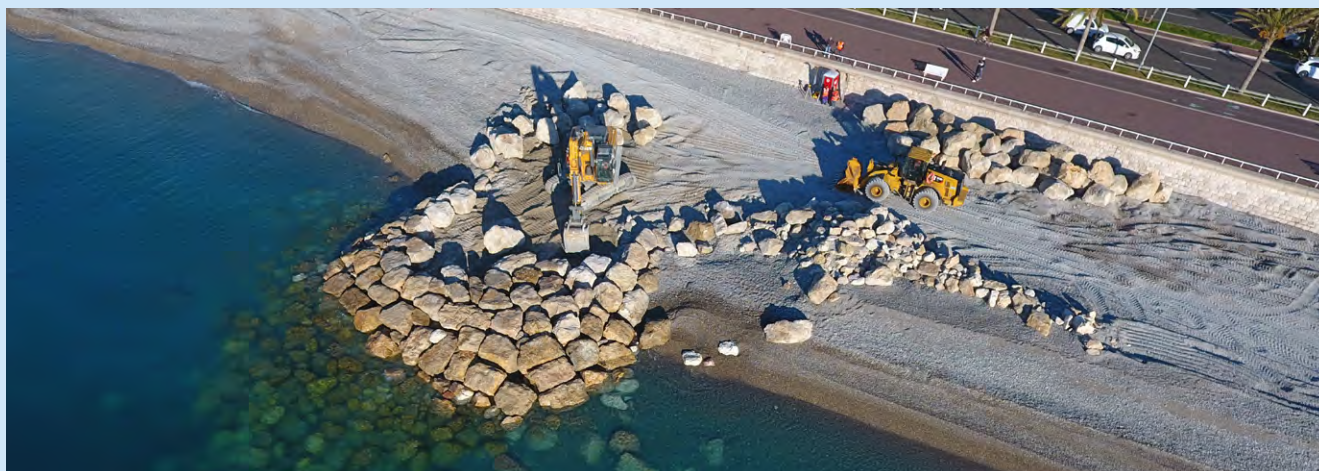




LES PLAGES

La Métropole a pour objectif de :

- Mettre en place une gestion unifiée du littoral sans remettre en cause le rôle de l'État en matière de protection du domaine public maritime ;
- Mener une politique respectueuse de l'environnement ;
- Initier des projets permettant la création d'emplois dans la Région, et aidant au développement du commerce de proximité.



DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ PMR

A l'instar des années précédentes, la majorité des plages de Cagnes-sur-Mer à Cap d'Ail ont renouvelé ou installé un **accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR)** en 2024.

L'ensemble des sous-concessionnaires **reconduira ce dispositif pour la saison 2025** avec la volonté d'investir dans des dispositifs plus performants pour la saison à venir.

SUIVI DU TRAIT DE CÔTE, DE L'ÉROSION ET ENTRETIEN DES OUVRAGES

Un suivi général de l'érosion des plages est effectué. Des campagnes topographiques régulières de l'ensemble des plages concédées sur le domaine de la Métropole ont été mises en place.

Un rechargement des plages de Cap d'Ail, Èze et Nice a été réalisé afin de compenser l'érosion des plages. Ces opérations font suite aux campagnes de mesures topographiques menées chaque année, permettant d'ajuster précisément les volumes et la répartition des matériaux nécessaires.



NIVELLEMENT DES PLAGES CONCÉDÉES EN VUE DE LEUR EXPLOITATION ESTIVALE

Un entretien des ouvrages hydrauliques sur le littoral de la Métropole a été effectué. À Cagnes-sur-Mer, un ouvrage en enrochements présentant des désordres et des signes d'instabilité a fait l'objet d'une reprise. Par ailleurs, un ouvrage situé sur le littoral niçois a été entièrement réhabilité.

La majorité des plages a opté pour l'utilisation de produits d'entretien écolabellisés, et nombre d'entre elles ont obtenu **le label Clé Verte** pour la période 2024-2025. Parmi ces établissements figurent notamment le Ruhl, Le Negresco, Blue Beach, Le Temps d'un Été, l'Hôtel Amour, Beau Rivage à Nice, ainsi que

Des actions en faveur du développement durable

S'agissant des contrats de sous-concessions, la Métropole a introduit **des appréciations environnementales dans les critères de jugement des offres**.

A cet effet, les **32 sous-concessionnaires de plages ainsi que les 7 bases nautiques** ont dû proposer des actions en faveur du développement durable dans leurs offres.

Ces actions s'inscrivent dans un **contexte réglementaire** plus large avec la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant **lutte contre le dérèglement**

climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et résilience ») incluant plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable.

La Métropole, en qualité de concessionnaire doit désormais, lors de son rapport annuel à l'autorité concédante, **décrire les mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution des contrats**. Elle participe également à la **lutte contre les plastiques** en imposant aux sous-concessionnaires la réduction du recours aux matières plastiques et a développé un contrôle et un suivi de **la bonne application des clauses environnementales**.

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES SOUS-CONCESSIONNAIRES



Créer des emplois durables



Soutenir et privilégier l'agriculture locale et les produits locaux



Diminuer la pollution



Réduire les consommations d'eau



Gérer les déchets



Réduire les consommations d'énergie



Favoriser l'accès à tous



Sensibiliser aux actions en faveur du développement durable



Réduire la consommation de plastiques



Protéger les écosystèmes

Baïa Bella à Beaulieu-sur-Mer.

Les plages s'engagent également dans une démarche de **sensibilisation environnementale**: leur personnel est formé aux bonnes pratiques, et des chartes de bonne conduite ou des panneaux d'information sont mis à disposition de la clientèle.

Par ailleurs, une politique active de **réduction des plastiques** y est menée : suppression ou diminution significative des pailles, barquettes, gobelets, bouteilles, transats en plastique, ainsi que des films plastiques ou aluminium, nappes et autres éléments jetables.

Enfin, depuis le 31 mai 2024 – Journée mondiale sans tabac – les plages niçoises sont devenues des **espaces sans tabac**, labellisées par la Ligue contre le cancer, renforçant ainsi leur engagement pour la santé publique et la protection de l'environnement.



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

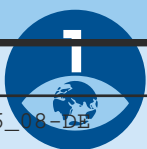
001



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT



L'HABITAT ET LA DYNAMIQUE URBAINE

La Métropole, territoire en forte tension immobilière, accompagne un développement de l'offre équilibré et de qualité, intégrant le logement abordable sous toutes ses formes, du très social à l'intermédiaire et l'accession. Fort des constats de mal logement mis en exergue par la crise sanitaire et les confinements, la Métropole a fait de la qualité des logements un enjeu transversal, visant qualité de vie et bien vivre ensemble.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 28 juin 2018 a pour objectif notamment le développement de l'offre de logements sociaux, la réhabilitation du parc social existant et les interventions au titre du parc privé par le biais d'aides aux propriétaires. Un nouveau PLH est en cours d'élaboration par la Métropole, pour une mise en œuvre courant 2025.

La Métropole, l'ANRU et leurs partenaires maintiennent un niveau d'engagement élevé dans les quartiers en renouvellement urbain.

LE PARC PUBLIC

Depuis 2007, la Métropole pilote la gestion des aides à la pierre, en lien direct avec les opérateurs, pour soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux ainsi que l'amélioration de l'habitat privé.

Face aux difficultés du secteur, une nouvelle réglementation a été adoptée en mars 2024. Elle prévoit notamment :

- une hausse des subventions pour les logements sociaux selon le loyer de sortie ;
- un bonus pour les opérations en **acquisition-amélioration** (sobriété foncière) ;
- des aides exceptionnelles pour les projets de **surélévation** ;
- et des subventions majorées pour les **réhabilitations énergétiques performantes**.

Bilan 2024 :

- **818 logements sociaux agréés**, dont **74 dans le parc privé** (via l'ANAH),
- **420 logements locatifs sociaux** en réhabilitation.



LE PARC PRIVÉ

Le **3^e Programme d'Intérêt Général (PIG)** métropolitain, clôturé en octobre 2023, a permis d'accompagner les propriétaires privés dans leurs travaux de rénovation grâce à des subventions importantes. Le dispositif s'appuyait sur une convention avec l'ANAH dont la Métropole est délégataire des aides, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole sur fonds propres.

Pour renforcer cette dynamique, la Métropole a préparé la mise en place d'un **pacte territorial** visant à créer un lieu d'accueil et de conseil pour accompagner les particuliers sur tous les aspects de la rénovation du logement privé.

Afin d'assurer une **continuité des aides**, la Métropole a décidé de maintenir son soutien financier complémentaire à celui de l'ANAH, notamment pour les projets de rénovation dits « diffus ».

ÉLABORATION DU 4^E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La Métropole, dotée d'un PLH depuis 2004, a lancé fin 2022 l'élaboration de son **4^e PLH**, désormais arrêté au **7 novembre 2024**, pour la période **2024-2029**.

Ce document cadre vise à traiter toutes les composantes d'une politique de l'habitat : offre nouvelle de logement adaptée aux besoins sur tous les segments du marché, mixité sociale, prise en compte

AR Prefecture

des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap, gens du voyage).

Il fixe 5 objectifs stratégiques :

- Développer une **offre équilibrée et diversifiée**, favorisant la transition écologique ;
- Renforcer la stratégie en matière **d'économie du foncier** ;
- Accentuer les efforts pour **l'amélioration du parc existant** ;
- Assurer les **parcours résidentiels** et répondre aux **besoins des publics spécifiques** ;
- **Piloter, observer et évaluer** la politique de l'habitat métropolitaine.

Prochaines étapes :

- Déclinaison en **25 actions phares** ;
- **Consultation des communes** et **avis de l'État** en 2025 ;
- **Approbation finale attendue d'ici fin 2025.**

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les projets de renouvellement urbain des quartiers mis en œuvre à Nice concernent les quartiers de l'Ariane, des Liserons et des Moulins, mais également le PNRQAD (programme national de requalification des quartiers urbains dégradés) du centre-ville (Notre-Dame-Gare-Trachel-Vernier).

Poursuite des opérations du PNRQAD :

Le projet urbain du centre-ville est en voie d'achèvement avec la mise en œuvre des dernières opérations. En 2024, la Métropole a accompagné :

- La **réhabilitation** de l'immeuble au **10 rue de Suisse** par le bailleur Erilia ;
- La **vente d'un foncier** Cour Bensa pour un programme de logement social.

Mise en œuvre du Nouveau programme de Renouvellement Urbain (NPRU) :

- L'**avenant n°1 à la convention NPRU** a été signé le **2 avril 2024**, intégrant les nouvelles ambitions de de renouvellement urbain en termes de démolition, de diversification de l'habitat et d'aménagements d'espaces publics ;
- Une **convention de gestion à l'échelle des 3 quartiers en renouvellement urbain** a été validée, visant à pérenniser les investissements réalisés.
- Le projet a reçu **l'approbation de l'ANRU** dans le cadre de la démarche **Quartiers Résilients**.

Les opérations du NPRU se poursuivent en 2024 :

Aux Moulins

Les **études de maîtrise d'œuvre** des espaces publics sont en cours de finalisation (phase PRO), dernière phase avant la consultation des entreprises. Un **dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau** a été transmis aux services de l'État.

Sur le volet habitat, la démolition des bâtiments 6 et 8 en cœur de quartier a démarré et la réhabilitation des immeubles 36 et 37 proches du boulevard du Mercantour, se poursuit.



Démolition des bâtiments 6 et 8



Réhabilitation bâtiment 37 et 8

À l'Ariane

En 2024, le **lancement du relogement du bâtiment Saint-Joseph** a débuté. L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a rencontré les familles concernées et une **réunion publique** a eu lieu pour présenter les modalités d'accompagnement.

Parallèlement, une concertation a été menée auprès des collégiens et les acteurs du quartier pour le réaménagement du **Cours Albert Camus**, afin de recueillir les attentes et les besoins pour cet espace public.



Plaquette relogement



Concertation cours Albert Camus

AR Prefecture

Aux Liserons

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu En 2024, le chantier de démolition d'un premier bâtiment de 68 logements a débuté. Les études de déplacement de la bretelle autoroutière, la création d'un nouvel accès, ainsi que le dossier d'étude d'impact et de déclaration d'utilité publique se sont poursuivis.

En 2024, le chantier de démolition d'un premier bâtiment de 68 logements a débuté. Les études de déplacement de la bretelle autoroutière, la création d'un nouvel accès, ainsi que le dossier d'étude d'impact et de déclaration d'utilité publique se sont poursuivis.

Pour accompagner ce projet :

- Une concertation publique a été menée pour co-construire un **espace public transitoire** sur l'emprise libérée ;
- Un nouveau film sur la mémoire du quartier a été initié.
- Un **Point Info** a ouvert mi-2024 avec une **permanence hebdomadaire** de la Métropole pour informer les habitants sur le projet.



Affiche café chantier démolition



Ouverture Point info sur projet urbain

LA MAISON DE L'HABITANT

Avec plus de **24 000 contacts** et **5 000 rendez-vous en présentiel** en 2024, la **Maison de l'Habitant** est un lieu central d'information et de conseil sur toutes les questions liées au logement. Près de **70 % de son activité** concerne l'**accès au logement social**.



LA MAISON DE L'HABITANT

> Votre point d'information logement

Services proposés :

- **Logement social** : conseils, enregistrement et suivi des demandes ;
- **Informations juridiques, financières et fiscales** (ADIL 06) ;
- **Informations et aides spécifiques au personnel des entreprises de plus de 10 salariés et des jeunes** (Action Logement) ;
- **Espace jeunes (CLLAJ/API Provence)** :
 - 836 jeunes accueillis en 2024,
 - 452 suivis par un travailleur social,
 - 116 relogements ;
- **Point Conseil Budget** (UDAF 06) ;
- **Informations sur la lutte contre les punaises de lit.**

Depuis le **1^{er} février 2023**, la **cotation de la demande de logement social** a été mise en place, permettant aux demandeurs de mieux évaluer et situer leur dossier.
Plus d'infos : Métropole NCA | Logement social

CHIFFRES-CLÉS : Demandes et attributions de logements sociaux en 2024

- **32 957** demandes ;
- **1 675** attributions ;
- Délai moyen d'attribution : **31 mois**.



Le Plan pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans-abrisme propose une réforme structurelle

de l'accès au logement pour réorienter rapidement et durablement vers le logement les personnes sans domicile ou en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

Après cinq années de mise en œuvre accélérée du premier plan Logement d'abord, la Métropole poursuit son action avec un **2^e Plan Logement d'Abord** (2023-2027), avec 3 enjeux majeurs :

- Renforcer les solutions qui ont fait leurs preuves ;
- Poursuivre les réformes structurelles pour lutter contre le sans-abrisme ;
- Accélérer l'accès au logement et la prévention de ruptures à tous les niveaux.

Feuille de route du Plan Logement d'Abord 2023-2027

Les actions renouvelées

- Renforcement des **diagnostics d'accès direct au logement** pour les ménages sans domicile ou en rupture ;
- **Animation de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement** pour les situations complexes ;
- Déploiement d'une **équipe mobile de prévention des expulsions locatives** ;
- **Renforcement de la coordination du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** comme acteur pivot et coordinateur des parcours d'accès au logement.



Des travaux en cours

- **Évaluation de la politique publique logement d'abord** par le suivi des ménages accédant au logement : réalisation d'enquêtes et d'analyses statistiques sur les ménages accompagnés ;
- **Clarification des mesures d'accompagnement** vers et dans le logement ;
- Étude pour la **création d'une équipe en santé mentale**.

Les nouvelles actions à mettre en œuvre :

- Création d'un outil numérique de suivi mensuel du sans-abrisme géré par le SIAO ;
- **Renfort des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement** avec l'attribution d'une subvention pour les publics les plus précaires.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Trois orientations fortes mises en œuvre en 2024 :

Simplification du règlement intérieur FSL

La révision du règlement intérieur du FSL a pour objectif de :

- **Faciliter** l'accès et la saisine du FSL ;
- **Mieux couvrir les besoins et la diversité des situations** (travailleurs pauvres, accidents de parcours) ;
- **Simplifier** les procédures d'instructions ;
- **Renforcer le rôle du FSL** dans le **repérage des publics en difficulté**.

Renforcement de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)

La CCAPEX vise à renforcer l'efficacité collective des acteurs (État, Département 06, ADIL) en favorisant une approche partagée entre les partenaires pour définir ensemble les solutions les plus adaptées à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion.

Depuis le second semestre 2024, la Métropole assure la co-présidence de la CCAPEX Métropolitaine, aux côtés de l'État et du Conseil Départemental.

Accompagnement à la maîtrise de l'énergie

Dans le cadre du plan pauvreté, la Métropole a initié une action dont l'objectif est de lutter efficacement contre la précarité énergétique et ainsi diminuer l'action curative du Fonds de solidarité pour le logement. **L'action vise près de 175 ménages en situation de précarité** et se décline par des interventions adaptées aux besoins des ménages (diagnostic sociotechnique, accompagnement budgétaire, sensibilisation aux éco gestes conseil juridique et médiation avec le bailleur). En complément, **508 ménages** ont reçu une aide FSL pour le paiement de factures d'électricité, gaz ou eau.



LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique publique permettant de garantir l'équilibre de nos territoires et l'égalité des citoyens.

Elle cible plus particulièrement les quartiers dits prioritaires et décline des actions concourant à réduire les écarts sociaux, économiques et urbains entre les différents quartiers de ville.

Elle complète ainsi toutes les actions menées pour dynamiser le territoire et lutter contre les disparités urbaines à travers les opérations de renouvellement urbain.

Cette démarche s'inscrit dans une politique partenariale avec l'État, les communes et les acteurs associatifs permettant de mettre en œuvre des actions innovantes tout en s'adaptant aux évolutions de notre société.

CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN 2024 / 2030

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » intègre les 10 projets de territoire ainsi que des annexes. Ces projets de territoire déclinent le cadre général du contrat de ville de la Métropole avec des axes stratégiques locaux, spécifiques et opérationnels à mettre en œuvre pour la période 2024 - 2030 sur les **10 quartiers prioritaires répartis sur les 7 communes concernées** (Nice, Saint-Laurent-du-Var, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, Drap, Vence, Carros). Le Contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » approuvé par délibération n° 4.1 du Conseil métropolitain du 11 mars 2024, est devenu le nouveau **cadre contractuel et stratégique**, élaboré en collaboration avec les communes concernées et les partenaires locaux qui s'engagent à le mettre en œuvre pour :

- Réduire les écarts de développement entre les territoires inscrits en politique de la ville et leur environnement ;
- Permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- Favoriser l'égalité des chances.

Compte tenu de la volonté d'associer les politiques sectorielles dont celle en faveur de l'insertion et de l'emploi, du renouvellement urbain, de l'emploi, de l'habitat et de la mixité sociale, les signataires pourront **mobiliser leurs moyens et outils de droit commun** comme levier d'intervention en direction de ces territoires et de leurs habitants.

Ce contrat signé par l'ensemble des partenaires (État, collectivités, CAF, bailleurs sociaux, CCI, France Travail, etc.) est un contrat global qui a pour objectif de **mobiliser l'ensemble des politiques publiques**

d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le périmètre d'intervention de ce contrat se concentre sur les quartiers prioritaires suivants :



AR Prefecture

En 2024, au titre de la politique de la ville, **177 actions portées par 79 opérateurs** ont été financées pour un montant global de **980 700 €**, sur les champs d'intervention suivants :

- **La cohésion sociale et la citoyenneté** : accès aux droits, accès à la santé, soutien à la fonction parentale, réussite éducative, médiation, aide aux victimes, égalité femmes / hommes, lutte contre les discriminations, etc. ;
- **Le cadre de vie** : jardins partagés, actions d'amélioration du cadre de vie et participation citoyenne, actions environnement ;
- **L'emploi et le développement économique** : accompagnement socio-professionnel, accès à l'emploi, promotion du service civique, chantier d'insertion, accompagnement à la création d'entreprise.

ÉDUCATION

Le territoire prioritaire Nice Les Moulins / Saint-Laurent-du-Var Le Point du Jour a reçu le label « **Cité Educative** » en septembre 2019 pour les années 2020 à 2022, prorogé jusqu'en 2023 à l'instar des contrats de ville.



Programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale, la Cité Educative a pour objectif de permettre aux acteurs éducatifs des territoires concernés de lutter encore plus résolument contre la ségrégation, et de renforcer leur attractivité vis-à-vis des habitants.

La gouvernance de la Cité Educative est assurée par un comité de pilotage composé d'acteurs institutionnels : représentants de l'État (Préfecture, direction des services départementaux de l'Éducation Nationale), de la Métropole, des Villes de Nice et de Saint-Laurent-du-Var, et la Caisse d'Allocations Familiales.

Une enveloppe spécifique déléguée au Préfet, dédiée au programme des cités éducatives, est mobilisée pour faciliter l'accompagnement du projet local sur trois ans (325 000 €/an).

Dans la continuité de ces engagements précédents et dans le cadre du déploiement de l'ambition « **Engagement Quartiers 2030** », le Gouvernement a proposé un **renouvellement du label aux territoires concernés**, afin que les acteurs ayant fait de l'éducation une grande priorité partagée puissent continuer à mettre en commun leurs expertises et leurs compétences au service des quartiers et leurs jeunes habitants.

La Cité éducative de Nice/Saint-Laurent-du-Var a ainsi vu sa **labellisation renouvelée** pour les années 2024 à 2026.

En **2024, 36 actions** ont été menées, portées par **34 opérateurs** institutionnels et associatifs, sur des champs d'intervention variés « dans et hors temps scolaire ».

Des actions au sein des établissements scolaires :

- Accompagner la maîtrise de la langue orale, des mathématiques, des sciences et de l'outil informatique à l'école ;
- Sensibiliser les jeunes à l'égalité et à la mixité, et déconstruire les stéréotypes ;
- Agir sur le climat scolaire en renforçant la médiation sociale en milieu scolaire ;
- Ouvrir l'horizon culturel des jeunes en développant leur parcours artistique ;
- Découvrir d'autres métiers et élargir le champ des possibles.

Des actions de soutien à la parentalité, afin d'accompagner les parents sur le numérique, dans le lien école-familles, dans des activités partagées enfants-parents, et de soutenir le développement des compétences parentales.

Des actions hors temps scolaire :

- Former les professionnels à la lutte contre les violences sexistes ;
- Professionnaliser les partenaires dans les outils numériques de communication ;
- Accompagner la lutte contre le décrochage scolaire ;
- Encourager la mobilité des jeunes.

À noter que la Métropole met en œuvre des **actions éducatives et pédagogiques supplémentaires** financées dans le cadre de la programmation annuelle de la politique de la ville, et des dispositifs de lutte contre le décrochage et de rattrapage.



L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Soucieuses des grands équilibres du territoire de la Métropole, les réflexions urbaines et les opérations d'aménagement doivent concilier le développement urbain avec la préservation du cadre de vie et des ressources naturelles. La réponse aux enjeux de développement durable est ainsi intégrée tout au long du processus des phases d'études amont, aux phases opérationnelles de conception et de réalisation des projets, en passant par leur transcription au sein du PLUm. En parallèle, la mise en place en partenariat avec les communes et les opérateurs privés de dispositifs de cofinancement des équipements publics assure la faisabilité financière des aménagements nécessaires à la vie des futurs quartiers.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre du PLUm approuvé en octobre 2019, de nombreuses mesures ont été mises en place pour valoriser les espaces naturels et agricoles :

- **+1 100 ha de zones agricoles**, soit une hausse de 22 %, portant le total à **5 900 ha de terres cultivables** ;
- **+500 ha d'espaces naturels** supplémentaires ;
- **Renforcement de la trame verte et bleue** à l'échelle métropolitaine ;
- **Réduction des droits à bâtir** sur les collines ;
- **Rythme d'artificialisation divisé par 10** ;
- **Plaine du Var** (- 160 ha de zones urbaines, +120 ha de terres agricoles protégées, +150 ha de zones naturelles) ;
- Urbanisation ciblée au service de **logements écoresponsables** et **activités économiques innovantes**, essentielles à la **vitalité du territoire**.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Recu le 10/02/2026

À la suite de la modification simplifiée n°1 (21 octobre 2021), une **modification de droit commun du PLUm** a été approuvée le **6 octobre 2022**.

Elle vise à ~~adapter le document d'urbanisme~~ aux objectifs du **plan d'accélération de la transition écologique**, tout en soutenant des **projets d'intérêt général** structurants pour le développement et l'attractivité du territoire. Cette modification a notamment permis :

- Une réduction **8,5 hectares** des zones urbaines ou à urbaniser au profit + 6,6 ha de zones naturelles et + 1,9 ha de zones agricoles ;
- **+4 ha d'éléments paysagers protégés** et **+4 ha de vallons protégés** ;
- **Nouvelles règles** favorisant la plantation et la renaturation des espaces ;
- Une baisse de **32 ha (-3%) des capacités de construire résiduelles** grâce à l'évolution du règlement d'urbanisme et de la trame verte et bleue.

Deux procédures d'évolution du PLUm ont été engagées par la suite :

- **Une modification simplifiée n° 2** a été approuvée le 30 novembre 2023. Cette procédure a permis de corriger des erreurs matérielles ou de prendre en compte des modifications n'entraînant pas une augmentation de plus de 20 % des droits à bâtir et favorisant l'émergence de projets métropolitains et communaux.
- **Une modification simplifiée n° 3** a été prescrite par arrêté du 14 février 2024 modifié par l'arrêté du 10 juin 2024 au regard de la nécessité d'apporter des ajustements au PLUm afin d'assurer notamment, un meilleur encadrement réglementaire des projets de construction.

La Révision Générale du PLUm

Lancée le **21 octobre 2021**, la révision du PLUm fixe des orientations pour **pérenniser les actions engagées**, avec en priorité :

- La **protection accrue des biens et des personnes** dans les secteurs à risques, en zones urbaines comme dans le Moyen et Haut-Pays ;
- La **préservation de terres naturelles et agricoles** au bénéfice de la qualité du cadre de vie, de la santé, de la biodiversité, et d'une meilleure autonomie alimentaire avec des circuits courts.

La volonté de la Métropole est de notamment :

- **Limiter encore l'urbanisation des collines et des vallons** ;
- Préserver les sols perméables avec **un objectif de Zéro Artificialisation Nette** ;
- **Prévenir le ruissellement urbain** et les risques de crues via le **schéma directeur des eaux pluviales** ;
- **Équiper les constructions nouvelles** en bornes de recharge électriques, tri des déchets et des locaux à vélos ;
- **Encourager et faciliter la création de piste cyclable en site propre pour toute nouvelle voirie** ;

- **Définir une charte des espèces végétales** adaptée au climat et bénéfique au CO₂ ;
- **Favoriser la création de parcelles végétalisées** en désartificialisant toutes les zones qui le permettent et **en supprimant les îlots de chaleur urbains**.

Lancée le **4 juillet 2022**, la concertation publique a associé habitants, associations et acteurs locaux.

- **Phase 1** : clôturée le **26 octobre 2023**, elle a porté sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, avec **55 réunions publiques** organisées sur tout le territoire.
- **Phase 2** : se tiendra en 2025 avec également 55 réunions publiques. En dehors de ces deux phases, la concertation publique se poursuivra jusqu'à l'arrêt du PLUm.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN (RLPM)

En réponse à la demande de certaines communes, et conformément à la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite **« Grenelle 2 »**, la Métropole a travaillé à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm), qui permet **un juste équilibre entre préservation du cadre de vie, protection du patrimoine et dynamisme économique de notre territoire**. Son élaboration a été **concertée avec l'ensemble des communes de la Métropole**.

En cohérence avec le PLUm, ce document assure le relais réglementaire des RLP déjà existants et étend ce cadre réglementaire à toutes les communes membres de la Métropole.

Il offre aux communes la **possibilité de décider du cadre de développement de la publicité** sur leur territoire et d'exercer leur pouvoir de police et d'instruction en matière de publicité et d'enseignes.

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le territoire de la Métropole poursuit sa transformation, entre renouvellement urbain, développement économique, transition écologique, et gestion de la croissance démographique.

La Métropole met en œuvre de nombreuses **opérations d'aménagement** à échelle diverse et travaille en lien étroit avec les porteurs de projet pour un **urbanisme négocié et plus vertueux**.

Vers un Espace Stratégique de Requalification : la zone Anatole France à La Trinité

La zone Anatole France est un site d'environ **8 hectares d'activités** bénéficiant **d'une situation géographique stratégique** qui sera renforcée par l'arrivée de la **ligne 5 du tramway**.

La zone est soumise à plusieurs contraintes

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

réglementaire fortes, dont la principale est le classement en zone rouge au Plan de Prévention du Risque inondation du Paillon (PPRi).

Si l'implantation des industries et des entrepôts est interdite au regard de l'exposition au risque inondation, **l'attractivité de la zone reste un enjeu** en termes de foncier d'entreprises et d'activités à l'échelle de la Métropole.

La concomitance de la révision du PPRi et du PLUm constituent deux grandes opportunités pour penser l'avenir de ce site.

En **décembre 2022**, le Préfet a donné un avis favorable à la mise en place d'un **Espace Stratégique de Requalification (ESR)** dans le PPRi en cours de révision. Le principe de l'ESR étant de rendre possible ce projet d'ensemble, basé sur des opérations de démolition/reconstruction, sous réserve qu'elles permettent une amélioration de la situation vis-à-vis du risque inondation. **Ce sera le premier pour la Métropole.** Dans le cadre du PLUm révisé, l'ESR pourra être traduit en **orientation d'aménagement et de programmation (OAP).**



Schéma de principe proposé lors du COPIL Phase 2 du 13 novembre 2024

Zone Industrielle Carros-Le Broc : partenariat pour sa requalification, sa perméabilité et sa végétalisation

La **zone industrielle de Carros – Le Broc**, première du département avec **188 ha, 600 entreprises et 10 000 emplois**, fait l'objet d'une démarche de **requalification** engagée en 2022 par la **Métropole, l'Agence de l'Eau** et l'**Association Syndicale de la ZI.**

Cette démarche vise à inscrire la ZI dans une stratégie d'adaptation au changement climatique à travers des aménagements pertinents tels que la désimperméabilisation des sols, essentielle pour la sécurité des usagers et l'attractivité du site.

Un premier lieu a ainsi été choisi pour initier les travaux de désimperméabilisation : la **14^e rue.**

Les études préliminaires sont achevées et la phase conception est en cours. Le démarrage des travaux est prévu fin 2026. L'ambition est de pouvoir **dupliquer cette première action à d'autres espaces publics de la zone industrielle.**

Parallèlement, sur les fonciers privés, des actions sont en cours pour accompagner la **mutation des parcelles, végétaliser et désimperméabiliser les sols** afin d'améliorer la gestion des eaux de pluie et de lutter contre les îlots de chaleur.



L'ARCHÉOLOGIE

Le service d'Archéologie Nice Côte d'Azur accompagne l'aménagement du territoire de toutes les communes de la Métropole en réalisant des diagnostics et des fouilles archéologiques préventives prescrites par l'État à l'occasion des travaux de modernisation et d'embellissement. Habilitée par les Ministères de la Culture et de la Recherche, la Métropole intervient en amont des travaux pour assurer la sauvegarde par la fouille et l'étude du riche patrimoine archéologique du territoire.



Prospection sous-marine en baie des Anges (cl. SANCA)

PRINCIPALES INTERVENTIONS EN 2024

En 2024, plus de **150 000 m² de terrain ont été diagnostiqués et/ou fouillés** révélant des vestiges couvrant près de **3 000 ans d'histoire**.

- À **Nice**, les dernières opérations de diagnostic de la **future ligne 5 du tramway** et la rédaction du rapport ont été achevées.
- La **fouille de l'ensemble de la piste des arènes de Cimiez** a permis de mettre en évidence **plus de 50 000 tessons de céramiques et verres antiques**.
- Les **prospections sous-marines en baie des Anges** se sont poursuivies, contribuant à l'obtention d'un prix national pour les travaux réalisés, le **Care d'Or**.

Dans les autres communes de la Métropole :

- À **Saint-Martin-Vésubie**, la **place du Général de Gaulle** a été entièrement diagnostiquée.
- À **Levens**, deux diagnostics ont été conduits ou achevés (Maison médicale et Madone-des-Prés).

Au-delà de son périmètre géographique, la Métropole intervient également à l'extérieur de son territoire grâce à la reconnaissance de son expertise, notamment à **Grasse**, **La Brigue**, ou encore à **l'abbaye Saint-Honorat de Lérins**.

AR Prefecture

VALORISATION CULTURELLE

006-210600110-20260203_030226_08 DE

Reçu le 10/02/2026

La Métropole a poursuivi ses actions :

- **Les Journées européennes de l'Archéologie** sur la colline du Château à Nice rassemblant plus de **2 200** visiteurs en un week-end (juin) ;
- **Les Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire de Nice Côte d'Azur**, coorganisées avec le CNRS. Elles ont réuni près de **300 participants** et proposé **40 communications scientifiques** (octobre).

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Soucieuse de limiter son impact environnemental, la Métropole met en œuvre une démarche éco-responsable adaptée aux contraintes de l'archéologie :

- **Réduction du plastique** : une seule étiquette standardisée par lot de mobilier archéologique, contre trois ou quatre auparavant ;
- **Réemploi des matériaux** : les sachets plastiques nécessaires au conditionnement du mobilier archéologique sont lavés et réutilisés plusieurs fois ;
- **Recyclage de l'eau** : plus de **1 000 litres par an** d'eau déminéralisée récupérés des déshumidificateurs sont réutilisés pour le lavage du mobilier archéologique et le dessalement des objets issus des fouilles sous-marines.



Tranchée de diagnostic de la ligne 5 du tramway (cl. SANCA)



Diagnostic des terrains de la Madone-des-Près à Levens (cl. SANCA)



Étude dendrochronologique de bois archéologiques provenant de Cimiez (cl. SANCA)

Par ailleurs, la Métropole travaille sur l'évolution de l'environnement notamment par l'apport de la **géoarchéologie et de la dendrochronologie** qui permet, au travers de l'étude des écofactes et des cernes de croissance d'arbres pluriséculaires, de comprendre les **variations climatiques depuis plus de 4 000 ans**.

CHIFFRES CLÉS

- **1 habilitation ministérielle** pour l'exécution des diagnostics dans la Métropole et des fouilles archéologiques préventives dans la Région Sud ;
- **10 spécialités de recherches** : archéologie de terrain, sous-marine, du bâti, funéraire, céramologie, épigraphie, archéosciences, archéozoologie, dendrochronologie, géomatique, etc. ;
- **300 m³** de biens archéologiques mobiliers conservés et étudiés ;
- **1 500 entités archéologiques** recensées sur le territoire de la Métropole.



LA MODERNISATION DU PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN

La Métropole a engagé depuis 2013 un programme de modernisation qui vise notamment à optimiser les implantations géographiques des services, améliorer les conditions de travail des agents et la sécurité des locaux, garantir le bon état du patrimoine, réduire les consommations énergétiques, réaliser des économies pour une gestion optimale des finances.

La Métropole a adopté **son nouveau Schéma Directeur Immobilier (SDI) en 2021**. Celui-ci prévoit d'adapter la gestion du patrimoine métropolitain au développement du télétravail et des outils digitaux qui permettent un plus grand nomadisme des équipes. Ce schéma doit également permettre d'améliorer les conditions de travail des agents et la sécurité des locaux, garantir le bon état du patrimoine, réduire les consommations énergétiques, réaliser des économies pour une gestion optimale des finances.

LES CINQ AXES DU SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER SONT LES SUIVANTS :

- S'adapter aux nouveaux usages et améliorer l'offre de services aux agents sur les sites administratifs ;
- Améliorer la performance occupationnelle et financière du parc administratif des bureaux ;
- Améliorer la performance technique et énergétique du parc administratif des bureaux ;
- Améliorer la politique de gestion du parc des logements et des commerces ;
- Valoriser le patrimoine de la collectivité pour renforcer les capacités d'investissement.

Ce Schéma est mis en œuvre et permet de poursuivre l'opération initiée en mutualisant les moyens dans une logique de rassembler les collaborateurs autour de leur Direction générale adjointe dans un même environnement, en limitant ainsi les problématiques de trajet pour des réunions, etc. et de libérer des locaux qui ne seraient pas conformes aux objectifs

(performance énergétique, vétusté, locaux en location ayant besoin de travaux, fin de bail, etc.).

Pour mener à bien cette mission, a été présenté aux Directions générales adjointes et aux syndicats le phasage des mouvements en indiquant les directions et les locaux qui étaient ciblés : 1ère phase de 2022 à 2023 et 2^e phase de 2023 à 2024.

Les mouvements de service ont permis de libérer depuis 2022 environ **18 500 m²** sur la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice qui correspond aux axes 1 et 2 du SDI.

Ce Schéma Directeur Immobilier s'inscrit dans une démarche de développement durable et dans les objectifs à 2030 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Dans l'objectif du Schéma « **Améliorer la performance énergétique des bâtiments administratifs** » figure notamment **les leviers d'action** suivants :

- Réduire de 26 % les consommations en énergie primaire du parc administratif à horizon 2030 ;
- Augmenter à 30 % la part de consommation issue d'énergies renouvelables (ENR) dans la consommation d'énergie totale du parc administratif à horizon 2030 ;
- Réduire de 33 % des émissions de gaz à effet de serre du parc administratif à horizon 2030 ;
- Élargir le suivi énergétique à l'ensemble du parc administratif ;
- Viser une certification ou label énergétique pour tout nouveau projet de construction neuve/acquisition/prise à bail tertiaire ou mixte.

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE

Recu le 10/02/2026

RECTIFICATIF

Cet encart annule et remplace les données économiques publiées dans la section « Chiffres clés » en page 6 et dans la partie « Attractivité et développement économique » en page 78 du Rapport d'Activité et de Développement Durable 2024.

Données corrigées :

- **102 516** entreprises sur les Alpes-Maritimes (dont **76 346** sur la Métropole*);
- **286 866** emplois ;
- Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en hausse de **0,7 %** sur un an ;
- **13 811** créations d'entreprises, dont **10 387** auto-entrepreneurs.

* Actualisation INSEE au 1^{er} janvier 2024.



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026



AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226_08-DE
Reçu le 10/02/2026

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

POUR EN SAVOIR PLUS

www.nicecotedazur.org